

Rapport de la commission d'enquête sur les atteintes aux droits lors des opérations de police et de gendarmerie contre les opposant·es à l'A69



Ligue des droits de l'Homme Toulouse
3 rue Saint-Jean
31000 Toulouse
toulouse@ldh-france.org

La commission d'enquête sur les atteintes aux droits lors des opérations de police et de gendarmerie contre les opposant·es à l'A69 en février et mars 2024 a été créée par la Ligue des droits de l'Homme de Toulouse.

La commission d'enquête a été dirigée scientifiquement par Daniel Welzer-Lang, professeur émérite de sociologie, université Toulouse Jean-Jaurès, Lisst-Cers CNRS.
Conformément à l'usage dans la communauté scientifique, cette publication n'engage aucunement les laboratoires d'appartenance des chercheur·es.

La commission d'enquête a été animée par Marie Toustou.
Elle est composée de : Alain Pitton, Robert Lala, Marie-Pascale Couttausse, Loïc Faucoup, Claude Bernhardt, Daniel Lefeuvre, Arthur Bartoli, Nina Chein, Loane Loiseau.

Photographies : Alain Pitton, Loïc Faucoup, Antoine Berlioz/Hans Lucas/Reporterre, Daniel Welzer-Lang, Marie Toustou.

Correctrice : Céline Coutot-Costerg.
Mise en page : Émilie Fernandez-Montoya

Les auditions de la commission ont eu lieu de mars à septembre 2024.

Remerciements :

L'Observatoire (toulousain) des Pratiques Policières et les observateur·es qui ont collaboré à cette commission. En particulier Pascal Gassiot.

Les observateur·e des pratiques policières du Tarn.

Les associations Les Amis de la Terre, France Nature Environnement (FNE), La Voie Est Libre (LVEL), Le Groupement National de Surveillance des Arbres (GNSA).

Jean-François Mignard

Les avocat·es : Claire Dujardin, Alice Terrasse, Nina Chein, Pascal Nakache.

Tous ceux, toutes celles qui ont accepté d'être auditionné·es : les écureuil·les, les zadistes, les voisin·es, les gendarmes et les gradé·es qui ont accepté de témoigner de manière

anonyme, les cordistes et élagueurs du GNSA.

Les medics, en particulier Vag.

Préambule : une situation, deux méthodes.

La Ligue des droits de l'Homme de Toulouse est partenaire de l'OPP (Observatoire [toulousain] des Pratiques Policières), créé en 2017 par des militant-es de la Ligue des droits de l'Homme, de la fondation Copernic et du SAF (Syndicat des Avocats de France). Elle a souhaité – comme elle l'avait déjà fait après la mort de Rémi Fraisse à Sivens en 2014 – créer une commission d'enquête spécifique.

Les deux structures sont complémentaires. L'OPP observe les pratiques policières sur le terrain même des manifestations¹. À ce jour plus de 250 manifestations ont été observées, 4 rapports ont été publiés². La commission d'enquête relate *a posteriori* les atteintes aux droits humains à partir de témoignages, d'enquêtes, de travail sur les sources journalistiques ou autres.

OPP :

Observation en direct, *in situ*, de l'action des FDO. Évaluer :

→ La nécessité → La proportionnalité → La redevabilité (la justification devant les sociétés civiles et les instances politiques des formes d'action).

Commission d'enquête :

Rencontrer, écouter, interroger les témoins qui se plaignent d'atteintes aux droits humains, et/ou d'actes de négation du Droit. Évaluer les effets des actions des FDO et faire connaître les atteintes aux droits par les instances civiles, politiques, militaires et judiciaires.

Les deux rapports sont complémentaires. Le travail de l'OPP est permanent. La LdH ne mobilise des commissions d'enquête que lors d'événements ponctuels graves. Il en a déjà ainsi été le cas lors de la mort de Rémi Fraisse à Sivens³.

Objectifs et principes

En tant que militant-es de la LdH, nous avons été saisi-es dès février 2024 par de nombreuses personnes sur les atteintes aux droits humains commises autour des luttes contre l'A69. Rassemblé-es dans une commission écologie créée en septembre 2023 au sein de la section LdH de Toulouse, nous étions particulièrement centré-es sur les répressions et la criminalisation subies par les écologistes.

Mars 2024 : il existe pléthore de documents, articles et interviews sur la lutte contre l'A69 et les violences exercées contre les écologistes, les zadistes, les écureuil-les et autres soutiens.

¹ Contact : opptlse@gmail.com

² 1^{er} rapport, avril 2019, *Toulouse : un dispositif de maintien de l'ordre disproportionné et dangereux pour les libertés publiques*, <https://hal.science/hal-02103935>.

2^e rapport, avril 2021, *L'Observatoire toulousain des Pratiques Policières – 4 ans après*, <https://hal.science/hal-03207613>.

3^e rapport, novembre 2023, *Maintien de l'ordre – Une dérive liberticide et violente*, <https://hal.science/hal-04301348v2>.

4^e rapport, avril 2024, *Rapport sur les opérations de police et de gendarmerie dans le cadre des oppositions à la construction de l'autoroute A69*, <https://hal.science/hal-04575512>.

³ <https://www.ldh-france.org/rapport-commission-denquete-ldh-les-conditions-conduit-mort-remi-fraisse-sivens-octobre-2014/>

Notre objectif a été de procéder à un travail collectif entre militant·es des droits humains (LdH et autres), écologistes et chercheur·es pour mettre en exergue et analyser quelques violences particulières souvent invisibilisées, y compris par la masse des documents disponibles.

Comme tout travail collectif participatif, celui-ci n'a été publié qu'après relecture des participant·es à cette enquête. Il en va de la sécurité, y compris psychique, de ceux, celles et les autres qui ont accepté de témoigner sur des faits complexes.

Méthodologie

La méthode, qualifiée en sociologie de « boule de neige », a marché. Bien que de nombreuses personnes aient déjà témoigné auprès de différents médias suite à leur audition par la commission, elles ont d'elles-mêmes proposé à leurs proches de venir témoigner.

L'effet thérapeutique de la parole est connu. Et ce d'autant plus que tous et toutes ont mentionné des séquelles des violences policières subies dans leur lutte contre l'A69.

Ainsi, successivement, ont témoigné des militant·es du GNSA, des écureuil·les, des zadistes, des MINT (Meuf, Intersexe, Non-Binaire, Trans⁴), des militant·es des générations précédentes adhérent·es à la Voie Est Libre ou à d'autres associations, écologistes ou non, etc.

Ce sont 30 entretiens individuels ou collectifs qui ont eu lieu, sur le site, dans les locaux de la LdH ou en visio (notamment à cause des interdictions de séjour prononcées par le tribunal de Castres). D'autres nous ont écrit leurs témoignages ou nous ont communiqué leurs notes prises immédiatement après certaines actions.

À ces entretiens se sont ajoutés des journaux personnels d'écureuil·les, dont certains poèmes (qui illustrent certains passages).

Nous avons aussi longuement écouté les observateur·es de l'OPP qui étaient présent·es durant cette période particulière. Non seulement certain·es militant·es de la LdH, membres de l'OPP, ont rejoint la commission d'enquête, mais au même titre que les documents fournis par le GNSA, leurs observations nous ont permis de remettre de la chronologie dans certains témoignages qui, par les effets du stress et de la peur, étaient assez confus quant aux dates.

Enfin, devant les cas complexes que présente l'imbroglio juridique opposé aux écureuil·les et aux zadistes, les détournements et les non-respects des procédures administratives légales, nous avons bénéficié de l'aide constante d'avocat·es que nous tenons à remercier pour leurs disponibilités.

Si, pour certain·es militant·es des luttes précédentes, la LdH était connue et offrait des garanties de sérieux et de confidentialité, ce ne fut pas le cas pour tous et toutes.

« J'ai pensé que vous étiez policier·es » dit P. en riant. Avant d'ajouter : « Je suis devenue parano ». Et de citer l'affaire Lafarge⁵ pour essayer de nous faire comprendre sa manière de penser. Les perquisitions et arrestations au petit matin ont marqué l'imaginaire des écologistes. Encore dernièrement, pendant l'écriture de ce rapport, l'arrestation très violente de ce père de famille qui est sorti du commissariat avec trois **fractures au visage après un**

⁴ Ainsi se nomment les personnes qui refusent « l'hétéropatriarcat cisgenre ».

⁵ Des militant·es ont été accusé·es d'avoir participé au « [désarmement de l'usine de Bouc-Bel-Air](https://reporterre.net/Dans-les-sous-sols-de-l-antiterrorisme-l-enfer-de-militants-ecologistes) », dans la périphérie marseillaise, en décembre 2022. Leur arrestation a eu lieu plusieurs mois après les faits. <https://reporterre.net/Dans-les-sous-sols-de-l-antiterrorisme-l-enfer-de-militants-ecologistes>.

interrogatoire⁶ a continué à entretenir cette peur, qui est métaphorisée par le terme « parano ».

Cette peur légitime pousse manifestant·es et zadistes qui ne veulent pas être reconnu·es à porter un masque. En même temps, elle produit dans les médias l'image d'écoterroristes. « Pourquoi se cacher si on a rien à se reprocher » pensent – nous l'avons souvent entendu – des personnes non informées des nouvelles méthodes policières.

Nous ne nous sommes pas limité·es aux témoignages. Ce rapport de la commission d'enquête se veut aussi pédagogique et compréhensif. Il vise à contextualiser la répression grandissante sur les écologistes (voir la frise plus loin), à essayer de comprendre pourquoi des milliers de jeunes ont tenu à exprimer leur soutien aux écureuil·les et à la défense du vivant – ici les arbres ; et s'opposent à la destruction de terrains et à l'artificialisation des sols. De même, nous avons accordé une attention particulière aux effets de cette répression. Si des militant·es aguerris ont pu s'habituer à la banalisation de grenades lacrymogènes et de coups de matraque, nous verrons que l'ensemble des violences exercées par les FDO ont des effets délétères sur des citoyen·nes qui ne demandaient qu'à dire leur opposition à un vieux projet qu'ils considèrent comme écocide.

La répression grandissante sur les écologistes

La lutte contre l'A69, comme l'ensemble des luttes écologistes depuis les années 1970 **est marquée par des violences policières**.

On trouvera en annexe une frise montrant un historique de la répression depuis ces années. Non seulement les grands projets qualifiés d'écocides ont été imposés par l'État, mais souvent, ils ont aussi été l'occasion de modifications législatives visant à criminaliser la désobéissance civile écologiste. On pourrait dire que grands projets dits écocides et violences policières contre les opposant·es sont consubstantiels.

C'est au fondement de l'action de la Ligue des droits de l'Homme de mettre en place des outils, ici la commission d'enquête, pour refuser les violences de l'État contre les protestations et les luttes citoyennes.

La lutte contre l'A69 en février-mars 2024

Commençons par un constat plus sociologique

Comprendre les effets de la répression nécessite un court détour sociologique. La contestation de l'autoroute A69 nous est apparue comme un mouvement large, intergénérationnel, traversé par les questions d'identités de genre, un mouvement qui fait écho aux préoccupations écologistes actuelles.

Le mouvement est intergénérationnel tant du point de vue de l'âge que de celui des expériences militantes.

⁶ <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/tarn/albi/polemique-il-a-trois-fractures-au-visage-un-militant-anti-a69-pere-de-famille-de-59-ans-violemment-interpele-a-son-domicile-par-les-forces-de-l-ordre-2965694.html>

1 – Le mouvement contre l’A69 est l’héritier des luttes pacifistes antérieures. On retrouve ces héritier-es autour des associations comme La Voie Est Libre, Stop Carrière ! (Montcabrier), La Confédération Paysanne, Les Soulèvements de la Terre, etc.

2 – Le mouvement contre l’A69 a bénéficié de la greffe des pacifistes du GNSA (Groupe National de Surveillance des Arbres⁷) qui défendent la nature, en particulier les arbres. Thomas Brail et Reva⁸ en sont des leaders iconiques contre l’A69.

3 – À ces deux composantes s’en ajoute une troisième : les zadistes et leurs soutiens comme XR (Extinction Rebellion).

Parmi ces « jeunes » zadistes et leurs soutiens se trouvent quelques militant-es ayant des expériences de lutte de « désobéissance civile ». Mais la plupart ont vécu à la Crem’arbre, à la Cal’arbre [les noms attribués aux ZAD⁹] et à Sherwood leurs premiers engagements militants.

« Quand on a commencé à occuper ici, seules deux ou trois personnes avaient des expériences de ZAD. »

Un zadiste

Cette non-expérience, doublée d’une volonté de « s’engager à fond » quelles qu’en soient les conséquences ultérieures, n’a pas été sans poser de problèmes face à la répression.

« Beaucoup sont venu-es sans préparation, parfois sans papiers... Après leur garde à vue, suite à leur interdiction de territoire, iels sont reparti-es et nous avons du mal à les joindre. »

Un (ex)membre de la commission anti-répression de la ZAD

Mais les cohabitations, les frottements entre les différents groupes accentuent les porosités et les enrichissements réciproques. Ainsi de jeunes écureuil·les ne faisant pas partie du GNSA ont pris conscience de l’importance de ne pas laisser les seul-es leaders traditionnel·les s’exprimer, tant dans les médias que face à la justice.

Un mouvement large traversé par les questions d’identité de genre

Dès que l’on pénètre sur la ZAD, que l’on lit leurs productions sur les réseaux sociaux, on ne peut qu’être surpris-e de la place que prennent le transféminisme, les questions des personnes non binaires... bref, les luttes actuelles autour du genre et sa normativité.

Ces luttes ne sont pas nouvelles en tant que telles (le mouvement queer date des années 1990 aux États-Unis¹⁰), elles sont nouvelles dans les luttes sociales actuelles qui ne sont pas spécifiques au genre.

Représentative de ces questions est P., l’artiste queer et non violente qui a égayé les luttes en février 2024.

Un mouvement qui fait écho aux préoccupations écologistes actuelles.

Enfin, fédératrices de tous et toutes les opposant-es sont les questions écologistes actuelles. Questions qui vont des interrogations sur le « toujours plus » – toujours plus de destructions

⁷ Le GNSA a été créé en mai 2019 par le grimpeur-arboriste Thomas Brail en réaction à des projets d’aménagement entraînant la destruction d’arbres, pourtant sains et protégés à divers titres, en particulier par l’article L350-3 du Code de l’Environnement.

⁸ Sauf exception, en particulier un article de presse qui nomme personnellement les protagonistes, nous ne mentionnons pas les noms et prénoms des personnes citées. Une majuscule, suivie de la qualité (écureuil·le, zadiste, voisin·e...) permet de situer le témoignage.

⁹ On trouvera un plan des ZAD en annexe.

¹⁰ Welzer-Lang D., Le Talec J.Y., Tomolillo S., 2000, *Un mouvement gai dans la lutte contre le sida : les Sœurs de la Perpétuelle Indulgence*, Paris, l’Harmattan, coll. « logiques sociales ».

de terres et d'artificialisation des sols, toujours plus vite par l'autoroute, toujours plus de profits pour quelques un·es, toujours plus de consommation... – aux questions sur le droit du vivant, le droit au vivant pour tous les individus, humains ou non. Outre les droits humains comme celui de disposer des biens communs comme l'eau (défendus traditionnellement par la LdH), les luttes contre l'A69, comme par ailleurs celles autour des méga-bassines de Sainte-Soline ou les gravières en Ariège, élargissent les questions des droits dans le respect de la nature.

Ces préoccupations sur l'avenir de notre planète, emblématisées par la venue comme soutien à la lutte de Greta Thunberg le 10 février 2024¹¹, sont très populaires, notamment parmi les jeunes générations qui se réclament de la désobéissance civile et/ou du « désarmement ». Les actions violentes (qualifiées de « déter' » : déterminées) notamment contre le matériel qui participe aux projets qualifiés d'écocides et/ou contre les agents de l'État qui les protègent, font débat. Certain·es les opposent, d'autres les trouvent plutôt complémentaires.

Un militant de longue date exprime cette ambivalence :

« Je suis avec eux [ceux et celles qui prônent le "désarmement"], mais aussi entre les groupes. Je me sens partie prenante dans ces groupes, mais je ne veux pas avoir les mêmes gestes. »

L'occupation des arbres, la défense du territoire de vie, le « désarmement » par les opposant·es à l'A69 participe à cet horizon de lutte locale ayant une dimension globale. Les formes d'action directes peuvent être complémentaires ou dissociées en fonction des positionnements de chacun·e.

¹¹ <https://reporterre.net/Dans-le-Sud-Ouest-Greta-Thunberg-electrise-la-lutte-contre-l-A69-et-les-forages>.

Le rapport

Notre rapport met en valeur quatre points saillants de l'action des forces de l'ordre (FDO) et des autorités politiques lors des mobilisations contre l'A69.

- 1 - Une expérimentation en mille-feuille du siège : la stratégie d'« attrition ».
- 2 - Une politique sexiste et homophobe : émergence du genre, réactions et menaces virilistes autour de l'A69.
- 3 - On est passé de justesse à côté d'une catastrophe : la mort d'un-e écureuil-le.
- 4- Une question fondamentale : le droit de défendre le vivant.

1- Une expérimentation en mille-feuille du siège : la stratégie d'« attrition »

Que l'on qualifie cela **d'attrition**¹², « un langage militaire que vous ne devez pas connaître » comme le susurrerait un gradé de la gendarmerie à un soutien des écureuil·les une nuit de confidences, ou de **stratégie de siège**, en février/mars 2024, nous avons vu s'accumuler, comme un mille-feuille militaro-policiers, les dispositifs contre les opposant·es à l'A69. Tout nous pousse à poser l'hypothèse d'une expérimentation empirique *in vivo* contre les opposant·es à l'A69 [voir photo en annexe].

Un premier essai le 9 novembre 2023

D'après ce responsable du GNSA qui témoigne tout en nous remettant la brochure de synthèse réalisé par son association¹³, cela aurait commencé le 9 novembre 2023.

« Il pleuvait, il faisait froid, première intervention massive des FDO qui ont tout décroché, détruit les tentes partagées... Plusieurs écureuil·les ont dormi toute la nuit sous la pluie. Aucun vêtement de secours. Le lendemain matin, iels sont descendu·es épuisé·es... »

Certes, la mobilisation a continué, mais on peut faire l'hypothèse que ce jour-là, les FDO et leur commandement, les responsables politiques et policiers, ont eu la preuve de l'efficacité de la politique du siège (des arbres) et de l'isolement des écureuil·les. La suite, « le siège », particulièrement à la Crem'arbre, est une longue litanie de mesures successives qui se sont superposées les unes aux autres.

Un écureuil déjà présent apporte des précisions : il est persuadé d'avoir reconnu les mêmes voix en novembre 2023 et en février 2024. Et déjà, remarque-t-il, les pratiques nocturnes des CRS sont diversifiées. Tous et toutes ne participent pas au harcèlement des opposant·es. Mais il mentionne les cris de certain·es CRS pour les empêcher de dormir.

[Siège sur Scherwood pendant 3 jours].

12 ► En langage militaire, une « guerre d'attrition » est une guerre d'usure dont l'objectif est de fatiguer l'adversaire et de le démoraliser.

► « La langue militaire parle d'« attrition », c'est-à-dire d'écrasement méthodique de l'adversaire, de ses installations, de ses armements et équipements, jusqu'à ce qu'il cède : au Viêt-Nam, Robert McNamara tablait sur le *body-count*. L'ancien chef d'état-major interarmes Colin Powell chérissait également cette doctrine de l'*overwhelming force* : ne jamais bouger avant d'avoir engendré un déluge irrésistible, une avalanche écrasante. » (Libération, Laurent MURAWIEC, le 12 juin 1999 à 23 heures 30)
<https://www.liberation.fr/tribune/1999/06/12/meme-avec-une-strategie-grossiere-les-armes-ont-fait-la-decision-dans-une-guerre-que-les-politiques-277373/>

¹³ GNSA, février 2024, *Point d'étape de Lutte contre l'A69, Historique, collectifs et recours juridiques*, PDF.

« Éprouvant. Lorsque Karen Erodi [une élue] est venue, ensuite ça allait mieux.
Des cris la nuit. Je suis certain d'avoir reconnu une ou deux voix qui ont été
envoyées pour nous pourrir la nuit. Le même cri. La même voix. Ils l'ont fait très
fort une nuit, toute la nuit. Ils criaient toutes les 10 secondes à 1 minute entre
2 cris. Des voyous !!!! [...]
Les nuits suivantes, toutes les unités n'agissaient pas de la même manière.
Ils tapaient fort sur les troncs d'arbres. »

Vol d'affaires personnelles, harcèlement face à une volonté pacifique de protester

Face à la volonté des écureuil·les et de leurs soutiens de manifester pacifiquement leur opposition à l'A69, une première couche de ce mille-feuille est le vol et la destruction ou la captation des affaires personnelles.

Un opposant témoigne :

[20 janvier 2024]

« Très vite est arrivée une pelleteuse qui a fait un grand trou. Ils [les FDO] nous
ont pris nos affaires personnelles : les téléphones, les sacs à dos, des batteries
pour vivre dans les arbres, les ont mises dans le trou, puis les ont recouvertes de
terre ».

Ce que précise un membre du GNSA :

« Tout notre outillage, tout le matériel du groupe, tout ce qui pouvait servir à la
vie sur le site [...] Certaines affaires, comme les téléphones, matériel de grimpe,
ont été amenés dans un camion de la police scientifique. »

Thomas Brail parle de tentes/plateformes de bivouac d'une valeur de 1 000 euros pièce.
(1 090 euros Portaledge Bomb Shelter *Au Vieux Campeur*)

De même, la confiscation des téléphones lors des GAV est quasi systématique. Certain·es l'ont récupéré quelques jours après, d'autres dans les semaines qui ont suivi. Quelques un·es préfèrent ne pas se rendre à la gendarmerie.

Des zadistes, présent·es lors d'une audition collective à la Crem'arbre précisent :

« Nous savons qu'ils prennent des informations dessus, qu'ils savent tout, car
même en étant le plus discret possible, ils ont toujours une avance sur nous. »

L'affaire Lafarge¹⁴ l'a parfaitement démontré. Fichage et surveillance numérique, prises d'ADN sur les vêtements sont largement utilisé·es contre les écologistes assimilé·es à des écoterroristes.

Outre leurs coûts, le vol ou la captation des affaires personnelles sont des signes très forts d'essais de dépersonnalisation des opposant·es.

Un écureuil témoigne du stress occasionné sur les familles des militant·es, notamment car iels se voient obligés de vivre sans téléphone portable pendant des jours.

[voir photo en annexe].

¹⁴ <https://lessoulevementsdelaterre.org/blog/affaire-lafarge.les-moyens-denquete-utilises-et-quelques-attentions-a-en-tirer>.

Deux faces de la Crem'arbre

Les témoignages montrent deux faces de la Crem'arbre : d'un côté le sol et les soutiens aux écureuil·les, de l'autre les arbres occupés.

Au sol, c'est une violence lancinante, le harcèlement permanent avec contrôles d'identité vexatoires. Dans les arbres, ce sont des violences psychologiques, des atteintes aux droits fondamentaux de s'alimenter, de boire, de se soigner.

1 – À terre

Harcèlement permanent

« Beaucoup de contrôles, sans motif, suivis de convocations à la gendarmerie pour occupation illégale d'un terrain en vue d'y habiter, puis garde à vue pour refus de prise d'ADN ou d'empreintes. »

Un voisin

Les motifs des contrôles sont inconnus et sans raison, mais l'inculpation pour : « refus signalétique » est systématique.

Remarquons que ces contrôles se font souvent sur les mêmes personnes, déjà largement connues des services de police. Il s'agit bien de harcèlement.

Quant aux personnes de passage dans les environs « dès qu'ils voient une personne habillée en zadiste, ils contrôlent », nous ont dit plusieurs personnes.

« Garde à vue sans motifs, harcèlement permanent... C'est ridicule ! » explique un vieil opposant. Pour lui : « Les FDO ont maltraité les zadistes ! » Et il ajoute : « Des civil-es auquel·les on applique des méthodes de guerre ... »

Harcèlement

Les écureuil·les évoquent une forme de « jeu » des FDO qui provoque insécurité, déstabilisations. Nous ne faisons pas nôtre la qualification de torture (voir plus loin).

Mais, pour le moins, il s'agit de pratiques qui s'apparentent au sadisme.

« Le comble de l'hypocrisie : pas fair-play, les gendarmes acceptent de prendre les sacs pour les écureuils ; ils les déposent sous les arbres et les attachent ensemble. R. tente de descendre pour les récupérer mais les FDO les ont attachés ensemble pour ne pas qu'il puisse les prendre. R. a pu en attraper un mais les FDO l'ont crevé à coup de couteau. C'est une forme de torture ! »

Une écureuille

Des interpellations gratuites

« Le 19 février, 2 jeunes femmes sont abordées en contrebas du passage à niveau. Elles sont masquées "sur la voie publique" (aux dires des gendarmes). L'une recule d'un pas dans l'herbe et dit qu'elle est sur terrain privé et l'affaire en reste là pour elle. L'autre est interpellée et placée dans un fourgon (à noter la présence d'une gendarme au centre qui filme tout, y compris l'observateur de l'OPP). »

Un observateur OPP

« Tu te sens observée tout le temps, des voitures, des hélico, par exemple les 21/22 février
[...] 150 gendarmes avec le Centaure... J'étais en haut...
On a jamais été confronté·es à des trucs disproportionnés comme ça. »
Une écureille

Violences par gaz lacrymogènes, grenades explosives et matraquage

À de nombreuses reprises lors des essais de ravitaillement des écureuil·les ou lors de manifestations spontanées de soutiens aux écureuil·les, les témoins décrivent coups de matraque, usages de gaz lacrymogènes et/ou de grenades explosives.

Les gaz lacrymogènes sont le quotidien des zadistes et des soutiens aux écureuil·les. Ils sont la sauce dans laquelle baignent l'ensemble des autres violences, ils rythment les actions des FDO. Et ce à tel point que souvent, les personnes auditionnées ne les mentionnent même plus. « Les violences ont lieu les 15 et 18 février notamment, 22 et 12 blessé·es d'après les medics » nous dit simplement un témoin.

Pourtant, rappelons-le, les gaz lacrymogènes sont des armes de guerre¹⁵.
L'usage de ces gaz est bel et bien disproportionné [voir photo en annexe].

Voilà ce qu'en dit l'OPP dans son rapport sur l'A69 :

« La proportionnalité

C'est une notion quasiment inconnue par les policiers et gendarmes sur le terrain comme par leur commandement. Au-delà du déploiement policier mais aussi militaire conséquent tant en termes de moyens matériels qu'en termes de moyens humains que nous pourrions qualifier trivialement de "délirant", l'usage de ceux-ci a été totalement disproportionné. Les gazages massifs provoquant un traitement indiscriminé des personnes présentes et l'usage offensif de centaines et centaines de grenades de tous types et des LBD sont là pour le prouver. Au vu de ce que les observateur·es ont pu constater sur le terrain, tout était fait pour conduire à des affrontements, asymétriques, entre les plus déterminés des soutiens aux occupants des arbres et les gendarmes et policiers. "Comparaison n'est pas raison" dit l'adage ; mais une certaine analogie peut être faite entre ce qui est advenu il y a un an à Sainte-Soline et ce qui s'est passé à Saix ces dernières semaines. Il y a un an, à Sainte-Soline, plus de trois mille gendarmes doté·es de tous les moyens (y compris des unités héliportées...) ont, à l'aide de milliers de grenades (dont des centaines et centaines de grenades explosives GM2L et GENL) et en blessant, gravement pour certaines, des dizaines de personnes (sans parler des milliers d'autres soumises aux gaz lacrymogènes et victimes de chocs émotionnels et psychiques), appliqué une décision politique préparée par des discours martiaux et une prophétie autoréalisatrice. »

¹⁵ https://www.libération.fr/checknews/2018/11/26/la-convention-sur-l-interdiction-des-armes-chimiques-interdit-elle-le-gaz-lacrymogene_1694353/

Pendant les manifestations

Extraits du compte rendu d'observation de l'OPP du 18 février 2024

« **16h** - Devant nous, au niveau du passage à niveau, grosses charges en 2 fois (15 à 20 gendarmes et CRS) pour interpellations musclées de 5 personnes (clef de bras plus haute que les épaules, plaquages au sol, genoux sur thorax pour un) trainées derrière un rideau de FDO. Une sixième personne aurait été également interpellée. (non observé) » [p.35]

Des medics témoignent aussi des violences exercées contre eux et elles :

« Coups de matraques portés sur un medic [...] »

Éjection du matériel de protection du visage (lunettes et masque) et bombe lacrymo à main à moins de deux mètres. »

Le 22 février, V. [medic] fait part aux observateur-es de l'OPP qu'un gendarme l'a menacé (pris en photo par l'OPP).

Une violence lancinante attisée par la hiérarchie

« Il y avait des réactions des FDO sans motif, si ce n'est la hiérarchie qui pousse à l'affrontement. »
Une écureuille

Cette violence, qualifiée de « lancinante », pouvant survenir à chaque moment. Plusieurs témoignages les mettent en relation avec la présence de supérieurs hiérarchiques sur le terrain.

L'exacerbation de la violence par la hiérarchie militaire, aux dépens des opposant-es et des gendarmes qui oseraient sourire ou discuter avec les personnes venues soutenir les écureuil·les, est décrite de multiples fois aboutissant, là encore, à des charges de police inutiles. Un membre de l'OPP explique :

[3 mars 2014]

« Une demande de ravitaillement est portée par un groupe de femmes, dont la plupart a plus de 60 ans. Il y a de la musique et entre 50 à 100 personnes qui sont calmes. Les gendarmes en calot portent des boucliers et font face aux manifestant-es, au carrefour de la Crémade. La surreprésentation d'armes et sa théâtralisation est notable pour ce rassemblement pacifique : Centaure en arrière avec 3 tireurs au Cougar, un EGM avec fusil d'assaut HK416 se place pour être vu à 10 mètres de manifestant-es, 2 porteurs de LBD sont juste derrière la ligne de boucliers.

Les manifestant-es discutent et charrient les FDO. Certain-es d'entre eux et elles réagissent bien et répondent par des sourires ou discutent avec les militant-es.

Des lys sont offerts à un jeune gendarme qui en décore le pare-choc d'un fourgon. Dans cette ambiance bon enfant, deux manifestants tapotent sur les boucliers et ont des gestes amicaux sur l'épaule de quelques gendarmes. Cette scène dure quelques minutes. La situation est calme, mais des gradés, et notamment un major, qui ne porte pas de RIO, circulent sans cesse et donnent des consignes à l'oreille des gendarmes. Quelques minutes plus tard, une charge très brève est réalisée pour interpellier ces deux personnes (une troisième qui

s'était interposée sera interpellée et relâchée dans la foulée). Elles seront amenées dans un fourgon pour une demi-heure, pour un contrôle d'identité, puis relâchées. Ces personnes indiquent qu'elles ont été placées dans ce fourgon et qu'un gradé est revenu au bout de 20 minutes en disant : "Ils sont encore là ceux-là !", puis ils ont été relâchés. »

Un écureuil ajoute :

« Arrestations parfois au cours de charges contre des groupes d'apparence pacifique et calme. Les manifestant-es sont emmené-es derrière le mur de boucliers et interpellé-es à l'abri des regards. Plusieurs éruptions soudaines de violence des FDO qui donnent lieu à des interpellations pour outrage [...] ("l'outrage" est de tapoter sur les boucliers et de poser la main sur l'épaule d'un gendarme), à la surprise d'autres agents. »

M. (voisin) :

« Une fois, une semaine après le passage de Greta, on est arrivés de nuit en chantant pour voir les écureuils, la ZAD au pied des arbres existait encore, on est arrivés dans un nuage de lacrymos et quelques grenades de désencerclement... Gratuitement... J'avais jamais été... Jamais connu ça. » [M. n'était pas à Sainte-Soline]

Non-respect des animaux

Témoignage d'une zadiste:

« J'étais dans le champ des ânes derrière les arbres quand un policier ou un gendarme m'a demandé de sortir en ouvrant le champ. Je suis allée lui dire de garder la porte du champ fermée pour ne pas que les ânes en partent et j'ai été gazée soudainement, à bout portant, en réaction. J'ai fui pour aller me faire traiter par un medic. »

À la Cal'arbre, un voisin raconte : « Le 3 juillet, un maître chien de la gendarmerie a donné un coup de matraque à mon chien. »

Violences physiques ou par armes interposées

Étranglement

Deux zadistes différents nous ont signalé avoir subi des étranglements de la part des FDO.

Des pressions sur les militant-es

L'usage de la vidéo par les FDO

Les FDO filment constamment les militant-es qui sont poussé-es à se dissimuler le visage pour éviter d'être interpellé-es.

Le 3 mars, une OPJ, un membre de la CNAMO¹⁶ (sur une pelleteuse) et 2 gendarmes filment constamment un rassemblement pacifique de moins de 100 personnes.

¹⁶ <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

« La CNAMO (cellule nationale d'appui à la mobilité) est une unité quasi unique en Europe. Composée de six sous-officiers ultra-expérimentés, elle a pour mission de faire cesser les entravements et les accrochages complexes de manifestants, qu'ils soient en hauteur ou au sol. Elle a été créée en 2011 pour faire face à la montée en puissance d'activistes anti-nucléaire, qui, à titre de protestation, procédaient à des blocages, aussi bien terrestres qu'aériens. »

Violences démesurées (18 mars)

Une vidéo, mise en ligne par un membre du GNSA donne un exemple des violences démesurées commises lors d'une tentative d'approvisionnement des écureuil·les.

<https://www.instagram.com/reel/C4s8fh1CqXA/?igsh=ODd5bHUwNHExenEy>

On y voit un de nos témoins prendre des coups de genou dans le dos et dans la tête, un autre repoussé avec une gazeuse à main dirigée sur son visage.

Ce jour-là, plus de 100 grenades lacrymogènes ont été tirées en une heure sur une trentaine de militant·es venu·es ravitailler les écureuil·les. Et sur les ânes, qui n'avaient rien demandé.

On remarquera aussi la grande proximité de ceux et celles qui voulaient juste que les écureuil·les (présent·es dans les arbres) puissent s'alimenter et les gendarmes. Ceux-ci utilisent tutoiement, humour [sic] (« C'est de bonne guerre »), insultes/menaces (« Je vais manger ta mère »).

On ne peut qu'être interrogatif sur le sens. À moins que ce jour-là, comme dans d'autres occasions, les FDO aient perdu leur contrôle.

Les violences sur les soutiens des écureuil·les pour faire peur [voir photo en annexe].

Outre les violences déjà signalées dans ce rapport, une forme particulière de violence est apparue : **la violence pour faire peur, mieux, pour terroriser** ceux et celles qui, non-zadistes mais opposant·es à l'A69 se pensent en sécurité hors de la ZAD et des actions ponctuelles de soutiens [voir photo en annexe].

Le cas de J. :

Le 1^{er} mars, gendarmes et militant·es se bousculent pendant quelques instants avant que les matraques et lacrymogènes entrent en action. Un militant contourne le groupe et se retrouve face à 4 gendarmes équipés de boucliers et couverts de leurs protections. J. reconnaît avoir donné un coup d'épaule contre un bouclier, les gendarmes disent qu'il a renversé l'un d'eux qui est tombé. Si le jour-même rien ne se passe à son encontre, il n'en sera pas de même 2 mois plus tard. Le jeudi 25 avril 2024, J. est violemment interpellé à son domicile à 7 heures du matin.

Son témoignage¹⁷ :

« [...] À peine le temps d'ouvrir les yeux et de sortir du lit, me voici plaqué au sol par des gendarmes, avec le visage 3 fois fracturé, un genou fracassé au sol, j'entends hurler derrière moi... On pensait à une erreur, ils ont investi notre maison, notre jardin, dans leurs gestes je ressentais une haine qui me mettait dans la peau d'un criminel, tout ça sous les yeux sidérés de ma fille ! Ils menacent de perquisitionner ma maison si je ne leur donne pas mon téléphone, je m'exécute... »

¹⁷ Nous avons rencontré J. et son avocate à plusieurs occasions. J. était encore traumatisé quelques semaines après son interpellation. Nous utilisons les propos recueillis par France 3 par facilité.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/tarn/albi/temoignage-les-forces-de-l-ordre-avaient-decide-de-me-detruire-le-militant-anti-autoroute-a69-denonce-la-violence-de-son-interpellation-2966174.html>.

J. raconte qu'il est transporté, menotté, toutes sirènes hurlantes « dans un état de panique et de douleur à peine soutenable ». Il est interrogé durant plusieurs heures, montré à un médecin qui, dit-il, minimise ses blessures puis présenté à un substitut du procureur « qui décide de [le] mettre sous pression pour signer ».

« Elle me menace de peines incompréhensibles. Enfin elle m'annonce la sentence, je ne comprends pas... Je signe pour que tout s'arrête. Je sors de ce cauchemar, mais la peine qu'ils m'infligent m'enferme dans leur récit. Tout juste sorti, mes maux de tête me sont insupportables, je vomis sur le trottoir du tribunal. Ma famille est là, abasourdie et désemparée. Mes enfants ne me reconnaissent pas. Le soir aux urgences, derrière les œdèmes et les ecchymoses, les médecins me diagnostiquent trois fractures au visage et un traumatisme crânien. »

Le témoignage de son avocate, Claire Dujardin¹⁸ :

« [...] Il a dû aller aux urgences en sortant de la garde à vue. Fracture des parois antérieures et postérieures du sinus, maxillaire droit. Fracture multi-focale et impactée de l'arcade zygomatique droite. Fracture du plancher de l'orbite droite. Il a 3 fractures au visage ».

« Ils [les gendarmes] l'auditionnent et lui font reconnaître les faits alors qu'il est en état de choc post-traumatique » explique-t-elle. J. est de fait déféré au parquet. Le magistrat lui propose une CRPC, une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Une procédure de plaider-coupable qui permet de juger rapidement l'auteur d'une infraction qui reconnaît sa culpabilité.

« Quand on est présenté comme ça au tribunal, il y a bien évidemment une sorte de chantage, mentionne l'avocate, puisqu'on dit à la personne, soit vous reconnaissez les faits et on vous inflige une peine qui vous permettra de sortir, vous serez libre, soit vous ne reconnaissez pas et on va demander votre détention. »

10 mois avec sursis

Il écope d'une peine lourde : 10 mois d'emprisonnement assortis d'un sursis probatoire de 24 mois. Il est poursuivi pour violences sur personne dépositaire de l'autorité publique. Deux gendarmes ont porté plainte : un qui a 45 jours d'ITT et un qui n'a pas d'ITT.

Contexte des plus tendus

Quelques jours plus tôt, le 22 février, Michel Forst, rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, s'est rendu au même endroit. Il a réclamé « une enquête et des sanctions » après des actes des forces de l'ordre qui avaient pu mettre en danger les militant·es sur le chantier de l'autoroute Toulouse-Castres.

Évoquant les vidéos prises ce jour-là¹⁹, l'avocate de J. précise « on voit des militants expliquer aux forces de l'ordre que le rapporteur des Nations unies a bien rappelé qu'il fallait ravitailler les écureuils. Enfin, en tout cas, leur donner accès à l'eau et à la nourriture ».

Ce vendredi 1^{er} mars, J. n'est pas interpellé. Il n'est pas davantage convoqué à la gendarmerie.

¹⁸ <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/tarn/albi/polemique-il-a-trois-fractures-au-visage-un-militant-anti-a69-pere-de-famille-de-59-ans-violemment-interpele-a-son-domicile-par-les-forces-de-l-ordre-2965694.html>.

¹⁹ <https://www.youtube.com/watch?v=vLEo6Y7hRdg&t=404s>.

Avec les faits qui lui sont reprochés (45 jours d'ITT), on peut s'étonner que J. n'ait pas été interpellé sur le champ alors que des militant-es le sont pour avoir simplement tambouriné sur des boucliers (cf. 2 interpellations le 3 mars). C'est d'autant plus troublant puisque la même vidéo le montre empoigné par un gendarme qui le soulève puis le projette au sol. Pourquoi n'a-t-il pas été arrêté à ce moment-là ?

Cette arrestation violente, à son domicile, au petit matin et sous les yeux de sa famille ne serait-elle pas un avertissement lancé aux soutiens des écureuil·les ? Vous pouvez être arrêté·es au moment d'une action, mais aussi à tout autre moment, y compris chez vous ?

Ce militant de LVEL dit ne pas craindre les temps de confrontations avec les FDO mais précise :
« Je crains une perquisition à chaque moment. Il y a des soirs où je ne me couche pas tranquille, même si je me la raconte. Ça me gêne pour mon voisin que je ne veux pas embêter. »

2 – Dans les arbres : Violences contre les écureuil·les

Privé·es d'eau, de nourriture, troubles du sommeil

L'interdiction de ravitaillement des écureuil·les et les troubles volontaires de leur sommeil sont connus et parfaitement documentés. C'est d'ailleurs un des motifs du déplacement de Michel Forst, rapporteur spécial de l'ONU.

Les deux militants (Ubac et Esteban), qui étaient colocataires sur le platane surnommé « Majo », confirment : « les cris d'animaux et les lampes stroboscopiques utilisés pour nous empêcher de dormir, les intimidations et les insultes, notamment des menaces de viol » de la part des forces de sécurité durant les premières nuits du siège. « C'était l'œuvre d'une compagnie de CRS », assure Ubac. Contactée par téléphone, la préfecture du Tarn « ne souhaite pas faire de commentaire ».

<https://reporterre.net/Prives-d-eau-harceles-la-difficile-resistance-des-ecureuils-contre-l-A69>

[voir photo en annexe]

Extrait du bilan du rapporteur spécial de l'ONU, @forst.michel :

« L'interdiction de ravitaillement en nourriture et les entraves à l'accès à l'eau potable, qui entrent dans le cadre de l'interdiction des traitements cruels, inhumains ou dégradants, visée par l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme et des obligations internationales de la France relatives à la Convention contre la torture des Nations unies. »

Disponible entièrement ici : <https://unric.org/fr/ecureuils-mobilises-contre-la69-conclusions-du-rapporteur-special-de-lonu/>

(Poème de Reva, un écureuil)

22 mars

"Un avant-goût de la faim"

La faim grandissait, sévissait.

Nous avons perdu notre graisse.

Nous perdons nos muscles.

Nous avons fait plusieurs jours à ne manger que des bourgeons.

Dur.

Qu'y avait-il de difficile dans cette épreuve ?

*Voilà une question qu'on me posera,
Et que je me pose tant je vois le corps et l'âme en souffrance. L'âme ? Non. L'âme est heureuse,
Car elle espère l'amour.
Elle espère qu'il triomphera.
Le corps, lui, est soumis à des réalités plus rudes,
Comme l'esprit.
Les limites du corps, c'est sûrement cela le plus dur à accepter,
Car on veut et on doit faire plus,
Mais le corps alerte et menace de lâcher.
Il crie au secours, "Stop, laisse-moi tranquille."
Mais les arbres et les copains ont besoin d'aide.
Alors, courage, encore et encore.
Je me souviens d'une tendinite au bras,
Des mains qui n'arrivent plus à faire ou à défaire des nœuds dans le froid.
Des pieds et mains tellement engourdis dans la nuit
Qu'on aurait pu croire qu'ils étaient morts.
Des articulations douloureuses dans l'humidité des coups de vent,
Et ce pouce que je n'ai jamais réussi à débloquer,
Tandis qu'il me faisait sentir la douleur
D'un tourteau quand on lui casse une pince en usant du bras de levier.
Je me souviens du cœur qui s'endort,
Au point d'inquiéter de ne plus battre,
Et de son emballement aux cris "CNAMO !",
Comme de la pointe qui venait pour le percer.
Et puis, il y a les lacrymos en bout de branche,
La faim,
La déshydratation,
Les plaies qui ne cicatrisent plus et s'infectent pour certaines.
C'est cela le plus dur,
Car on ne maîtrise pas le devenir de son corps
Dans de telles conditions et avec si peu de ressources.
On se sent désemparé et privé,
En mort lente.
Vivre ces privations longues, sans visibilité, est rude à encaisser.
Le second point le plus dur à vivre est psychologique. C'est révoltant d'être appâté, trahi, manipulé... maintes et maintes fois par les gendarmes. Avec dans leur intention la souffrance, la détresse et l'accident pour nous diviser.
Voir la bêtise, c'est dur,
Mais voir l'indifférence,
Ça l'est davantage. Subir la malhonnêteté et la violence de personnes censées nous protéger c'est odieux.
L'Amour triomphera.*

S'agit-il de « torture » ?

Certain-es opposant-es qualifient ces faits de « torture ». « Quand, j'y pense, cela a été une vraie torture » nous a dit une écureuille. Entre l'affirmation militante et la caractérisation juridique, nous avons demandé leur avis à des avocat-es.

Nina Chein, avocate nous a déclaré :

« Vu les comportements dénoncés, à mon sens, nous sommes plus dans le cadre de traitements inhumains et dégradants que de torture. Outre la gravité des traitements, la notion de torture suppose un élément intentionnel, reconnu dans la CCTNU²⁰, qui précise que

²⁰ Comité contre la torture des Nations unies

le terme de “torture s’entend de l’infliction intentionnelle d’une douleur ou de souffrances aiguës aux fins notamment d’obtenir des renseignements, de punir ou d’intimider” (Selmouni c. France [GC], 1999, § 97 ; Salman c. Turquie [GC], 2000, § 114 ; Al Nashiri c. Pologne, 2014, § 508, et Petrosyan c. Azerbaïdjan, 2021, § 68).

Un traitement est considéré comme “dégradant” s’il humilie ou avilit un individu, s’il témoigne d’un manque de respect pour sa dignité humaine, voire la diminue, ou s’il suscite chez l’intéressé-e des sentiments de peur, d’angoisse ou d’infériorité propres à briser sa résistance morale et physique.

Lorsque des écureuil·les décrivent “les cris d’animaux et les lampes stroboscopiques utilisés pour les empêcher de dormir, les intimidations et les insultes, notamment des menaces de viol” de la part d’une compagnie de CRS durant les premières nuits du siège, il s’agit sans aucun doute de traitements inhumains et dégradants au sens de l’article 3 de la CESDH.

La France est susceptible d’engager sa responsabilité pour cela.

Au-delà des traitements inhumains et dégradants commis par des membres des forces de l’ordre et tolérés par la hiérarchie, la responsabilité de la France sur le fondement de l’article 3 est également susceptible d’être recherchée en raison des actes commis par les ouvriers du chantier : “si les autorités d’un État contractant approuvent, formellement ou tacitement, les actes de particuliers violant dans le chef d’autres particuliers soumis à sa juridiction les droits garantis par la Convention, la responsabilité dudit État peut se trouver engagée au regard de la Convention” (Chernega et autres c. Ukraine, 2019, § 127)

Ainsi le gouvernement français est susceptible d’engager sa responsabilité sur le fondement de l’article 3 si :

- il ne sanctionne pas la torture et/ou les comportements inhumains et dégradants,
- si les agents de l’état sont auteurs de comportements contraires à l’article 3 dans l’exercice de leurs fonctions.

Conformément à la jurisprudence de la Cour, l’interdiction posée par l’article 3 ne souffre d’aucune dérogation (à titre d’exemple même en cas de danger public menaçant la vie de la nation, l’État reste soumis au respect dudit article).

La Cour n’a jamais cessé de considérer que l’article 3 met à la charge des États une obligation de protéger le bien-être physique des personnes qui se trouvent sous le contrôle des autorités, par exemple des détenus ou des conscrits, et sont par conséquent en situation de vulnérabilité. (Premininy c. Russie, 2011, § 73). »

Il y a là un parallèle à faire avec la situation des écureuil·les puisqu’iels étaient contrôlé·es et surveillé·es par les forces de l’ordre, d’autant plus qu’iels étaient dans une zone d’opération judiciaire, interdite par exemple à l’OPP.

La commission d'enquête sur les atteintes aux droits contre les opposant-es à l'A69 ne peut alors que s'interroger sur la réponse du préfet du Tarn aux journalistes : « Contactée par téléphone, la préfecture du Tarn ne souhaite pas faire de commentaire²¹ ».
Qu'en pense le ministre de l'Intérieur ?

Le feu comme outils de répression

[15/02]

« Mise en place du siège de la Crem'arbre.

À 13h12, deux UFM [unités de force mobile] sont de nouveau déployées et malgré une résistance acharnée, la route est perdue en une demi-heure. Fait marquant, le feu devient un outil de répression. Les gaz lacrymogènes déclenchent un incendie chez le voisin absent et brûle sa caravane sans intervention des pompiers (le 17/02), les employés de Saix attisent les flammes des tas au souffleur et décompactent les bottes de paille en feu directement en roulant dessus avec la benne de la mairie et les gendarmes versent de l'essence aux pieds des arbres. Les écureuil·les sont noyé·es dans les fumées toxiques. »

Doc GNSA

« Je me rappelle qu'à *Ramdam sur le Macadam*, cela avait pris feu. »

Un zadiste

Dimanche 22 octobre 2023 vers midi, près de 600 policiers investissent La Crémade pour évacuer les manifestant·es qui tenaient une conférence en plein air. Les FDO tirent des grenades qui enflamment un champ de paille. Les manifestant·es éteignent, avec ce qu'ils peuvent, ces départs de feu alors qu'ils sont sous les tirs de grenades.

<https://www.youtube.com/watch?v=E1VmUa7vB7s>

Un observateur de l'OPP explique :

« Une grenade lacrymogène contient des palets qui sont incandescents durant quelques instants lors d'un tir. Les FDO utilisent cette arme en très grande quantité et en connaissent le danger incendiaire, pourtant, ces tirs enflammeront un champ de paille lors de l'assaut du 22 octobre 2023 à la ferme de la Crémade, la caravane d'un voisin de la ZAD le 17 février ou encore les fossés de la N126 le 8 juin 2024 à Puylaurens.

Il en a été de même sur une autre lutte, contre les méga-bassines près de Poitiers, dans la Vienne, le 19 juillet 2024, où un champ de paille de 8 hectares a été incendié par les FDO, stoppant ainsi une manifestation de 6 000 à 7 000 personnes

(<https://reporterre.net/Fouilles-lacrymos-et-incendie-une-manifestation-mouvementee-contre-les-megabassines>).

Il est à se questionner sur cet usage immodéré des grenades lacrymogènes qui l'ont été ici par plus de 30 °C. Il serait étonnant que les FDO n'aient pas imaginé un instant qu'ils risquaient de déclencher un incendie. S'agissait-il alors d'un accident ou d'un acte volontaire permettant de couper court à une manifestation ? »

²¹ <https://reporterre.net/Prives-d-eau-harceles-la-difficile-resistance-des-ecureuils-contre-l-A69>

Intervention de la gendarmerie

« À 15 heures 43, le 14 février 2024, 2 unités de force mobile (UFM) se déploient à 150 mètres de la vigie²². Les occupants mettent en place les barricades. En quelques minutes, par l'usage massif de gaz lacrymogènes, les unités récupèrent la route. Les trains sont annulés pour ne pas entraver l'opération.

À partir de 16 heures, les gendarmes et fonctionnaires de Saïx rassemblent tout ce qu'ils trouvent en tas, qu'ils noient sous l'essence puis y mettent le feu. L'intervention est complètement sidérante et les pompiers sont sur place associés au dispositif.

Le soir, la route est libérée sous une nouvelle pluie de lacrymogènes. »

« La nuit du 15 au 16, des bidons rouges d'essence ont été vidés aux pieds des arbres par les FDO. Cela a été raconté et filmé par les écureuils.

L'OPP a constaté la présence de feu encore alimenté le vendredi 16 février au matin alors qu'il faisait encore nuit. »

Source GNSA

Les tentatives d'arrestation des écureuils ont été très violentes

« Le mec de la CNAMO est hors de lui, il est obnubilé par m'attraper, il a le cerveau débranché.

Panique... Je reste poli : "Je me rends, on se calme"

Il me menace (visage et voix), sa bave, des yeux rouges...

L'attitude du gradé est très violente. Cela me met en danger. »

L'écureuil concerné

Notre témoin, arrêté ce jour-là, a insisté pour que nous regardions le visage du fonctionnaire de la CNAMO venu l'arrêter : <https://www.instagram.com/p/C3-nAfhMuUn/>.

[Mercredi 27/02, CNAMO, 7h30]

« Moi, en panique, enfariné (toujours à cette heure du matin), à 20 mètres du sol, il pleut, cela glisse ; la CNAMO veut couper les tyroliennes d'en bas, ils menacent Reva en lui disant qu'ils vont revenir.

Nous disent "Bon, petit-dej', on va revenir..." , les nacelles s'embourbent...

[...]

9 heures 30, CNAMO très rapides, virent à mon niveau. Je me déplace pour aller plus haut. Mon rappel près de la nacelle. Je suis bloqué. Ils attrapent mon rappel en me bloquant. Sur cette corde il y a aussi 4 personnes d'accrochées. La corde est accrochée sur la branche où il y a aussi 4 cordes de rappel, donc, 4 vies. La boucle est solide, ils regardent pas. »

Un observateur de l'OPP témoigne :

[22 février]

« Violences lors des interpellations : on a des photos sur les coups au thorax, clefs de bras.

1 écureuil est interpellé par les 2 gendarmes qui sont dans la nacelle. La nacelle bouge énormément. Aux jumelles, il est observé que le gendarme de gauche fait une clé à la main gauche de l'écureuil pendant que le second lui fait une clé de bras dans le dos. »

Violences en l'air relatées par la presse :

²² La Vigie est un-e écureuil-le situé-e de manière à pouvoir observer les FDO.

« Le 28 février, Esteban a été interpellé par un membre de la CNAMO [alors qu'il se trouvait au-dessus du vide](#), suspendu à une branche. "C'est un souvenir traumatisant, se souvient-il, le gendarme tirait de toutes ses forces sur la corde de mon rappel, ce qui risquait de casser la branche sur laquelle j'étais maintenu. J'étais à 20 mètres de haut, si cette branche cassait, j'étais mort. Je ne me débattais pas, je demandais juste à ce que son intervention se fasse en sécurité. Mais ce gendarme n'écoutait rien, il faisait preuve d'une violence inouïe et m'a fait prendre un risque disproportionné." »

<https://reporterre.net/Prives-d-eau-harceles-la-difficile-resistance-des-ecureuils-contre-l-A69>

Le non-dialogue : la déshumanisation

Plusieurs écureuil·les nous ont expliqué avoir souffert pour une autre raison qui, *a priori*, nous a surpris·es : le non-dialogue. À leur écoute, on s'est rendu compte **qu'ils l'avaient vécu comme une forme de déshumanisation** :

« Vous n'êtes personne ! Ni les FDO, ni l'État ne discutent avec vous ! »

Les pacifistes auraient aimé un dialogue entre humain·es, un échange entre égaux. Les FDO leur refusent cette humanité.

Les premières discussions sont apparues lors de l'arrivée des négociateurs.

Cet écureuil témoigne :

« Les "négociateurs" arrivent, on répond en collectif, on prend tous les avis. On a des doutes. Qui c'est ? Des éduc's spé ?²³

Pour la première fois, il y a dialogue avec considération

Leur statut est pas clair : ils se disent indépendants [sans doute des FDO présent·es]

Mais, il y a échange !!

On obtient un petit truc, éteindre les projets la nuit. Cela n'a pas été fait... »

Le non-dialogue est aussi évoqué par d'autres :

« Et ce jour, ultimatum du chef CNAMO : 15 minutes descendez ou on vient vous chercher et ensuite aucun dialogue ! »

« Absence de dialogue : moins qu'un humain pour les FDO. »

« L'absence de dialogue me pèse. Ils sont nombreux, on ne sait pas qui est qui, quels gradés... »

L'ensemble de ces violences est aussi mis en scène par l'État :

Une écureuille :

« Il y a eu aussi cette mise en scène de notre désordre, de notre non-respect de la forêt... »

Une pelleteuse arrive avec des gens de NGE²⁴ ils font semblant de nettoyer la forêt...

²³ Des éducateurs spécialisés. Cette remarque illustre parfaitement la jeunesse politique de ces pacifistes.

Un X^e exemple du peu de culture militante des écureuil·les. Les négociateurs sont des militaires formés par la cellule nationale de négociation du GIGN.

²⁴ NGE : Nouvelle Génération d'Entrepreneur. « NGE a créé une société concessionnaire baptisée ATOSCA. Quatre actionnaires principaux composent son capital : le fonds Quaero capital (actionnaire à 30 %) dont le siège est en Suisse, le fonds luxembourgeois TIIC 2 lié à la Compagnie financière Edmond de Rothschild

10 personnes, avec des gros sacs, un tractopelle...
Mais volontairement, ils vont laisser du désordre (des étagères [qui restent de la ZAD]...), ils cassent ce qu'on a construit... [...] Ils veulent nous saper le moral, ils veulent nous atteindre, et laissent le bordel pour montrer une mauvaise image de nous.
Ils veulent nous traiter et nous présenter comme des animaux à la TV.
Un FDO, plus tard, nous reprochera l'état de la forêt.
Il n'y a pas de presse quand tout va bien, et TF1 arrive quand on crie contre les FDO qui nous mettent en insécurité. »

Des attitudes diversifiées pour les CRS

Une ex-zadiste :
« Chaque flic dit quelque chose de différent. On va pouvoir ravitailler et puis après c'est non par un autre. La même chose avec les changements dus aux relèves des FDO (une équipe oui et la relève non). Ils nous ont aussi fait poireauter pendant des heures. »

Ambiance panique et « pétages de plomb », la disproportion des réactions policières

« J'ai toujours été non violent ; j'ai eu des bons rapports avec les flics, même là j'ai discuté à plusieurs reprises avec un capitaine de gendarmerie ; il a même dit : "Peut être qu'aujourd'hui, on est pas du même côté de la barrière. Mais là, on est en train de respecter un schéma administratif en fait. Vous n'avez pas le droit d'être là..."
Là je vois maintenant, comment cela s'est passé la semaine dernière... Quand tu vois les sacs poubelles de grenades lacrymo qu'on a ramassé dimanche... **Ils sont devenus fous...** »
Un voisin, soutien de la lutte depuis plusieurs années

[Dimanche 11 au soir...]

« Quand les FDO se laissent aller, se vengent : sans visibilité, sans sommation, des tirs tendus dans la forêt. »

Il y a eu, autour de l'A69, des pertes de contrôle, voire des gendarmes et des CRS qui se laissent aller sans, au mieux, aucune réaction de leur hiérarchie. Il y a aussi ce qui se passe en même temps à Toulouse.

Louane a 20 ans, élève de terminale. Une de ses professeur-es, informée de notre commission d'enquête, nous a contacté-es.

Louane a participé à une manifestation contre l'extrême droite le 12 juin 2024. Cette manifestation avait été interdite la veille par la préfecture de Toulouse.

« Une manifestation non-déclarée et dont les organisateurs ne peuvent être identifiés, "ce qui ne permet pas d'éviter la participation d'éléments susceptibles de la perturber". La préfecture souligne par ailleurs : "de nombreux débordements,

(actionnaire à 30 %), une filiale de NGE, NGE Concessions (actionnaire à 25 %) et un gestionnaire d'actifs, Ascendi (actionnaire à 15 % et à 50 % de la partie exploitation d'ATOSCA). Deux autres structures (Opale Invest rebaptisée Tarn Sud Développement et Ascendi Invest) détiennent une participation beaucoup plus faible (0,01 %). » https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/enquete-conflit-d-interet-opacite-financiere-dans-les-coulisses-du-projet-controverse-de-l-a69_6495839.html.

dégradations, faits de violences et outrages ont eu lieu à l'occasion de la manifestation du 10 juin sur le même thème." »

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/legislatives-2024-la-prefecture-de-haute-garonne-interdit-les-rassemblements-contre-l-extreme-droite-ce-12-juin-2024-3592675>

Louane ne nous a pas mentionné le motif de la manifestation concomitante aux actions contre l'A69. Nous avons reproduit une partie de son témoignage — d'abord recueilli en face à face puis écrit à notre demande — **car il nous semble significatif du climat qui régnait à Toulouse. Il traduit aussi comment un « homme vêtu d'un uniforme de police » comme elle l'écrit, autrement dit un policier, peut céder à une panique anti-jeunes et devenir dangereux pour les citoyen·nes et pour lui-même.** Comment aussi, de jeunes personnes apprennent à ne plus faire confiance à la police.

Témoignage original

« Je voulais rejoindre ma mère à Rio Loco [festival de musique].

Je rejoins avec difficulté mes amis A., M. et quelques amies à la manifestation. Il y avait peu de monde et une bonne ambiance durant le début de la marche.

Très vite les fumigènes arrivent et nous nous partageons en groupes. Je me retrouve à courir aux côtés de A. Nous essayons de joindre M. qui est à priori dans les lignes les plus proches des camions [des FDO]. À la recherche du métro le plus proche, nous essayons de trouver un refuge puis nous suivons à nouveau la foule car les camions nous encerclent. On continue de courir main dans la main puis je reçois un coup très fort sur le crâne. Je ralentis et A. continue de courir. Je mets mes mains derrière la tête et je crie de panique à la vue du sang. J'appelle A. Nous partons nous réfugier dans une cour d'immeuble. Je m'assois par terre et des manifestants m'encerclent, me donnent à boire, me rassurent et appellent les urgences qui pensent avoir beaucoup de complications pour arriver jusqu'à nous. Parmi eux, je rencontre K. Elle me dit être infirmière et m'assure que je ne vais pas mourir. Penser à la mort était peut-être un peu gros pour la situation mais je perdais beaucoup de sang et c'était impressionnant. A. prend mon téléphone pour prévenir ma mère et nos amis. Quelques minutes plus tard, nous sentons que la tension revient s'installer juste à côté de nous dans la rue. Nous décidons de nous réfugier tous ensemble dans la cage d'escalier de l'immeuble à côté. Je m'assois en face de la porte, sur les escaliers, et le reste du groupe se met au niveau de l'entrée. On attend que ça se calme dehors. Cela doit durer moins de dix minutes. Un homme vêtu d'un uniforme de police ouvre violemment la porte et frappe sans attendre tous les gens dans l'entrée. Il ne les regarde pas. Il les tape pour les faire sortir. Je suis spectatrice face à eux et je vois des gens de ma moyenne d'âge se faire agresser. Je me sens coupable de les avoir amenés ici, dans ce lieu qui nous servait initialement de refuge. Je lève les deux mains ensanglantées et je dis au monsieur d'arrêter car ces gens ont voulu aider. Ce geste l'énerve davantage et il se prépare à me faire subir le même sort alors K. me demande de monter les escaliers. J'arrive devant la porte de son appartement et elle se met directement devant moi pour me protéger. A. nous suit. L'homme, très énervé, monte les escaliers. K. lui dit qu'elle habite ici et qu'elle n'a rien fait. Elle lui demande de nous laisser tranquille. Il prend alors A. par sa veste et le tire dans les escaliers en le rouant de coups. Je pleure, je crie son prénom et je me sens coupable. J'ai très peur. J'aimerais moi aussi pouvoir crier des insultes à cet homme mais je ne suis pas en position de force. J'arrive seulement à lui dire : "Pourquoi vous faites ça ?" Il me répond : "Faut arrêter vos conneries". J'ai seulement retenu un regard de lui car je pense ne jamais avoir vu tant de

colère et d'inhumanité dans des yeux. Je ne sais même plus s'il portait un casque mais je me souviens de ce regard.

L'homme a continué à monter les escaliers. Je rentre ensuite dans l'appart de K., calme. Très soudainement, je réalise que M., mon autre copain est tout seul au milieu des camions de police, un groupe d'amies à nous n'ont pas donné de nouvelles depuis un moment, A. est en danger, il a mon téléphone et ma mère doit paniquer. Alors je panique aussi. Je crie dans ce petit appart. J'ai très peur pour mes amis.

K. réussit à me calmer et je m'excuse auprès d'elle pour tout ce boucan. Elle me laisse appeler ma mère, me lave les mains, la tête et appelle les urgences pour leur dire qu'elle pourra m'amener dans une heure environ, le temps que la rue se calme. Je m'assois sur son canapé. À côté de moi, il y a son gros chien que je caresse. Il y a aussi un chat qui se balade.

Au bout d'un quart d'heure, on nous prévient que la rue s'est calmée et que la voie est libre. Nous avons le téléphone d'une jeune fille qui faisait partie du groupe. Avec ses amis, elle avait une vision globale sur la rue et les camions. Nous descendons ainsi les escaliers avec la chienne de K. devant nous. J'ai très peur et je n'ose plus sortir mais K. me prend la main et nous y allons. Une fois dans la voiture, elle me laisse un petit moment avec sa chienne pour donner le téléphone à la jeune fille. Elle m'assure que son chien me protégera. Elle finit donc par m'amener à l'hôpital et me dit au revoir. J'arrive dans cette salle d'attente, blanche, sans téléphone et j'attends. Je pleure beaucoup toute seule, j'ai du sang sur le pull, deux petites couettes qui partagent mes cheveux et je tremble. J'ai le temps de me refaire tous les scénarios et de repenser à la chance que j'ai eu de ne pas perdre un œil.

Au final, j'ai eu une agrafe dans la tête durant une semaine, une cicatrice en forme de T et un témoignage à raconter. »

Louane

Refus de soins et entrave des FDO à la circulation des pompiers

Il y a eu différents témoignages :

M. (voisin) :

« Le 22, la paille sèche était enflammée, les pompiers étaient absents, et pas d'autorisation pour les pompiers d'être présents. »

Remarquons que cet événement, comme d'autres, pousse certain-es zadistes à évoquer une « collusion » entre FDO et pompiers.

« Voir leurs interventions absolument nécessaires pour chasser et attraper les écureuils à la Prade et à la Bourellie. Sans l'aide matérielle et humaine des pompiers, ces lieux n'auraient pas été aussi vite vidés de leurs occupants. Ou être là lors de l'allumage des feux par la mairie de Saix et les FDO à la Crem'arbre. »

Un voisin

Deux écureuils nous ont fait part de leurs demandes répétées d'un bilan de santé lors de la présence dans les arbres : « Rien, pourtant les pompiers avaient leur nacelle » nous dit l'un.

Puis, il y a eu le cas de P. activiste notoire contre l'A69.

Plusieurs témoins ont expliqué cette entrave aux secours [voir photo en annexe].

Témoignage de V., medic

« Entre 16 heures 10 et 16 heures 15 [...] un appel medic se fait entendre au niveau du passage à niveau. Nous y arrivons assez rapidement et découvrons P. devant la ligne de CRS, inconsciente [...] Elle respire encore, pas de plaie sanguinolente.

Un brancardage s'organise pour amener cette personne loin de la zone d'affrontement entre 80 et 100 mètres de la zone. Suite à un jet de gaz [...] nous la plaçons à environ 200 mètres de la zone d'affrontement dans une petite clairière en direction du nouveau site occupé.

À ce moment-là, P. n'a toujours pas repris connaissance.

Nouvelle vérification respiratoire qui semble OK, mise en PLS.

Je constate alors un hématome avec dermabrasion important situé au milieu du dos. Au vu de la perte de connaissance, je soupçonne un coup potentiellement porté à la tête qui signifie donc un risque de trauma crânien. À 16 heures 27 je contact le 15 pour demander une évacuation vers un hôpital. Cela fait alors environ 15 minutes que P. est inconsciente, elle reprend connaissance tranquillement à ce moment-là.

Pour l'appel au 15 je précise être un medic de la ZAD de la Crem'arbre en cours d'évacuation, d'une personne qui a perdu connaissance durant 15 minutes. Je précise mes observations (hématome et dermabrasion au dos) et mes craintes de trauma crânien.

J'explique être au milieu du champ et leur demande une ambulance rapidement afin d'évacuer cette personne vers l'hôpital le plus proche.

Je leur explique que je vais tenter un brancardage vers la D50 pour leur permettre une prise en charge plus simple et que je serai sur la D50 pas loin du Levézou. On me confirme l'envoi d'une ambulance et l'appel s'interrompt.

P. ayant repris connaissance je lui demande si elle se sent apte à se déplacer par ses propres moyens avec soutien. Elle ne semble pas en état de se lever et nous réentamons un brancardage en direction de la D50.

Je préviens les forces de l'ordre en amont que nous allons passer pour brancarder une personne blessée et qu'on va se diriger vers la D50, lieu de rendez-vous avec l'ambulance.

Les forces de l'ordre nous menacent alors avec les lanceurs Cougar et nous poussent plus loin sur la D50.

16 heures 40, on arrive sur la D50, le 15 me rappelle et me demande confirmation que c'est un membre des forces de l'ordre qui les a appelés. Je rappelle donc que je fais partie des medics sur place sur la ZAD, explique ne pas avoir pu rejoindre le lieu exact de rendez-vous et précise notre position à proximité de la borne kilométrique 4 de la D50. On me confirme avoir relevé ces informations et l'appel s'interrompt.

Une attente d'environ 30 minutes commence alors jusqu'à voir une ambulance arriver et s'arrêter derrière les lignes des forces de l'ordre.

Au bout 20 minutes d'attente à observer l'ambulance en lui faisant signe qu'on était plus loin, une camarade me contacte et me fait savoir être à proximité des membres de la LdH et me propose de leur demander de venir, ce que j'accepte.

L'équipe de la LdH se rend donc au niveau de l'ambulance et finit par m'appeler directement.

Appel où je finis par expliquer que nous sommes situés à 200 mètres devant l'ambulance et qu'il leur suffit d'avancer de cette distance pour faire la prise en charge, alors que les forces de l'ordre me demandent de ramener P. jusqu'à la voie ferrée.

Après discussion, la LdH obtient que l'ambulance s'avance et la prise en charge peut enfin se faire.

Je n'ai cependant pas l'heure exacte de cette prise en charge.

L'appel au 15 a été fait à 16 heures 27 puis rappel à 16 heures 40. La LdH m'a appelé à 17 heures 13 donc un battement d'une demi-heure à peu près entre le deuxième appel du 15 et l'appel pour la négociation de la prise en charge.

La prise en charge finale a donc dû avoir lieu vers 17 heures 30 maximum. »

Ce témoignage est conforté par les observateur-es de l'OPP [que nous remercions pour sa communication].

Témoignage de la militante LdH qui a négocié le passage de l'ambulance :

« Cette séquence ne peut qu'interpeller toute personne qui place les secours aux blessés comme étant une obligation absolue. Il s'est passé une heure et 10 minutes entre la "dépose", par les gendarmes, de cette personne blessée sur le bas-côté sans lui porter assistance et l'évacuation de celle-ci par la sécurité civile. Selon les informations en notre possession, cette situation n'a pas eu de conséquences graves pour la personne blessée. Mais cela n'enlève rien aux constats effectués par les observateurs sur le traitement qui lui a été infligé. Plus d'une heure pour évacuer une personne qui a perdu conscience, c'est absolument anormal au regard de la situation qui prévalait à Saix ce 18 février 2024. Et surtout, c'était aux gendarmes de la prendre en charge, de lui apporter les premiers secours et non de la "balancer comme un sac" sur le bas-côté. Renvoyant ainsi cette prise en charge sur les "street medics" que par ailleurs ils frappent et violentent à la première occasion, les accusant d'être complices des actions menées par les manifestants.

Ces constats, comme beaucoup d'autres, continuent à nous alerter sur la dérive de la police et, en l'occurrence, de la gendarmerie, ce que l'OPP constate et documente depuis sept années maintenant. »

Quant à la personne concernée, en entretien, elle nous expliqué n'avoir que des souvenirs diffus de cet épisode.

Précisons que la plupart des faits évoqués ici ont été filmés.

Il y a bien eu, comme à Sainte-Soline, une entrave à la circulation des secours.

Nous verrons plus loin qu'au-delà de l'entrave, l'état de santé difficile de certain-es écureuil-les a volontairement été utilisé pour les mettre en danger.

Entraves

La lutte contre l'A69 s'est voulue publique et médiatique. Utilisant la liberté d'expression propre aux démocraties, écureuil-les, zadistes et leurs soutiens ont réussi à internationaliser leur combat.

L'État a voulu que l'action policière ne soit pas visible et filmable. Pour ce faire, les forces de l'ordre ont volontairement entravé la libre-circulation des journalistes et des observateur-es des pratiques policière de Toulouse. Cette entrave aboutissant même à l'agression d'une journaliste de France 3.

Extraits du rapport OPP :

Accès du site interdit aux journalistes et observateur·es, puis agression de journaliste.
[voir photo en annexe].

Depuis le 16/02/2024, alors qu'iels pouvaient circuler facilement, y compris en **franchissant les rangs des FDO, l'accès du site est interdit aux journalistes et observateur·es de l'OPP.**

« Rappelons **que les observateur·es sont protégé·es par le droit international.** Ainsi, le comité des droits de l'homme de l'ONU a rappelé, dernièrement, que les observateur·es bénéficient de la protection offerte par l'article 21 du pacte international relatif aux droits civils et politiques en ce qu'iels "jouent un rôle particulièrement important pour ce qui est de permettre la pleine jouissance du droit de réunion pacifique. Ces personnes ont le droit à la protection offerte par le pacte. Il ne peut pas leur être interdit d'exercer ces fonctions, y compris en ce qui concerne des actions des forces de l'ordre. Elles ne doivent pas risquer de faire l'objet de repréailles ou d'autres formes de harcèlement, et leur matériel ne doit pas être confisqué ou endommagé. Même si une réunion est déclarée illégale et est dispersée, il n'est pas mis fin au droit de la surveiller. La surveillance des réunions par les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales constitue une bonne pratique".

En outre, la commission de Venise du Conseil de l'Europe et l'OSCE rappellent que **la présence des observateur·es lors des rassemblements doit être juridiquement garantie sans que les autorités des États puissent entraver l'exercice de ce droit,** que les manifestations couvertes soient ou non pacifiques, et cela y compris en présence d'ordre de dispersion à l'attention des participants aux rassemblements.

Enfin, **le Conseil d'État**, soit la plus haute juridiction administrative française, a rappelé dans une décision en date du 10 juin 2021 que **les observateur·es indépendant·es doivent pouvoir "continuer d'exercer librement leur mission lors de la dispersion d'un attroupement sans être tenus de quitter les lieux,** dès lors qu'ils se placent de telle sorte qu'ils ne puissent être confondus avec les manifestants et ne fassent obstacle à l'action des forces de l'ordre". »

3^e rapport de l'OPP²⁵

En février dernier (le 29 février), le rapporteur de l'ONU constatait que « la presse et les membres de l'Observatoire toulousain des Pratiques Policières ont été tenus à une distance importante du site de la Crem'arbre, dans une zone avec une visibilité extrêmement limitée ». Michel Forst avait demandé aux autorités françaises « de faciliter le travail de la presse et des observateurs », selon France 3 Occitanie.

Alors qu'une réunion du « groupe de contact²⁶ » avait annoncé l'accès aux journalistes résolu, lors de ce dernier rendez-vous, les journalistes du SNJ demandent que le préfet soit présent : « On a voulu vraiment redire qu'il y avait une atteinte délibérée de la part des forces de l'ordre

²⁵ <https://hal.science/hal-04301348>

²⁶ Un outil créé il y a quelques années, lors du nouveau schéma national du maintien de l'ordre. Le groupe, constitué des services des ministères, de membres de la police et de la gendarmerie nationale, mais aussi d'organisations syndicales de salariés, de journalistes et d'organisations patronales, se donne rendez-vous tous les mois. France 3, 22 mars 2024, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/tarn/albi/autoroute-a69-face-aux-entraves-contre-les-journalistes-le-prefet-prend-des-engagements-mais-les-difficultes-persistent-2943600.html>.

qui empêchaient les journalistes de faire leur travail. Le préfet, lui, a écouté, l'entretien s'est plutôt bien déroulé », explique Emmanuel Poupard [source France 3]. Les entraves continuent et s'intensifient.

« 24 mars 2024 : Chantier de l'A69. Une équipe de France 3 Occitanie agressée, le droit à l'information une nouvelle fois bafoué, c'est inacceptable ! »

Communiqué du Syndicat National des Journalistes²⁷

Mensonges et diffamation contre les observateur-es de l'OPP

Agression d'une journaliste d'une part, déclarations mensongères et diffamation contre des observateur-es de l'OPP d'autre part.

« Le gendarme "menteur" »

Une première dérive dans le comportement de certains gendarmes peut être, ici, pointée. Nous allons mettre en exergue, ci-dessous, un extrait du rapport d'observation du 16 février 2024 concernant l'attitude d'un gendarme mobile.

« **10h06** - Les 6 observateur-es remontent vers la route de Semalens. Deux gendarmes cheminent à leurs côtés. Un gendarme mobile – EGM, posté en surplomb du chemin et partiellement caché par un arbre, crie au passage du groupe de gendarmes et d'observateur-es : « ceux-là, je les ai vu lancer des projectiles ». Les observateur-es réagissent en rappelant les raisons de leur présence et qu'en aucun cas ils ne feraient ce genre de chose. L'accusation gratuite de cet EGM pose question et les observateur-es n'en restent pas là. Arrivé-es au niveau de la route de Semalens, iels en réfèrent au capitaine et au commandant d'escadron à qui iels affirment que cette assertion du gendarme est totalement infondée, que le lancer de projectiles est totalement contraire aux règles de l'OPP et que cette accusation vise simplement à discréditer l'action de l'OPP. La demande est faite de recadrer cet EGM.

L'attitude de ce gendarme qui ment effrontément (nous ne voyons pas d'autre explication aux assertions de celui-ci) a beaucoup frappé les observateur-es. Cette affirmation erronée est de nature à discréditer le travail d'observation et à instiller le doute auprès de ses collègues sur le respect de la neutralité comportementale qui est au cœur des pratiques des observateur-es. C'est ce qui explique que, sortant de la réserve habituelle dont iels font preuve, les observateur-es ont si vivement réagi, ce 16 février, aux affabulations de ce gendarme en allant même jusqu'à protester de manière posée mais ferme auprès des gradés, capitaine et commandant de gendarmerie, présents ce jour-là sur le site²⁸. »

Page 23

²⁷ <https://snj-francetv.fr/chantier-de-la69-une-equipe-de-france-3-occitanie-agressee-le-droit-a-linformation-une-nouvelle-fois-bafoue-cest-inacceptable/>

²⁸ *Observatoire toulousain des Pratiques Policières : rapport sur les opérations de police et de gendarmerie dans le cadre des oppositions à la construction de l'autoroute A69*, avril 2024, Toulouse, LdH, Copernic, SAF, Lisst-Cers-Cnrs, p.23.

Méconnaissance et non-respect des textes internationaux et/ou attitudes déloyales de fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions ?

Pour l'OPP, ces manières de faire de gendarmes face aux observateur·es, l'utilisation du mensonge, prouve leur méconnaissance et leur non-respect des textes internationaux. Ce qui pose sérieusement problème pour des fonctionnaires chargé·es de la sécurité publique, de faire respecter le droit de réunion et d'expression. « Que dirait-on sur les policiers et gendarmes en charge de la sécurité routière s'ils ne connaissaient pas, peu ou mal le code de la route... ? » demande l'Observatoire toulousain.

Que penser des déclarations policières qui, systématiquement sur l'A69, invoquent la rébellion des manifestant·es pour les déférer au tribunal ? Que penser du non-respect des lois de la part des FDO : non-port du RIO (matricule personnel), dissimulation de leurs visages, et mensonges, quand ce n'est pas – nous le verrons plus loin – menaces de viols des écureuil·les ? À quand une formation aux droits humains pour ces fonctionnaires détenteurs et détentrices d'armes létales ?

Au regard des agissements si peu républicains des forces de l'ordre, une question semble aller de soi : ces comportements sont-ils le fait de réactions individuelles ou répondent-ils à des directives des hiérarchies ? Et si tel est le cas, quels sont les niveaux de hiérarchie concernés ? Quelle a été l'implication de la « cellule anti-ZAD » créée par Damanin ?

Stratégie de tension créée par la hiérarchie

De nombreux témoignages font état d'attitudes diversifiées des fonctionnaires de police et de gendarmerie. Et, ce qui est grave et pourrait peut-être aussi expliquer le mensonge de ce gendarme qui aurait voulu plaire à ses chef·fes, des stratégies de tensions créées par la hiérarchie.

« Il y a avait des débats entre gendarmes et militant·es, c'était tranquille, puis les gradés donnaient des ordres, les chefs avaient décidé qu'il fallait être plus dur. »
Un zadiste

« Souvent, nous avons vu des gendarmes calmes qui discutaient, et qui devenaient violents, ou au moins agressifs dès l'approche des chefs. »
Un voisin

Ces gradés, plusieurs témoins le signalent, sont constamment présents et circulent auprès des EGM en faction.

Les ouvriers, les voisins, la milice : violences par ouvriers de chantier

Outre les violences policières, les opposant·es à l'A69 ont dû subir d'autres violences, celles de certain·es voisin·nes, de petits patrons organisés en milice, voire celles d'ouvriers du chantier.

On nous a ainsi signalé des pratiques sadiques mises en œuvre par des responsables du chantier, des pratiques cautionnées par les FDO :

« Le directeur des travaux a crevé les bidons d'eau devant les FDO. Les FDO n'ont pas fait de rappel à l'ordre c'est inquiétant ! »

« Le chef de chantier aurait cassé un appareil photo d'un·e zadiste. »

« Le chef de chantier pète un câble et menace R. [écureuil] de le dézinguer le 21 févier. Une pelleuse arrive, des gens se détachent [...] Un arbre tombe près de la nacelle... »
Un écureuil

« Il y a eu de coups de pelles contre nous par des ouvriers du chantier lors d'actions symboliques. »
Un zadiste

Hormis l'attitude irresponsable des chefs, cette incompréhension entre opposant·es et ouvriers du chantier tient peut-être à une autre cause. Ce soutien aux zadistes témoigne :

« Un ouvrier avait utilisé la tronçonneuse sur un arbre et un écureuil était dans cet arbre. J'ai été le voir pour lui dire, mais l'ouvrier ne comprenait pas car il ne parlait pas le français. »

Quelles sont les conditions d'embauche, de recrutement ? Que leur dit-on sur les droits d'expression à l'opposition à l'A69 ? Au vu du nombre de pratiques illégales réalisées par ATOSCA dans l'abattage, il y a lieu de se poser ces questions.

Utilisation de milice privée comme supplétif aux FDO les week-ends : violences, sexisme et tentatives d'intimidations permanentes. Mobilisation des voisin·es professionnel·les en soutien à l'A69

[voir photo en annexe]

Alors que nous étions sur le site de la Crem'arbre, un jeune zadiste est venu nous interpeller sur les violences qui avaient été commises lors de la nuit de vendredi à samedi 23 mars de 2 heures à 6 heures du matin. Après une rapide concertation entre nous, nous nous sommes rendu·es sur les lieux à la ZAD la Cal'arbre.

S. est venu à notre rencontre pour nous donner un témoignage collectif et des informations sur le contexte des événements.

Témoignages transmis par S. et recueillis par le collectif de la Cal'arbre

« Depuis un mois, les agents de sécurité de la Cimenterie viennent nous harceler le week-end, peut-être parce que nous sommes plus nombreux. Le week-end dernier ils ont caillassé des chiens qui appartenaient à des gens de la ZAD. Les week-ends précédents, c'étaient des insultes verbales homophobes, des chants militaires allemands, des jets de lumière et lasers. Un cap a été franchi dans la nuit de vendredi à samedi 23 mars, 6 à 7 agents de la sécurité de la Cimenterie étaient présents avec B., chef de la milice, qui disait "il faut tenir la ligne" à plusieurs reprises en exhortant ses gars.

En plus des insultes homophobes, sexistes et racistes habituelles, nous avons reçus des jets de pierres, menaces de mort et incendie. »

Mise en danger de la vie d'autrui

« Ils n'en sont pas restés aux mots, des gens se sont fait attaquer par des jets de pierre, fracassant le toit de leur dortoir. Ils ont caillassé durant une longue partie de la nuit. La zone jonchée de pierres témoigne du nombre impressionnant de lancers. »

« Leur soif de violence n'étant pas, *a priori*, assouvie depuis le talus, ils ont été jusqu'à se rendre à proximité du camp avec un bidon d'essence pour y déclencher un incendie criminel. Ils ont déversé de l'essence avec un bidon et mis le feu. »

« Ils ont également fait des passages en trombes en voiture devant la ZAD en essayant de faucher les personnes à proximité, matraque brandie côté passager par la fenêtre. Ils en ont profité pour briser les vitres d'une voiture garée devant la Cal'arbre. »

Les membres de la commission d'enquête, alerté-es par les membres du collectif, ont constaté ces dégâts le lendemain (23 mars).

Impunité de la milice

« "J'ai carte blanche, on va régler cela entre nous, on va pas appeler les flics" a répété une dizaine de fois le gars de la milice.

Quelques instants après, le chef de la milice a repris les provocations verbales ainsi que le caillassage, alors que 15 gendarmes mobiles s'étaient positionnés sur le talus à leur côté.

"Tout le monde est content que je fasse le sale boulot" nous affirma-t-il. Les gendarmes protègent les miliciens ».

Un zadiste

À nos questions sur les menaces proférées sur ce que les zadistes ont qualifié de « milice », voici ce qu'on décrit plusieurs personnes.

Menaces et violences à caractère fasciste

« J'ai carte blanche, on va vous rafler un par un, vous allez tous y passer... » prononcé une dizaine de fois.

« J'ai cent litres d'essence, y'en aura pour tout le monde. »

« On va sortir le 9 mm. »

« Vous dormirez plus, c'est la guerre. »

« ATOSCA avait besoin de chiens de garde, c'est nous. »

« On va tous vous rôtir et on enculera vos daronnes. »

À une écureuille, des menaces de viol

« J'vais venir te violer dans ton arbre salope, tu vas goûter ma bite. »

Aux zadistes, des insultes homophobes

« Enculé, sale PD. »

Le matin, quand les gendarmes sont revenu-es, les menaces de viol n'ont plus été proférées, constatent les soutiens aux zadistes.

Provocation et mise en danger mortel des écureuil·les

Nous évoquons la non-assistance à personnes en danger, le refus des demandes de bilan de santé faites par les écureuil·les, la difficulté de se procurer des médicaments qui ont été *in fine* rapportés par le rapporteur spécial de l'ONU. Dans l'échelle des dénis de droits et des provocations contre les droits des citoyen·nes à s'exprimer contre des projets décrits comme écocides, il y a eu pire : la mise en danger mortel des écureuil·les.

Nous y reviendrons plus loin.

Gardes à vue et interdictions de territoire : faire peur, menacer...

Les chiffres donnent le tournis. Nous n'avions pas compilé les informations précises sur les suites judiciaires. [Léa Guedj l'a fait pour Reporterre](#) en août :

« Des centaines de gardes à vue, 130 personnes poursuivies, 60 procès passés et à venir, 7 personnes placées en détention, 44 personnes sous contrôle judiciaire et 27 privées de territoire... C'est le bilan de la répression subie depuis le début des travaux de l'A69, en février 2023, par les opposants au projet. Un comptage établi par la coordination anti-rep (anti-répression) de l'autoroute (ARA), qui regroupe des collectifs menant la fronde, et publié dans un communiqué jeudi 8 août [2024]. Dans le détail, une personne a été condamnée et a purgé quatre mois de prison ferme, une autre six mois. Quatre militants ont écopé de six mois d'emprisonnement avec aménagement de peine, sous bracelet à domicile. »

<https://reporterre.net/130-poursuites-60-proces-7-detentions-La-repression-des-opposants-a-l-A69-en-chiffres>

Les gardes à vue

Malgré les promesses, à leur descente des arbres, pour la majorité des écureuil-les, la garde à vue est décidée.

Nos auditions montrent des gardes à vue particulières

« Je suis mis en GAV.

Je demande à voir un médecin. Le médecin arrive. Les FDO lui parlent d'abord ; j'entends que de vagues bribes. Le médecin répond : "Hé ! Je ne veux pas mentir." Le gars de la CNAMO répond : "C'est les ordres, essayez de faire quelque chose."

En GAV, je suis déshabillé, en caleçon, ils regardent mes tatouages...
Depuis, je vis sur place, j'ai pas d'interdiction de territoire. »

Un écureuil

Crise de panique pendant la GAV

« Je suis placé en GAV pendant 24 heures, de 9 heures 30 du matin le 28/02/24 au lendemain.

J'essaye me reposer pour récupérer des 2 dernières semaines passées dans les arbres à subir le stress provoqué par la présence des FDO et toutes leurs actions. Je m'endors mais à 23 heures je me réveille en sursaut : j'ai très chaud, je ne sens pas de vent, j'ai l'impression de manquer d'air. Je panique. J'ai de plus en plus de mal à me calmer. J'appelle la personne censée être présente dans la gendarmerie. Pas de réponse. Je recommence jusqu'à tambouriner de toutes mes forces. Toujours pas de réponse. Un moment après, la personne arrive et me refuse d'aller prendre l'air. Je n'ai pourtant fait de mal à personne. Je me retrouve en détresse pendant 5 minutes et aucune aide ne m'est apportée. C'est injuste. »

Un écureuil

Après les GAV, les interdictions de territoire sont apparues.

Dans l'arsenal des outils de répression juridique, deux formes d'interdiction de territoire sont apparues.

— **Celles qui touchent les écureuil·les :**

« Alors qu’U. est malade, il demande une descente sans poursuites. Malgré l’accord explicite des gendarmes et son état de santé, il est placé en garde-à-vue et déféré. Il écope d’un contrôle judiciaire avec interdiction de Tarn et pointages réguliers. Dimanche, à la sortie du tribunal, 60 personnes se mobilisent pour l’accueillir. »

Un écureuil

Il s’agit de faire peur, soit par l’usage de la force, soit par les pressions exercées au niveau juridique. L’arsenal juridique mis en place, par-delà le dispositif répressif habituel, participe d’une guerre d’usure psychologique qui, au vu des procédures qui font planer des menaces d’enfermement et de lourdes amendes, vise à réprimer, isoler les opposant·es à l’A69 et les contraindre au silence.

L’utilisation de l’interdiction de territoire comme couche du mille-feuille répressif

En juin 2024, Claire Dujardin, avocate pénaliste, nous a déclaré d’emblée : « Énormément d’interpellations et de poursuites ! C’est délirant. »

« Dans chaque procès, ils sont plusieurs condamnés. Il s’agit de 100 personnes poursuivies, et les CRPC²⁹. Les suites des gardes à vue ne sont pas toujours connues par les avocat·es car elles sont adressées aux prévenu·es ».

Ce que confirme ce militant chargé du suivi et de la défense des zadistes :

« Difficile de suivre les dossiers... Et ce notamment à cause de la naïveté de certain·es écureuil·les ou zadistes, qui, non préparé·es, “débarquent comme une fleur” sans garanties de représentations, sans connaissances sur ce qui risque d’arriver, et qui, après les GAV, sont interdit·es de territoires.

Certes, les avocat·es ont les coordonnées, mais bon... »

Claire Dujardin poursuit :

- « Tous les écureuils sont poursuivis pour “opposition au travaux”, “violence par voie de fait” ou “violence à l’exécution de travaux publics”. La peine encourue est un an de prison ferme et 3 000 euros d’amende.
- Maintenant, ils reconvoquent les trois derniers [...] **Tous les écureuils sont sous contrôle judiciaire**, interdits de Tarn, de certaines communes du tracé de l’autoroute, interdictions aux abords du chantier. Au départ, il y avait des pointages, certains ont

²⁹ Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité.

<https://www.vie-publique.fr/fiches/justice>.

La comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) ou « plaider-coupable » est une procédure qui permet de juger rapidement l’auteur d’une infraction qui reconnaît sa culpabilité. Elle est appliquée pour certains délits à la demande du procureur de la République ou de l’auteur des faits. Le procureur propose une peine. Si la peine est acceptée par l’auteur des faits, l’affaire est transmise au juge pour homologation. La victime est informée de cette procédure.

Le plaider-coupable a été introduit en 2004 pour les petits délits mais concerne, depuis 2011, tous les délits (sous réserve que la durée d’emprisonnement ne dépasse pas cinq ans), hors délits politiques, de presse et certaines atteintes graves aux personnes.

Ce mode de convocation est prévu par l’article 390-1 du code de procédure pénale. En tout état de cause, cette convocation par officier de police judiciaire intervient lorsque l’enquête est terminée et que les faits apparaissent suffisamment constitués pour être poursuivis.

été obligés d'aller pointer tous les quinze jours avant leur procès. Il y en a plein qui vont être en contrôle judiciaire pendant plus d'un an. Ils sont recherchés et fichés. Certains ont des interdictions de port d'arme (couteaux, outils de jardinage). Sans compter leurs affaires personnelles qui ont été saisies (cordes d'escalade, mousquetons). C'est massif ! [...]

- Il y a eu également des gens condamnés en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité en dehors des procès. Il y en a eu plusieurs. "Tu es en garde à vue, ils te font parler sur les faits, ensuite ils te demandent si tu les reconnais. Le procureur choisit une procédure spéciale CRPC et ensuit un juge homologue." Ainsi J. Ils sont venus le chercher chez lui, l'ont frappé violemment, amené en garde à vue... Il était paumé, on lui a dit : "vous avez bousculé un gendarme", il était tout perdu, il a dit oui et ensuite il a été condamné à 6 mois probatoire. Il y en a d'autres dans ce cas-là...
- Ensuite des zadistes qui ont été condamnés pour violence dans des affrontements (jets de cailloux...)
- 10 meneurs en GAV (Thomas Brail...)
- 14 personnes ont reçu une amende de 400 euros.

Le premier procès a eu lieu au mois de mars à Vendine, c'étaient des circassiens, ils étaient montés sur des machines pour empêcher les travaux et ils ont été relaxés (même jurisprudence que les décrocheurs de portraits). La relaxe a porté sur la liberté d'expression. Dès lors que c'était une action à visage découvert, que l'action était pacifique, qu'ils exprimaient une opinion publiquement. Le parquet a fait appel. »

Dans ces procès-là, explique Claire Dujardin, les avocates ont invoqué trois formes de recours :

- 1- Les travaux dits d'utilité publique font l'objet de trois recours au tribunal administratif, étant donné qu'ils n'avaient pas l'autorisation pour abattre les arbres, les travaux ne sont pas d'utilité publique.
- 2- L'état de nécessité : ils se sont mis en infraction pour protéger un intérêt supérieur. Cela fait appel à la désobéissance civile, une situation d'urgence imminente, civile. En droit, c'est le principe de nécessité.
- 3- La relaxe sur la liberté d'expression. Il faut protéger la liberté d'opinion. Ils ne sont que dans des arbres, il n'y a pas eu de dégradations.

À chaque procès des témoins, des grands témoins sont intervenus pour parler de la désobéissance civile, de la protection des arbres, de la biodiversité.

À la question : « Est-ce que les personnes qui ont le visage masqué sont davantage interpellées ? » Claire Dujardin répond :

« Oui, peut-être, mais c'est des GAV sans suite... Quand ils ont commencé à créer les ZAD, ils ont arrêté en premier les cagoulés. Les avocates ont plaidé la relaxe, mais il y a une cinquantaine de procès et le tribunal de Castres va être complètement encombré. »

La répression a aussi pris des formes sans cesse modifiées comme les COPJ (convocation par officier de police judiciaire) et les CRPC.

Les méthodes adaptées à une gestion de masse aboutissent à ce que certaines personnes, comme ce militant ayant eu trois fractures du crâne lors de son interpellation, signent et

reconnaissent leur culpabilité sans même en savoir les effets. Notamment les difficiles recours juridiques ultérieurs. Souvent d'ailleurs, parce que la police et la gendarmerie promettent une sortie rapide de garde à vue.

Mais dans tous les cas, l'interdiction de territoire contribue à isoler les opposant·es, écureuil·les et zadistes les un·es des autres, exacerbant les effets traumatiques de cette guerre psychologique.

Claire Dujardin fait un parallèle avec Sivens en tant qu'avocate de la famille de Rémi Fraisse. Elle relève les mêmes illégalités reproduites et organisées pour faire passer en force des projets et détruire la nature. La violence est permanente, il n'y a pas eu d'avancée ni de suivi des préconisations posées après Sivens sur la démocratie participative et le maintien de l'ordre sur la proportionnalité.

2 - Une politique sexiste et homophobe : émergence du genre, réactions et menaces virilistes, menaces de viol... autour de l'A69

Très vite, dans nos discussions avec les opposant·es à l'A69, des informations sur des violences sexistes et sexuelles ont fusé. Certaines, notamment des menaces de viol proférées par des policiers dans l'exercice de leurs fonctions, étant d'ailleurs relevées dans la presse [voir ainsi *Reporterre* 4/02/2024]. D'autres se sont affichées sur les murs de Toulouse [voir la photo ci-jointe].

Puis, d'autres éléments sont venus nous conforter dans le fait que ce que nous avons aujourd'hui l'habitude de nommer « le genre » est un acteur central de ce qui s'est passé autour de l'A69.



Photo : D. Welzer-Lang

Les luttes féministes ont marqué les deux premières décennies du XXI^e siècle. La fin de la domination masculine sur les femmes³⁰, l'égalité de genre, les non-discriminations, les luttes contre les violences sexistes et sexuelles sont autant de thèmes qui ont tapissé les prises de position de la Ligue des droits de l'Homme. Il en va de même pour les personnes LGBTQIA+. Et les droits des hommes, des femmes, des bisexuel·les, travestis et autres de choisir leurs manières d'aimer et/ou de vivre leurs sexualités.

³⁰ Ce que certain·es qualifient de manière globalisante de « patriarcat ».

Puis, toujours autour de la question du genre, d'autres thèmes sont apparus. Il en va ainsi des libertés des personnes de choisir le genre qu'elles veulent, notamment au regard de l'État civil. Transexuel-es, transgenres ont obtenu des simplifications administratives, mais le grand public, baigné dans des analyses naturalistes, est encore assez interrogatif sur leur légitimité. Plus récemment, toujours dans la problématique genre, et sans doute en lien avec les sursauts qui vont marquer sa disparition, des personnes ont exprimé leur volonté de ne pas choisir leur genre, de pouvoir naviguer d'un sexe à l'autre, d'un genre à l'autre, de pouvoir légitimement refuser les injonctions à se fondre dans un moule genré, la plupart du temps hétéronormatif : bigenres, non-genres, asexuel·les, genre fluides, non-binaires...

Sont ainsi apparus de nouveaux termes. Aux personnes transgenres ont été opposées les personnes cisgenres (qui se présentent avec le même sexe que celui qui leur a été assigné à leur naissance³¹). Les sondages et études montrent un vrai engouement des jeunes de moins de 25 ans pour ces nouvelles problématiques. Mais elles n'étaient abordées qu'à la marge des mouvements sociaux.

De tous temps, le mouvement syndical, comme les organisations politiques, ont dû négocier avec l'arrivée en leur sein de personnes non hétéronormatives qui revendiquaient leurs différences et spécificités, ou au contraire qui affirmaient leur non-différence avec les autres militant-es.

Le genre dans le mouvement contre l'A69

L'irruption dans le mouvement de lutte contre l'A69 de personnes transféministes, transgenres et non binaires a provoqué une sorte de « panique morale » dans un monde encore majoritairement masculin³². Cela a conduit les FDO, les responsables du chantier, les nervis qui soutiennent la création de l'autoroute et autres autorités militaire et politique à des formes caractérisées de résistances et de violences virilistes.

Nous allons les décrire.

Remarquons que cette cohabitation dans la même lutte pacifiste entre personnes non binaires ou trans et militant-es dont certain-es évoluent aussi dans des mondes (encore) très

³¹ Pour une description plus complète des nouvelles terminologies dont certaines sont encore l'enjeu de débats entre activistes, personnes concernées, spécialistes, chercheur-es : Welzer-Lang D., 2018, *Les nouvelles hétérosexualités, Hétéroqueers, candaulisme, polyamour, libertinage, exhibe, asexualité, pansexualité, Hétéronorme, BDSM, non-genre, bi-genre, cis-genre, bisexualités, travestis, aromantisme*, Toulouse, éres, coll. « sexualités et sociétés ».

³² Il n'y a que 357 femmes qui portent l'uniforme de CRS sur un total de 11 039 fonctionnaires, soit 3,23 % des effectifs (2019). La proportion de femmes dans l'ensemble de la police est plus importante : elles représentaient 28,3 % des effectifs en 2017.

https://www.liberation.fr/checknews/2018/09/24/quel-est-le-pourcentage-de-femmes-chez-les-crs_1679475/

Elles sont 23 % à servir en brigades, 2 % dans les unités d'intervention de type peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG), peloton spécialisé de protection de la gendarmerie (PSPG), montagne ou encore groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), 35 % en état-major, 32 % en administration centrale.

<https://www.cairn.info/revue-defense-nationale-2019-3-page-65.htm>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5763601?sommaire=5763633>

Quant aux transgenres dans la police, cela apparaît encore plus rare :

<https://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/2023-07-17/il-y-a-tout-un-travail-a-faire-gendarme-et-transgenre-elle-forme-desormais-ses-collegues-0ae6d8be-bd53-45b7-a3a8-885dc16d8b96>

masculinisés³³ a aussi provoqué des débats passionnés. Nous ne pensions pas du rôle de la commission d'enquête d'en dire plus, pensant que ces débats appartenaient aux discussions entre activistes, ou entre activistes et chercheur-es.

Mais les témoignages sur les questions posées dans la lutte contre l'A69 par la prise en compte du genre et de ses effets parmi les écureuil-les et les zadistes se sont multipliés. Certaines personnes insistant pour que nous le prenions en compte dans l'analyse de la commission, d'autres nous disant leur extrême tristesse de ne pas être reconnu-es pour ce qu'ils étaient.

Les conflits de genre sur le *care*

Il y a déjà eu les débats sur le *care*, ces activités souvent invisibilisées (par les hommes), intégrées à la « charge mentale³⁴ » et en général déléguées aux femmes : préparer la nourriture, se charger de la propreté, prendre en charge le bien-être des gens. Ce qui est en général appelé travail domestique.

Au détour d'un entretien avec un membre de XR (Extinction Rebellion), face à notre étonnement sur ce travail domestique réalisé sur la ZAD en grande partie par les femmes et les personnes non binaires, il nous a expliqué que pour lui « c'est logique et lié aux socialisations différentes, des jeunes générations pas touchées par le féminisme. Il n'y a pas encore d'égalité hommes/femmes » nous a-t-il dit.

Parfois aussi, des opposants ont regretté d'être traités en « homme cisgenre », ne comprenant pas à l'évidence de quoi il était question. Et surtout comment cela pouvait influencer ces pratiques de luttes.

Nous en étions là de nos réflexions quand nous avons recueilli un témoignage surprenant.

Doubles peines pour les femmes et les non-binaires

Nous avons déjà interrogé des écureuil-les qui nous avaient expliqué, dans les détails, les effets des privations de nourriture, de boisson, de sommeil, etc. Les manifestations physiques de cette relégation dans les arbres, y compris parfois « l'impression de perdre la boule », de pouvoir commettre des actes inconsidérés pouvant entraîner la mort [voir plus loin].

Ce jour-là, dans les locaux de la LdH de Toulouse, l'écureuille à nos côtés qui s'était déplacée pour être auditionnée reprenait largement à son compte les propos de ses collègues. Mais elle y ajoutait une autre dimension.

Non, elle n'était pas cordiste ni élagueur d'origine ! Elle avait dû, comme d'autres, apprendre. Mais un petit détail avait doublé les difficultés pour elle, et pour ses semblables, les femmes. Ou plus exactement les personnes qui n'étaient pas hommes, et peu importe leur dénomination.

³³ Dans les métiers du bâtiment, elles sont 12 %. C'est la très faible proportion de femmes recensées dans le BTP en 2021, relève l'observatoire des métiers de la branche. Et la majorité d'entre elles occupent des postes administratifs ou commerciaux.

Si on se concentre sur l'activité de production, la gent féminine ne représente plus que 1,6 % des troupes. <https://www.metiers-btp.fr/nos-etudes/etude-regionale-sur-la-feminisation-des-metiers-dans-le-btp-en-ile-de-france-2024/>

Ailleurs, on peut lire : « 2 % des 8500 cordistes français sont des femmes ».

<https://www.constructioncayola.com/batiment/article/2019/02/19/123029/des-8500-cordistes-francais-sont-des-femmes>. Aucun chiffre sur la présence de transgenres dans les métiers du bâtiment ou chez les cordistes n'est disponible.

³⁴ Haicault Monique, 1984, « La gestion ordinaire de la vie à deux », in *Sociologie du Travail*, n° 3, p. 268-275.

Elle nous précise de suite qu'elle n'en veut à personne. Mais dans l'urgence et la précipitation ressentie dans la ZAD pour accompagner les écureuil·les lié·es au GNSA – des spécialistes des arbres – les femmes étaient principalement occupées aux travaux du *care* et à sa charge mentale particulière. En particulier – ce qui a surpris les auditeurs et auditrices interpellé·es par les féministes il y a longtemps déjà –, les femmes s'occupaient de faire à manger, de ranger, de prendre soin de tous et toutes. « Avec l'urgence, on se prend pas la tête à se déconstruire, les mecs s'en foutaient. »

« Bien sûr, les garçons pouvaient se nourrir d'une boîte de conserve, mais nous [les femmes] on a voulu une alimentation correcte, et des bonnes conditions d'hygiène. Alors il a fallu s'en occuper [...] Les hommes étaient tournés vers les aspects techniques, et nous, on faisait le reste. On était même arrivé·es à quelque chose de chouette [...] J'ai été assignée à une place de femme. Heureusement, j'avais des alliances avec certains hommes. Une galère sans nom de se battre contre les assignations de genre. »

« Il a donc fallu “forcer” et “se battre sans arrêt” pour qu'on nous apprenne les arbres, pour que nous puissions avoir notre place comme les autres [...] Je me suis imposée et je suis montée. Si je suis montée, c'était aussi pour donner confiance aux autres copines [...] On a donc investigué les oppressions que l'on vivait. »

« Face à l'urgence, nous avons dit qu'il fallait prendre du temps ! [...] Comme il y a urgence, on se retrouve assigné·e et chacun·e retrouve ses stéréotypes, pas le temps d'apprendre, peur du fait que cela ralentisse [...] “Ils” prenaient toute la place par efficacité. »

Beaucoup de ses propos évoquaient la conduite du mouvement parmi les écureuil·les et les décisions « collectives ».

« Des discussions avaient eu lieu dans la ZAD sur les stratégies de communication, comment se prémunir des dangers, assumer des décisions collectives. Ce qui posait problème, c'est que les conclusions et décisions prises en collectif n'ont pas été respectées. C'est quoi notre cadre ? »

« Mais une fois dans les arbres, ce sont les spécialistes des arbres, ceux qui savaient comment faire mais qui n'avaient pas pour la plupart vécu dans la ZAD, qui ont dirigé les échanges vers l'extérieur ».

« Ce mec cisgenre qui prend la parole et qui n'a pas vécu dans la ZAD c'est hors-sol. Il comprend pas, c'était lunaire les conversations avec lui. »

Et à ceux qui ont dit « se mettre en danger pour le collectif », elle oppose un simple mot : « mégalomanie », puis de rajouter : « Tout le monde s'est mis en danger pour le collectif, personne plus que quelqu'un d'autre... Y'a pas de concours de ceux qui se mettent plus en danger. »

Et au fur à mesure de son témoignage, les larmes n'en finissaient pas de jaillir, de couler... Nous étions quasi gêné·es de réveiller les blessures que l'on sentait si proches. Elle était encore cabossée, et très perturbée par les 39 jours dans les arbres.

« Peur, de la peur, c'est la colère qui m'a fait tenir, la tristesse...Y a pas un jour où j'ai pas pleuré. »

Quant aux plaisirs pendant cette lutte, elle nous précise :

« Jamais de plaisirs ou de joie pendant le séjour dans l'arbre. Je ne me suis pas non plus dépassée. Je n'ai rien appris de moi. »

Elle égrène et réfute pour elle des arguments entendus par ailleurs par d'autres écureuil·les. « J'ai eu peur qu'ils me laissent mourir, il y avait une guerre d'orgueil.

“Encore un jour” je me disais chaque fois qu’un·e écureuil·le descendait. »

Et sur sa situation personnelle :

« J’étais en galère avant, je suis en galère après et maintenant encore plus. En particulier maintenant : du mal à retrouver mon corps. J’ai eu peur que tout explose d’un seul coup ! »

Elle a aussi tenu par les dénis des violences subies.

« Mon cerveau passait à côté des violences [...] Il y a des trucs que j’ai oubliés, où il n’existe pas de souvenirs émotionnels. »

Elle cite l’arrestation d’un écureuil près d’elle...

« Arrestation de L., énorme trauma, mais... Je vois, je sens... mais rien ! »

Elle ajoute les « pressions psychologiques vécues » :

« Vous voulez manger, boire, avoir un médecin... ? On vous répond : “Vous n’avez qu’à descendre !” Les autres [les soutiens] retournent chez eux tous les soirs... et vous... Tout était fait pour nous dire : c’est de votre faute, vous n’avez pas à vous plaindre. On a intégré qu’on devait pas se plaindre parce qu’on était responsables d’être là. »

Elle évoque aussi le non-respect de leur intimité, les mensonges « dire un truc et un autre en même temps ». Et pour conclure cette partie sur les tentatives de déshumanisation, elle ajoute : « Ils ont aussi voulu nous priver de contacts humains, ça n’a pas marché. »

Quant aux interventions des hommes du CNAMO, ces spécialistes de la hauteur, elle précise « Certains ont un comportement flippant par rapport aux femmes. Comme celui qui après nous avoir matées explique à ses proches : “C’est hyper-tendant la chasse aux écureuils”, en se léchant les babines. »

« Il y a vraiment des types pas sains par rapport aux femmes chez eux. Quelques uns sont plus que lourds ».

Bref, aux paroles déjà entendues sur les mises en danger provoquées par des gendarmes de la CNAMO peu habitués aux arbres, elle ajoute les attitudes virilistes et sexistes comme éléments d’ambiance qui ne facilitent pas les dialogues.

D’ailleurs, précise-t-elle : « Dès leur départ, on a pu dialoguer avec les gardes mobiles. C’était plus détendu. Quelques conversations... Mais on leur a vendu la peur de nous ! »

Quant aux médiateurs : « C’était un leurre ! Trop, trop gros comme stratégie. X. y a cru, c’est comme des gendarmes qui te donnent des bonbons... Il a cru pouvoir négocier de la nourriture. »

Ce jour-là, même si ce fut difficile, douloureux, mais courageux pour elle d’aller au bout de son témoignage, nous avons eu accès à des aspects peu évoqués sur les effets des violences subies. Celles dues aux doubles peines que subissent les femmes et les personnes qui ne se retrouvent pas dans l’analyse dominante du groupe qui guidait l’action des écureuil·les.

[L’A69 : des affrontements entre hommes dont certain·es sont aujourd’hui des femmes et des personnes non-binaires.](#)

Menaces et intimidations virilistes contre des zadistes

Un militant témoigne : « Toi, on t’aura bien » assène un gendarme contre lui, en le regardant dans les yeux. Ce témoignage est corroboré par ses proches.

[18 février]

« Un groupe de gendarmes avec le dénommé Y. se fait rappeler à l'ordre par le capitaine qui lui demande de reculer. Ils obtempèrent. Mais dès que la capitaine annonce la charge, le nommé Y. crie : "On va leur faire voir qui c'est les patrons." Les gendarmes courent et arrivent en frappant et bousculant les manifestant-es de façon indiscriminée et violente. »
Un observateur de l'OPP

Ce type d'initiatives, loin de protéger la liberté d'expression d'un-e citoyen-ne marquant pacifiquement son désaccord d'une politique contre le vivant, vise à l'intimider, à lui faire peur. Les militant-es ont trop souvent banalisé ce type d'attitude, parfois en ville analysé par les autorités comme un policier « qui pète les plombs ».

Pourtant, dans ce face-à-face, « entre hommes », sont exprimées les conceptions viriles et virilistes du maintien de l'ordre, complètement opposées aux respects des droits humains et des conventions internationales signées par la France.

Sexisme contre les femmes, virilisme contre les hommes, déstabilisation, la sauvagerie !

[Dimanche 18/02]

« Les insultes à une femme : "Je vais m'occuper de toi ! ... éjaculer dans ta bouche ! [...] Non, t'es trop sale, je passerai par derrière..."
Ils ont dit : "Descendez, on va venir s'occuper de vous [...] Pourquoi, tu descends pas ? T'as peur ?"
Cette nuit-là, des CRS ont dit... "On est là pour votre sécurité". »
Une écureuille

Non seulement les filles sont visées dans les menaces de viol, mais les insultes les désignent :
« "J'ai le rouge à lèvres de ta mère sur ma bite." "Je suis pour la liberté d'expression, je frappe ma femme et je viole ma fille."

Et à une écureuille qui lui répond "ma mère est morte" : le gendarme lui répond :
"heureusement pour elle, elle se serait suicidée en voyant sa fille".

Et suite à des remarques sur sa vulgarité : "Je suis un robot..... Je ne pense pas..." Répété pendant plusieurs minutes.

Pour les garçons, c'est le traditionnel : "fils de pute",
"Si t'essaie de t'échapper, je t'explose la gueule petite pute" m'a-t-il dit. »
Un écureuil

Lors de la reconduite des membres de l'OPP par les FDO le vendredi 16 février, les écureuils lancent du haut de leurs cabanes à l'attention des observateur-es : « menaces de viols, des propos pédophiles, des spots de lumières pour empêcher de dormir ».

Ce qui a étonné les membres de la commission est l'extrême banalisation des menaces de viol proférées par des fonctionnaires de police en uniforme. La presse l'a abondamment évoqué. Mais non comme un fait grave, marque criante d'un dysfonctionnement avéré de notre police républicaine et de sa hiérarchie, y compris au plus haut niveau. Elle l'a mentionné entre deux

virgules. **Les menaces de viol ont été banalisées.** Y compris par la presse favorable aux luttes contre l'A69.

« “les cris d’animaux et les lampes stroboscopiques utilisés pour nous empêcher de dormir, les intimidations et les insultes, **notamment des menaces de viol” de la part des forces de sécurité durant les premières nuits du siège.** “C’était l’œuvre d’une compagnie de CRS”, assure Ubac. Contactée par téléphone, la préfecture du Tarn “ne souhaite pas faire de commentaire”. »

<https://reporterre.net/Prives-d-eau-harceles-la-difficile-resistance-des-ecureuils-contre-l-A69>

Comment analyser ces menaces de viol ? Consignes de la hiérarchie pour épuiser psychologiquement les opposant·es à l'A69 ? Conséquence d'une non-formation de la police (CRS) et des EGM au genre ? Ensemble de marqueurs de l'adhésion de nos polices à l'extrême droite ? Paniques sexuelles face à des manifestant·es, et ici des écureuil·les, qui ne sont plus les militant·es traditionnel·les ? Ou, puisque les insultes « pédé », « enculé » homophobes existent depuis longtemps, marques du sexisme et du virilisme ordinaire des corps d'État fortement masculinisés et virilisés ?

Notons que les membres de la commission d'enquête sur Sivens avaient aussi entendu des plaintes de cet ordre.

Des pratiques illégales des FDO et des ouvriers expliquées par l'avocate Nina Chein :

« Les menaces décrites, particulièrement les menaces de viol (ex. : “J’vais venir te violer dans ton arbre salope, tu va goûter ma bite”), et plus encore les menaces de mort (“j’ai cent litres d’essence, y’en aura pour tout le monde”, “On va sortir le 9 mm”) constituent des infractions au sens du Code pénal l’article 222-17 prévoyant : “La menace de commettre un crime ou un délit contre les personnes dont la tentative est punissable est punie de six mois d’emprisonnement et de 7 500 euros d’amende lorsqu’elle est, soit réitérée, soit matérialisée par un écrit, une image ou tout autre objet.” »

3 - On est passé de justesse à côté d'une catastrophe : la mort d'un·e écureuil·le

Nous l'avons déjà dit, la presse s'est largement fait l'écho des violences contre les écureuil·les. Nous en étions informé·es, mais notre étonnement est ailleurs. À l'écoute de nombreux et nombreuses écureuil·les, en les voyant pleurer pour beaucoup d'entre-eux et elles, même plusieurs mois après les faits, nous en sommes venu·es à conclure qu'une catastrophe, la mort d'un·e écureuil·le, a été évitée de justesse.

Les écureuil·les, des écolo-pacifistes respectueux·euses des lois et des FDO

Nous avons déjà été surpris·es de la naïveté des écureuil·les interviewé·es, loin, très loin de l'image des écoterroristes que nous a décrit le ministre de l'Intérieur.

Propos d'écureuil·les :

« Que les FDO évacuent les barricades sur la route, c'est normal... Mais là, le dimanche [11/02], quand les FDO repartent, ils ouvrent la porte arrière des camions et tirent des grenades... des lacrymos sans sommation, dans la forêt... »

« Je ne sais pas si il y a un droit à le faire. Est-ce qu'ils se vengent façon mâles alpha ? Si c'est normal ? Mais j'apprends au fur et à mesure le droit... »

« Mon choix : un monde non violent, je ne supporte pas la violence. Ne pas y avoir recours, c'est mieux... Mon attitude générale : la non-violence, et je suis désarçonné face à la violence. »

« Force est de constater qu'en étant non violent, je m'attends à ce que l'on soit non violent avec moi et je prends beaucoup de violence. »

Incompréhensions face aux refus des pouvoirs publics de ne pas leur donner raison

« Je prends des vidéos pour les recours juridiques, prévenir... Le recours est rejeté. L'impression qu'il n'y a pas de justice. On a vécu cela pour rien ! Il y a impunité ! »

« J'ai 26 ans, je n'ai jamais été violent avec les FDO.

Je pensais la proportionnalité des réponses. Là je subis des violences volontaires (qui empêchent de dormir) [...]

Là : bruits d'animaux (sifflets/oiseaux, mouhhhhh avec la bouche... lampe stroboscopique... provocations : "descend, on va s'occuper de toi !" On sent la méchanceté gratuite. J'ai pas les mots. Cela m'atteint. J'ai des valeurs... Les gens se déchaînent sur nous... »

<https://www.mediacites.fr/enquete/toulouse/2024/02/22/cris-danimaux-insultes-et-tintamarre-letrange-comportement-des-forces-de-lordre-face-aux-militants-anti-a69/>
<https://youtu.be/bSFLhmD873c?t=67>

Naïveté sur la neutralité des forces de l'ordre :

« Le matin, il y a eu un briefing entre FDO, LGE et bûcherons... C'est de la collusion, de la complicité. »

« Les flics aident les travaux. Comme ce bûcheron, tronçonneuse à la main qui doit enjamber deux souches et le gendarme qui lui tend la main pour l'aider... »

« C'est l'État au service du privé. Je fais la différence avec les FDO qui avaient des ordres.

Ceux qui se comportaient mal, c'était parce qu'ils étaient bas de plafond mais je ne le relie pas à Darmanin. J'ai toujours envie de croire que la police veut protéger et servir parce qu'ils le font ».

La CNAMO peu habituée aux arbres commet plusieurs erreurs sur les nacelles [voir photo en annexe].

Ces états de déception et de panique chez les écureuil·les ont aussi été entretenus par un fait qui nous a surpris·es. La plupart des écureuil·les cordistes, élagueurs et spécialistes des arbres nous ont décrit la CNAMO, l'unité spécialisée dans le maintien de l'ordre en hauteur, comme incompetente pour mettre en œuvre son action dans les arbres.

Nous avons voulu connaître le point de vue du responsable de la CNAMO, il n'a pas répondu à notre sollicitation.

Citations de spécialistes des arbres (cordistes, élagueurs...) :

« Je pensais : ça va bien se passer pour la sécurité/CNAMO.

1^{ère} intervention : un gendarme se met en danger, il s'est accroché dans le mauvais sens. C'était pas rassurant ! »

« J'ai vu les vidéos des gendarmes dans les arbres. Ils ne doivent jamais intervenir ainsi. Ils ont une technique de cordistes, pas d'élagueurs ; c'est ce que j'avais vu fin octobre. Dimanche, j'ai vu la CNAMO au sol. Ce n'est pas du matériel de sécurité qu'ils avaient. Baudriers et mousquetons n'étaient pas sécurisés pour les arbres, les passages de cordes... »

« J'ai eu peur qu'ils coupent cordes et tyroliennes. Peur de l'accident. »

« Ils sont surtout spécialisés sur les activités écolo qui s'accrochent mais ils ne sont pas vraiment formés à évoluer dans les arbres. On a eu de la chance. Sur l'aspect déplacement dans les arbres, ils ne sont pas habitués. Ils ont un protocole contraignant, nous on est plus rapides. »

« la CNAMO pas formée aux arbres. La CNAMO est restée un bon mois. On a eu tous des frayeurs au niveau cardiaque. »

« **Leurs présence, leurs actes nous mettent en danger avec en plus les risques sur les déracinements des arbres.** Alors, quand on les voit nous mettre en danger, on crie "Arrêtez !" pour faire redescendre la pression, ou ce que l'on a sur le cœur... »

Ce responsable du GNSA conclut sur la mise en danger des gendarmes par les gradé-es qui ne font pas respecter la sécurité.

« J'ai perdu la relative confiance que j'avais dans les FDO, leurs décisions sans professionnalisme, avec impunité. Eux ne s'imposent rien en termes de sécurité. Il y a aussi la passivité des gradés. Une fois un arbre est tombé à 2 ou 3 mètres d'un gendarme sans casque ! La sécurité n'est pas respectée, mettant les flics en danger par le non-respect des arbres. Cela me met en colère : il y a vraiment des pourris prêts à mettre en danger les autres. Les gendarmes en faction sont en danger mais pas les gradés. »

[Mardi 20/02]

« Dans la cabane, le premier écureuil attrapé, une mise en danger... C'était très anxiogène ; une intervention désastreuse, on doit se fier à ce que l'on entend. La presse est tenue à l'écart. Ils [la CNAMO] doivent être convaincus que ce n'est pas dangereux ! Leurs gestes montrent l'amateurisme. »

« Sur l'arbre "Espoir", un FDO s'accroche sur la plateforme sans sécurité... On crie : "Un gendarme en danger !" Le danger... Fait flipper. »

Le stress

Tous et toutes insistent sur le stress que provoquent ce qu'ils considèrent être des agressions : celles des FDO et de la CNAMO.

« Le stress vient fatiguer la journée. »

« Le summum : [la nuit] le bruit sur les tôles, 20 minutes, rythmé. Avec quoi ils tapaient ? On l'entendait partout, du mal à entendre les autres. J'ai vraiment peur... douleur dans les tempes... »
Une écureuille

<https://www.youtube.com/watch?v=bSFLhmD873c&t=67s>

« Une nuit très dure, 3 nuits difficiles. Les mêmes voyous ! »

« Cris : beaucoup de cris d'animaux (cris de vache, de rhinocéros et d'éléphant.) Cris qui n'avaient pas de sens. Ils criaient nos noms "Reva, ça va ?" qu'ils hurlaient. Ils utilisaient des téléphones avec des sonneries et des vidéos à la con. Ils criaient et riaient très fort ! »

<https://www.mediacites.fr/enquete/toulouse/2024/02/22/cris-danimaux-insultes-et-tintamarre-letrange-comportement-des-forces-de-lordre-face-aux-militants-anti-a69/>

[10 février]

« Temps moche... pluie... Puis, les FDO sont arrivées. C'est état de stress, plus l'adrénaline et la panique. Je regrippe...

Je regroupe couchage et affaires. Je ne sais pas ce que veulent les FDO : *aucun* dialogue. Cela fait monter le stress. Les FDO font le ménage au sol. »

« Je vois les premiers "affrontements" au sol. Mais peut-on parler d'affrontements, ce qui évoque une symétrie.... Je vois la démesure : quelques jets de pierres d'un côté, grenades de désencerclement de l'autre. J'ai peur pour les autres.

[Dimanche 11/02]

« Vers 11 heures 30/12 heures, retour des FDO. À nouveau le stress... Je me surprends : "Ah encore !" Je revis une pression forte... »

« L'effet du stress : la peur... le sommeil moins réparateur. Dormir dans les arbres n'est pas une partie de plaisir. Sous une bâche, les baudriers, la peur d'une chute, peur de l'intervention des FDO, la peur que l'on coupe l'arbre. »

« Les bruits ambiants : les survols d'hélico, camions de CRS jour et nuit, le bruit des groupes électrogènes, des tractopelles autour des arbres, des cris, de la musique, des bruits de machines... »

« Ce soir de grand vent, l'arbre bougeait. J'étais en bas... sentir les réalités différentes des arbres... C'était une peur panique... J'ai envoyé des messages pour avis chez les pros des arbres. L'arbre tient. »

« U. descend. Je comprends pas trop, ce n'est pas une raison de santé. Je sais pas trop, j'ai écrit pour des raisons de santé. J'ai peur ! U. a négocié une descente sans poursuite et après malgré tout a été placé en garde à vue. »

Une membre de la commission lui demande s'il a eu peur pour sa santé :

« Oui ! [...] Y avait l'orage, le vent ! **M. a fait une crise de panique durant un orage.** C'est très difficile de gérer ça. Je ne me sentais pas capable de gérer cette situation. Démuni. Heureusement, A. est intervenue. »

Face au stress, devant le non-professionnalisme de la CNAMO et les provocations de certain-es gendarmes, la solution des écureuil·les : se mettre en danger

Se mettre en danger comme menace s'intègre alors comme une stratégie. Là où d'autres écureuil·les l'ont vécu comme une conduite ordalique, une mise à mort potentielle.

Se mettre en danger (se délonger³⁵)

« Au départ, ils n'ont pas cherché à parler en pensant faire vite. Il n'y avait pas du tout de médiation. Ils sont arrivés et ont dit : "Vous êtes sur un terrain privé, vous devez descendre !" Ils nous ont dit qu'on descende sinon ils viendraient nous chercher. Ils croyaient qu'ils allaient nous mettre au sol [...]. Il n'y a jamais eu de dialogue. De la violence, mais pas de dialogues.

On a eu l'avantage de la météo car ils se sont embourbés. On a fait des contre-attaques. On fonçait sur une branche pour les empêcher de se délonger. Il fallait rester délongé·es. Ils espéraient nous attraper en allant plus vite que nous. On ne pouvait rien obtenir. Autrement dit : la CNAMO ne pouvait rien nous apporter sur nos revendications. »

Menace de se laisser tomber

« Lors d'une intervention des gendarmes, il leur a dit : "Si vous continuez, je me décroche..." »

Ces propos ont été confirmés par l'intéressé.

« Un camarade en détresse, il se décroche complet, secoue la branche et hurle sa détresse. »

Le seul moyen pour ralentir les travaux d'abattage est de se mettre en danger.

« Je vois des gens (à qui je tiens) qui se décrochent, font pendre une corde qu'ils rattachent au baudrier, qui va toucher l'engin. Elle touche le tractopelle... Si la machine continue, elle va entraîner la corde, donc la personne dans l'arbre... Moi, détachée ? Je suis spectatrice et cela m'atteint. »
Une zadiste

Mais surtout, le manque de sommeil provoqué par la préfecture et les FDO, le manque d'alimentation et de boisson a entraîné des états seconds et des mises en danger involontaires. Comme nous le dit ce responsable associatif : « On est passé·es à deux doigts d'une catastrophe majeure ! »

« Oui. J'ai été en danger, cela m'a mis en danger. On croyait qu'on était attaché et en fait on l'était pas. On oubliait de s'attacher. D'avoir un mousqueton. A. est descendue vers moi. Elle a glissé et elle est tombée sur un filet, je l'ai rattrapée. C'est uniquement du fait de la fatigue, le manque de sommeil, de nourriture, le stress des assauts entraîne un manque de vigilance. Ce qui a été dur : la privation de nourriture, le bip de recul des camions. Tous les matins à 7 heures on sait qu'il va y avoir des assauts. Ça me terrorisait le matin. On savait qu'il y avait le ballet des nacelles qui arrivaient. Quand j'entends aujourd'hui ce bip, ça me crispe ». Un écureuil

³⁵ Se décrocher de la corde de vie.

« Avec la grève de la faim et de la soif, je me suis détaché de la situation, j'ai pris de la distance. J'ai essayé de me maintenir en état, pour ma sécurité. »

« Et puis le manque de sommeil, les cris toute la nuit. On est épuisés, on arrive à oublier d'attacher ses mousquetons. 5 jours sans descendre. »

Une écureuille

« Le jour de la cabannade [10-11 février], il y a eu du vent violent, ma bâche [sur le matelas, il n'avait pas de cabane] faisait voile. Un arbre est tombé à côté. Je me suis vu mort... Une journée entière en boule à pleurer... J'allais mourir... Après, dès qu'il ventait, j'étais paniqué, terrorisé [...] »

« Le stress, les flics... J'étais très perturbé. Pourquoi ne pas descendre ? Le contexte fait qu'on prend des décisions pas raisonnables. »

Extraits du journal d'une écureuille rédigé dans l'arbre

« 15/02 : Évacuation au sol de la Crem'arbre. Gaz lacrymogènes dans le bois vers 16 heures.

Les policiers brûlent une cabane sous l'arbre en versant de l'huile dessus.

Pas dormi de la nuit, vigie toutes les 1 heure 30.

Un policier jette un objet sur la cabane vers 23 heures et fait tomber une corde de rappel.

Un policier crie "noisettes" une trentaine de fois en soirée et la nuit.

16/02, 17/02, le 18/02 : Le soir, les policiers font des cris d'animaux, tapent sur du métal et font des effets lumière.

21/02 : Mon état psychologique se dégrade fortement, j'ai désormais des mouvements incontrôlés de la jambe gauche, de la jambe droite ainsi que du bras gauche.

J'ai une douleur de décharge électrique et une insensibilité de la jambe gauche (haut).

22/02 : Des grimpeurs alertent les FDO sur l'état critique de C. [en grève de la soif], et demandent l'intervention des pompiers. **AUCUN pompier ne vient.**

U. descend sur sa corde pour expliquer la situation, un FDO tire sur la corde et le déplace.

U. évacue C. lui-même de l'arbre sur brancard. **AUCUN pompier sous l'arbre.**

Les FDO interpellent un camarade en tirant sur sa jambe à plus de 15 mètres de haut.

Je suis, ce jour, dans l'incapacité totale de me déplacer. »

« On gère son évacuation [un écureuil qui avait fait la grève de la soif]. Quelqu'un descend en rappel pour son évacuation. Les FDO tirent la corde... on crie... Puis, c'est la CNAMO qui crie aux FDO : "Lâchez la corde !" »

Ce que résume un écureuil historique devant la commission et devant la presse :

« Ils ont voulu nous tuer. »

<https://www.mediacites.fr/enquete/toulouse/2024/02/22/cris-danimaux-insultes-et-tintamarre-letrange-comportement-des-forces-de-lordre-face-aux-militants-anti-a69/>

[voir photo en annexe]

L'idée qu'un·e mort·e n'arrêterait de toute manière pas les travaux a été mentionnée par nos interlocuteur·rices, traduisant ainsi leur état psychologique.

Ces souffrances se font aussi dans un contexte propice au trauma : l'attention doit être constante pour surveiller les nacelles qui viendraient les déloger. Pendant plusieurs semaines

iels n'ont pas d'accès (ou un accès réduit) au monde extérieur, à l'actualité, au contact avec leurs proches, aux moyens d'équilibrer leur état psychologique.

Les séquelles psychologiques

« On sous-estime les séquelles psychologiques », nous dit et répète cet écureuil manifestement encore choqué après être descendu depuis plusieurs semaines.

« Assiégé par les FDO, dormir dans les arbres, la peur de se réveiller arrêté par les policiers, plus les menaces pour nos familles, les insultes, les menaces de viol (pour certaines) [...] La météo : le vent, la pluie, la grêle... »

« Encore aujourd'hui, je me surprends à sursauter, et je panique un peu, j'ai des réactions disproportionnées aux bruits... »

Séquelles des bruits d'animaux et des peurs provoquées

« J'étais à Bordeaux pour une journée dans les arbres pour le soutien à l'A69.

Il y avait du dialogue, y compris avec les policiers présents.

Puis est arrivée une patrouille de 3 flics, dont un masqué. Il a fait les mêmes bruits [d'animaux].

Soit, il y était, soit ils partagent leurs faits d'armes sur les réseaux sociaux. Il montre son soutien. Il ne se rend pas compte de l'effet. Ça me rappelle le traumatisme. [Il pleure] »

https://actu.fr/nouvelle-aquitaine/bordeaux_33063/deux-militants-ecolos-perches-dans-un-arbre-a-bordeaux-pour-s-opposer-a-l-autoroute-a69_60864579.html

Effets psychologiques rémanents :

Le 28 février, Esteban a été interpellé par un membre de la CNAMO [alors qu'il se trouvait au-dessus du vide](#), suspendu à une branche. « **C'est un souvenir traumatisant**, se souvient-il, le gendarme tirait de toutes ses forces sur la corde de mon rappel, ce qui risquait de casser la branche sur laquelle j'étais maintenu. J'étais à 20 mètres de haut, si cette branche cassait, j'étais mort. Je ne me débattais pas, je demandais juste à ce que son intervention se fasse en sécurité. Mais ce gendarme n'écoutait rien, il faisait preuve d'une violence inouïe et m'a fait prendre un risque disproportionné. »

Ubac et Esteban confient le besoin de parler de cette expérience, et la nécessité de suivre un parcours de soins psychologiques. « Tous les jours, on a peur que les gens avec nous tombent et meurent. Face à l'intervention de la CNAMO, notre seule arme est de se décrocher de nos rappels pour les empêcher d'avancer. Mais même cela ne les freine pas », raconte Esteban d'une voix hésitante. Ubac confirme : « Ce qu'on a vécu n'est pas anodin. On vit constamment dans un environnement stressant. La seule possibilité de sauver ces arbres, c'est de prendre un risque extrême. On se pose souvent la question de savoir jusqu'où on est prêt à aller. »

<https://reporterre.net/Prives-d-eau-harceles-la-difficile-resistance-des-ecureuils-contre-l-A69>

« Gérer les séquelles...Je travaille là-dessus. Je fais mon travail seul. J'en parle avec des amis. Je suis pudique et j'ai des ressources pour ne pas embêter quelqu'un avec ça. »

Perte de poids

« En un an, j'ai eu 5 épisodes de privations de nourriture. Celui-là était long et pas de mon fait ! Je me suis arraché pour avoir des sacs de vivres. »
« On a mangé les bourgeons, c'est drôle mais pas simple ! »

« C'était traumatisant sur site. Je travaille encore dessus. J'estime que je vais m'en sortir. »

« La reprise alimentaire a été très difficile. C'était déjà dur après la grève de la faim. C'est une douleur physique et mentale. Je mangeais sans interruption. À ce moment-là, j'étais libre, personne ne m'empêchait d'avoir accès à tout ça. J'ai été dans une forme de laisser le corps agir. Ça a été dur. J'ai vomi 3 fois en une nuit. L'impression d'être une sous-merde à ne pas pouvoir s'arrêter. Normalement, je respecte mon corps et la nourriture, mais dur pendant 3 jours. Ensuite, les excès se sont tempérés. Idem maintenant, depuis une semaine. La nourriture, c'est le plus dur. »

« C'est une énorme souffrance car on se sent déchiré mentalement et physiquement mais on se met dans une situation où on souffre. »

« Je sais que sur la grève de la faim/soif en octobre, la reprise a été longue. Pendant 3 mois, je n'ai pas pu faire de sport. »

« Je me suis dit cette fois-ci qu'il fallait faire vite. Je fais du sport [...]. Méditation, réflexion, sérénité, grand air. »

Les témoignages et l'isolement de certain·es ont tellement choqué les membres de la commission d'enquête que la Ligue des droits de l'Homme s'est associée à des psy pour ouvrir des groupes de parole en septembre 2024. Un groupe de parole a aussi été créé par certain·es opposant·es.

Les traumatismes subis dans les actions de désobéissance civile sont rarement pris en compte dans les analyses sur les pratiques policières. Seule, à notre connaissance, l'association XR y est attentive. Pourtant, des personnes ayant participé aux actions contre le barrage de Sivens nous ont fait part de peurs persistantes plusieurs années plus tard. D'autres, à Sainte-Soline, ont dû consulter des psy pour retrouver une vie paisible. Une journaliste de guerre nous avait prévenu·es au début des observations de l'OPP à Toulouse. Les traumatismes suite aux violences policières s'apparentent aux traumatismes que vivent les professionnel·les de l'information dans les conflits armés. En cela, la stratégie d'attrition s'apparente à une guerre psychologique menée par les autorités politique et militaire contre les populations civiles.

4 - Une question fondamentale : le droit de défendre le vivant

La personnalisation des arbres

Depuis quelques années, la forêt revient au cœur de l'attention politique. Les luttes contre l'abattage des arbres et pour la forêt se multiplient à travers la France. Elles incarnent le vivant, les droits des individus non humains, mais aussi les relations d'interdépendance avec la forêt. L'idée étant que nous sommes toutes et tous relié-es les un-es et les autres et pris-es dans une même trame enchevêtrée de relations et de co-affection. Le slogan « La forêt ne nous appartient pas, nous appartenons à la forêt » paraît significatif.

Cela crée une vraie bataille dans laquelle s'esquissent de nouvelles relations au monde. Ces luttes s'opposent aux modèles extractivistes de logiques de profit et de prédation de la nature.

Valérie Bernadat³⁶, lors de sa grève de la faim contre les coupes rases dans le Morvan, témoigne : « Chaque fois qu'ils s'écroulaient, je ne respirais plus, c'était une douleur terrible. J'étais tellement meurtrie que je n'arrivais pas à dormir. Je ne faisais rien de mes journées, je pleurais sans cesse. La violence qui s'exerçait sur les arbres était comme un viol. » Elle décrit la façon de faire corps avec les arbres, et de ressentir dans sa chair les dévastations et les prédatons qui leurs sont infligées. Elle parle de ce sentiment viscéral, que certain-es ressentent en voyant un arbre tomber et l'absurdité d'entendre son tronc craquer, de voir ses branches se fracasser au sol, à l'heure du [réchauffement climatique](#) et de l'érosion de la biodiversité.

La forêt, dans ces analyses, n'est pas un décor extérieur à nos vies, un environnement extérieur lointain ou abstrait. « Sans arbres, nous mourrons », résume l'arboriste et écureuil Thomas Brail³⁷. Il dit non au massacre des arbres dans nos villes et villages. Parce que l'arbre n'est pas du mobilier urbain. Son livre se veut être un véritable manifeste qui engage au respect et à la vigilance de tout un chacun pour protéger ces dons de la nature.

Le botaniste Francis Hallé parle de son expérience qui a bouleversé sa vie lors de ses expéditions scientifiques sur « Le radeau des cimes » où il étudiait la canopée des forêts tropicales. « C'est si beau que c'est parfois difficile de redescendre³⁸. » Il a été submergé à plusieurs reprises par « un raz de marée poétique et esthétique » qui lui a procuré un grand bonheur. Il le nommait le « sentiment océanique en forêt³⁹. » Pour le chercheur qu'il était, ce déferlement d'émotions a fait voler en éclats un certains nombre de certitudes. Il a révélé quelque chose de profond, de sensible dans ce rapport avec les non-humains et les forêts, les arbres, les feuilles.

« À l'origine, la révolte vient toujours de l'intime », explique-t-il. Il raconte sa passion pour les arbres et parle de leur timidité⁴⁰.

Francis Hallé donne également une dimension politique à ses recherches en s'adressant aux élus et en soutenant des collectifs de défense des arbres (il a été programmé à Castres). « Les arbres méritent mieux que la piètre estime des élus. Ils sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre

³⁶ Valérie Bernadat, podcast *Morvan : Halte aux coupes rases*, Les pieds sur terre, France Cuture 2002 cité par Gaspard d'Allens, *Des forêts en batailles*, Seuil libelle.

³⁷ Brail Thomas, 2022, *L'homme qui sauvait les arbres*, Arthaud.

³⁸ Hallé Francis, 2005, *Plaidoyer pour la forêt tropicale*, Acte Sud.

³⁹ Hallé Francis, 2005, *Plaidoyer pour la forêt tropicale*, Acte Sud.

⁴⁰ Hallé Francis, 2005, *Plaidoyer pour l'arbre*, Actes Sud.

la dégradation de notre cadre de vie. » « Chez les décideurs, il y a une forme d'inculture, un mépris vis-à-vis de ces êtres vivants⁴¹. »

DU BON USAGE DES ARBRES

DIX COMMANDEMENTS POUR LES ARBRES

RESPECT. Les arbres sont des êtres vivants, aussi vivants que vous ou moi. Mieux : ils sont nos protecteurs. Accordez-leur le respect auquel ils ont droit en tant qu'êtres vivants et ne les traitez jamais par le mépris, comme s'ils n'étaient que du mobilier urbain.

ANTICIPATION. Avant de planifier un édifice ou un quartier neuf, faites appel à un urbaniste qui saura placer d'abord les espaces verts et les lignes d'arbres : le bâti viendra seulement par la suite.

COMPÉTENCE. Sachez vous entourer des meilleures compétences pour le choix des essences, la plantation, les tailles de formation, l'élagage du bois mort et les diagnostics de sécurité.

PRÉVOYANCE. Prévoyez, pour chaque arbre planté, un volume suffisant pour sa couronne et ses racines lorsqu'il sera devenu adulte : cela rend les tailles inutiles. N'oubliez jamais qu'un arbre non taillé n'est pas dangereux.

MODESTIE. Ne plantez jamais de "gros sujets" destinés à faire impression : c'est à la fois une perte de temps et un gaspillage financier. La "frime" et les arbres ne vont pas ensemble.

HONNÊTÉTÉ. Ne croyez pas – et ne tentez pas de faire croire – que dix jeunes arbres vont remplacer un grand et vieux arbre abattu : c'est une contre-vérité sociale, écologique et financière.

NON-VIOLENCE. Ne taillez ni les branches ni les racines d'un arbre, sauf obligation absolue. Ce n'est pas esthétique et cela rend l'arbre dangereux.

CIVISME. Soyez intraitables avec les comportements laxistes et inciviques vis-à-vis des arbres en ville : chocs, mutilations, etc. Ils supportent très mal toute forme d'agression.

PROTECTION. N'oubliez jamais qu'abattre les arbres le long des axes routiers n'est en aucun cas une réponse adaptée aux problèmes de la sécurité routière.

GRATITUDE. Aimer les arbres, c'est une autre façon d'aimer l'homme. Aimez vos arbres et vous aurez la satisfaction de constater que vos concitoyens vous en témoignent de la gratitude.

Des personnes de ce courant de pensée ont d'ailleurs remis le label « Arbre Remarquable » au platane Majo en avril 2024.

Remise du label
ARBRE REMARQUABLE
au platane Majo



Georges Feterman,
président de l'association
A.R.B.R.E.S Remarquables,
remettra le label au
platane Majo, en
hommage à tous les
Arbres menacés par l'A69



Vendredi
26
Avril 18h
La Crem'arbre
81710 SAÏX

Et dès 16h, ramène ton goûter et ta pelle pour festoyer et panser les blessures aux racines de Majo !

Point GPS : 43.5930,2.1555

Photo : Alexis Pichot

⁴¹Hallé Francis, 2011, *Du bon usage des arbres*, Actes Sud.

Remarquons que ce paradigme qui intègre les arbres comme individus vivants⁴² pose de nouvelles questions juridiques en termes de droits et de défense des droits⁴³. L'incompréhension de cette autre manière de penser le rapport au vivant provoque aussi parfois dérision et hilarité⁴⁴.

La désobéissance civile

La désobéissance civile : un moyen de résistance, un levier pour exercer la citoyenneté ?

À l'origine, elle est issue des différents mouvements non violents et illégaux (Gandhi, Martin Luther King, Lanza del Vasto) et ne vient pas de l'écologie de façon spécifique.

Aujourd'hui, la place du vivant et la reconnexion avec le vivant constituent un paradigme. La « désobéissance civile » se propose de redéfinir la citoyenneté à travers la résistance aux projets et actions considérés comme écocides.

Plusieurs modèles de désobéissance civile sont présents contre l'A69. Le « désarmement », la destruction de matériels utiles aux projets contestés, en est le point de clivage. Ainsi la Confédération Paysanne tempore avec l'idée du désarmement. Extinction Rebellion le revendique pour préserver la planète et l'urgence à agir. Les Soulèvements de la Terre⁴⁵, quant à eux, définissent l'action directe de masse comme modèle et agissent sous trois formes d'intervention : le blocage, le « désarmement » et l'occupation des terres.

Le positionnement de la désobéissance civile au regard du droit international a été récemment rappelé par Michel Forst à l'occasion de sa visite sur le chantier de l'A69⁴⁶.

La protection de la désobéissance civile pacifique dans le cadre du droit international des droits humains

Il n'existe pas de définition universellement reconnue de la désobéissance civile⁴⁷. Il s'agit d'une forme de participation politique qui renvoie à des formes variées et évolutives de mobilisation et qui peut être décrite de manière générale comme des actes de violation délibérés de la loi, concernant une question d'intérêt public, menés

⁴² Sophie Gerber nous rappelle que ce n'est en rien une nouvelle manière de penser, mais bel et bien un débat complexe.

Sophie Gerber, 2017, « " Une plante est un individu " : vérité, exactitude ou abus de langage ? », in *Cahiers Art et Science : Revue annuelle*, 9, Confluences, 978-2-35527-2097. hal-02790688

<https://hal.inrae.fr/hal-02790688/document>

⁴³ Barbara de Negroni, Christopher Stone, 2017, *Les arbres doivent-ils pouvoir plaider ? Vers la reconnaissance de droits juridiques aux objets naturels*, Le passager clandestin.

<https://shs.cairn.info/revue-cahiers-philosophiques-2018-2-page-131?lang=fr>

⁴⁴ <https://www.youtube.com/watch?v=vDxBhOhHL04>

⁴⁵ Les Soulèvements de la Terre, 2024, *Premières secousses*, La fabrique.

⁴⁶ Forst Michel, février 2024, *Répression par l'État des manifestations et de la désobéissance civile environnementales : une menace majeure pour les droits humains et la démocratie*, Papier de positionnement de Michel Forst, rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs de l'environnement au titre de la Convention d'Aarhus.

[https://unece.org/sites/default/files/2024-](https://unece.org/sites/default/files/2024-02/UNSR_EnvDefenders_Aarhus_Position_Paper_Civil_Disobedience_FR_1.pdf)

[02/UNSR_EnvDefenders_Aarhus_Position_Paper_Civil_Disobedience_FR_1.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2024-02/UNSR_EnvDefenders_Aarhus_Position_Paper_Civil_Disobedience_FR_1.pdf)

[consulté août 2024]

⁴⁷ L'BIDDH/OSCE et la Commission de Venise décrivent toutefois la désobéissance civile, dans leurs *Lignes directrices sur la liberté de réunion pacifique*, 3^e édition (2020), comme « des actions non violentes qui, bien qu'en violation de la loi, sont entreprises dans le but d'amplifier ou de contribuer d'une autre manière à la communication d'un message. »

publiquement et de manière non violente. Ce sont les quatre critères cumulatifs utilisés par le rapporteur spécial.

En vertu du droit international des droits humains, la désobéissance civile est reconnue comme une forme d'exercice des droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion pacifique, garantis respectivement par les articles 19 et 21 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Les manifestations pacifiques peuvent prendre de nombreuses formes et, dans la plupart des cas, ne constituent pas des actions de « désobéissance civile » (puisque la désobéissance civile implique un acte de violation délibéré de la loi). Cependant, toutes les actions de désobéissance civile sont une forme de manifestation et, tant qu'elles sont non violentes, elles constituent un exercice légitime de ce droit.

Dans son Observation générale n° 37 (2020) sur le droit de réunion pacifique, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a spécifiquement rappelé que « les campagnes collectives de désobéissance civile ou d'action directe peuvent être couvertes par l'article 21, à conditions qu'elles soient non violentes⁴⁸ » et que les perturbations ou les troubles, tels que « les seuls faits de pousser ou bousculer ou de perturber la circulation des véhicules ou des piétons ou les activités quotidiennes⁴⁹ », ne constituent pas de la violence. En effet, comme l'a précisé le Comité des droits de l'homme des Nations unies, pour être considéré comme non pacifique, un rassemblement doit être caractérisé par « des violences graves et généralisées », c'est-à-dire « l'utilisation contre autrui par les participants d'une force physique susceptible d'entraîner des blessures ou la mort, ou de causer des dommages graves aux biens⁵⁰ ». Par conséquent, les actes isolés de certain-es participant-es ne permettent pas de qualifier un rassemblement de non pacifique et ne justifient pas l'usage excessif de la force par les autorités de l'État pour disperser ou interrompre une manifestation.

Le Comité des droits de l'homme des Nations unies a également précisé que, si des restrictions imposées aux rassemblements peuvent être nécessaires pour protéger les droits et libertés d'autrui, les rassemblements constituent également une utilisation légitime des espaces publics et, « s'ils peuvent, par leur nature, perturber dans une certaine mesure la vie ordinaire, les perturbations causées doivent être tolérées, à moins qu'elles ne représentent une charge disproportionnée, auquel cas les autorités doivent être en mesure de justifier toute restriction de façon détaillée⁵¹ ».

En tant que tels, **les États ont la responsabilité première, en vertu du droit international des droits humains, de protéger ces droits et d'apporter une réponse appropriée aux formes de manifestation faisant appel à l'action directe ou à la désobéissance civile.** Tout comme ils ont l'obligation de respecter et de garantir le droit de réunion pacifique, les États ont l'obligation de respecter et de protéger le droit d'avoir recours à la désobéissance civile pacifique, qu'elle ait lieu en plein air, à l'intérieur, en ligne ou dans des espaces publics ou privés. En vertu du droit international des droits humains, les perturbations que ces actions peuvent entraîner (tels les

⁴⁸ Comité des droits de l'homme, Observation générale n° 37 (2020) sur le droit de réunion pacifique (article 21), paragraphe 16.

⁴⁹ *Ibid*, paragraphe 15.

⁵⁰ *Ibid*, paragraphe 15.

⁵¹ *Ibid*, paragraphe 47.

embouteillages ou les perturbations de l'activité économique normale), qu'elles soient intentionnelles ou non, ne privent pas de protection l'exercice de ces droits fondamentaux au cours de ces actions. En effet, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a clairement indiqué que l'« on doit pouvoir attendre des entités privées et de la société en général qu'elles acceptent que l'exercice (du droit de réunion pacifique) entraîne des perturbations, dans une certaine mesure⁵² ».

D'octobre 2023 à septembre 2024, la préfecture du Tarn a publié pas moins de 9 arrêtés d'interdiction de manifester contre le chantier de l'A69. La commune de Saix où se situent les ZAD est particulièrement visée, mais cette interdiction est portée à 17 communes⁵³, « à la demande de Gérald Darmanin » comme le précise un communiqué de presse de la préfecture le 4 juin. Le droit à l'expression et à la manifestation a donc été mis à mal au court de cette séquence.

Pour Michel Forst⁵⁴ la répression par L'État des manifestations et de la désobéissance civile environnementale constitue une menace majeure pour les droits humains et la démocratie.

[voir photo en annexe]

Il a demandé à l'État français de prendre des mesures immédiates de protection des écureuil-les concernant le ravitaillement en eau et nourriture, la prise de toutes les mesures de précaution indispensables à la sécurité des écureuil-les et des membres des FDO, et une enquête et des sanctions pour les actes de privation de sommeil, de combustion de matériaux, d'allumage de feux qui ont pu mettre en danger la vie des écureuil-les.

Désobéissance civile protégée

Pour qu'il y ait désobéissance civile protégée, action autorisée par l'article 3, paragraphe 8 de la Convention d'Aarhus⁵⁵, il doit y avoir 4 critères cumulatifs :

- 1- Le militant doit faire le choix de désobéir à la loi.
- 2- Il doit avoir manifesté publiquement.
- 3- Il doit être non violent sans qu'il y ait eu atteinte à une personne.

⁵² *Ibid*, paragraphe 31.

⁵³ Source : <https://www.tarn.gouv.fr/>

RAA SPECIAL N° 378-A69-Interdiction de manifester-commune SAIX du 6/9/24 à 12h au 9/9/24 à 12h ; RAA SPECIAL N° 351- interdiction manifestation A69 Commune SAIX du 28/08/24 à 12h au 29/08/24 à 12h ; RAA SPECIAL N°222-interdiction manifestation contre le projet A69-Du 5/6/24-20h00 au 10/06/24-20h ; RAA SPECIAL N°094 arrêté préfectoral portant interdiction de manifestation, d'attroupement et de rassemblement revendicatif en relation avec le chantier de l'autoroute de l'A69, sur l'ensemble du territoire de la commune de Saix le 25/02/2024 de 8h à 20h ; RAA SPECIAL N°085 - Arrêté Préfectoral d'interdiction de rassemblement sur la commune de Saix le dimanche 18 février 2024 ; RAA SPECIAL N°070 Interdiction de manifestation et de rassemblement projet A69 commune de SAIX le samedi 10 et le dimanche 11 février 2024
RAA SPECIAL N° 032 Interdiction de manifestation en relation avec le chantier de l'A69 Samedi 20 dimanche 21 Janvier 2024 ; RAA spécial n°433 arrêtés portant interdiction de manifestation A69 et périmètre de protection du vendredi 20 octobre au lundi 23 octobre 2023 ; RAA spécial n° 406 Arrêté d'interdiction de la marche revendicative Marche No Bitume le 7/10/2023.

⁵⁴ *ibid*

⁵⁵ Convention d'Aarhus : Guide d'application de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public, au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

4- Il doit protester contre une cause environnementale injuste.

Sans même ici entrer dans les débats sur « le désarmement », les écureuil-les rentrent dans les 4 critères cumulatifs de la désobéissance protégée. L'État français a le devoir de les protéger et d'amener des réponses appropriées à cette forme d'occupation ainsi qu'aux manifestations de soutien. **Malheureusement, nous avons pu constater que leurs droits fondamentaux ont été bafoués en toute illégalité.**

Notons que cette situation n'est pas spécifique à la France⁵⁶.

« Le Rapporteur Spécial a reçu de nombreux rapports faisant état du discrédit, de la criminalisation et de l'utilisation inappropriée de mesures administratives et civiles à l'encontre de mouvements et de militants environnementaux qui ont recours aux actions pacifiques de désobéissance civile, comme le fait de grimper dans des arbres pour empêcher leur abattage, les blocages routiers, l'interruption d'événements sportifs, l'occupation d'aéroports et le blocage d'assemblées d'actionnaires de multinationales pétrolières, afin d'attirer l'attention sur leur message urgent. **Il a observé que, dans de nombreux pays, la réponse de l'État à ces manifestations, et plus généralement au militantisme environnemental, est disproportionnée**⁵⁷. Il a noté que les mesures répressives prises par les autorités en réponse aux manifestations environnementales pacifiques semblent souvent constituer des violations de l'article 3, paragraphe 8, de la Convention d'Aarhus et d'autres obligations internationales en matière de droits humains.

[...] **De plus en plus, les autorités publiques semblent considérer toute perturbation comme une forme de violence ou de menace pour la sécurité publique** et, sur cette base, restreignent indûment l'exercice du droit de réunion pacifique ou interdisent totalement certaines formes de manifestations. Avant d'imposer une sanction ou une peine inutile ou disproportionnée, il convient d'abord d'évaluer si l'action de désobéissance civile constituait en fait un exercice légitime des droits fondamentaux du manifestant.

[...] Dans un contexte où des parlements créent de nouvelles infractions pénales pour interdire les formes de manifestations utilisées par les mouvements environnementaux ; **où des militants environnementaux pacifiques sont comparés à des "terroristes" par des ministres** ; où des lois antiterroristes sont utilisées contre les militants environnementaux pour les placer sous haute surveillance ; où la police utilise des canons à eau, des gaz poivrés, des gaz lacrymogènes, des flash-balls ou des méthodes délibérément douloureuses, telles que les "prises de douleur", pour disperser des manifestations environnementales pacifiques ; où des manifestants sont arrêtés, soumis à des fouilles à nu et placés en garde à vue pendant plusieurs jours sans inculpation, dans le seul but de "vérifier leur identité" ; où des journalistes sont arrêtés alors qu'ils couvrent des manifestations environnementales ; et où des tribunaux infligent une peine de trois ans de prison à un militant environnemental qui a bloqué un pont : **les États créent un climat de peur et d'intimidation pour les défenseurs de l'environnement, en violation de leurs obligations internationales, notamment de la Convention d'Aarhus et du droit international en matière de droits humains**. Ces mesures de répression à l'encontre des défenseurs de l'environnement ont un effet concret et dissuasif sur l'exercice des droits fondamentaux, sur la société civile et la démocratie et, en fin de compte, sur la capacité de la société à faire face à la crise environnementale avec l'urgence requise. »

Nous avons assisté à ce même phénomène à Sivens en 2015, avec les propos de Bernard Cazeneuve en tant que Premier ministre : les « djihadistes verts, hordes d'assaillants » et Sainte-Soline avec ceux de Gérard Darmanin, ministre de l'Intérieur : « les écoterroristes ».

⁵⁶Michel Forst, *op.cit.*

⁵⁷ Souligné par nous comme tous les passages en gras de ce texte. .

Nous pouvons penser qu'en qualifiant d'« écoterroristes » des pratiques militantes, le gouvernement stigmatise et criminalise un mouvement social.

« Un groupe social dont la présence est considérée comme illégitime dans l'espace public est ainsi créé par le gouvernement. L'exercice de ses droits peut être réprimé violemment ou prévenu au nom de l'ordre public. Dans les deux cas, l'extension de pratiques focalisées sur le terrorisme s'explique par la désignation d'une figure dangereuse, justifiant des réponses juridiques et policières. »

Alexandre Truc⁵⁸.

De fait, les militant·es pour le vivant sont considéré·es comme appartenant à une classe dangereuse qui se retrouvent exclue des droits d'expression et d'action...

Pourquoi la désobéissance civile ? La situation juridique et administrative de l'A69

La désobéissance civile est un droit, encore faut-il qu'elle s'inscrive dans un contexte qui la légitime. Les membres de la commission savaient qu'une partie des actes administratifs étaient biaisés. Que le projet, lancé dans les années 2000, était qualifié d'écocide. Il avait été dénoncé par de multiples spécialistes du climat.

Médiapart le rappelle en octobre 2023 :

« “Cette autoroute est emblématique d'un mode de décision hérité du passé, qui ne permet pas de construire la résilience et la décarbonation du futur dont nous avons besoin.”

[a déclaré Valérie Masson-Delmotte](#), climatologue reconnue par ses pairs au sein du Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et membre du Haut Conseil pour le climat, cette instance créée par Emmanuel Macron pour évaluer les politiques publiques⁵⁹. »

De nombreux et nombreuses scientifiques ont pris position contre l'A69 :

Plus de 1 500 scientifiques ont cosigné [une lettre ouverte](#)⁶⁰ au Président de la République l'appelant à y « renoncer » : « Nous admettons qu'en dépit des impacts environnementaux que toute nouvelle infrastructure peut avoir, certains projets restent nécessaires. Mais pas celui-ci. » Laurence Tubiana, figure clef de l'accord de Paris et ancienne garante de la Convention citoyenne sur le climat, est elle aussi sortie de son habituelle réserve pour demander un moratoire sur l'A69 : « Réduire le débat du transport routier à l'échelle régionale est une erreur » car « Plus de routes = plus d'émissions », [écrit-elle](#) sur son compte X (ex-Twitter), or « la France métropolitaine bénéficie déjà du réseau routier le plus important d'Europe ».

Ce n'est pas fini. Le climatologue Christophe Cassou, également coauteur du Giec, a [pris la parole](#), dans Libération, pour dire que « ce projet-là est d'autant moins compatible avec la baisse nécessaire des émissions de gaz à effet de serre qu'en Occitanie, la part du transport dans les émissions totales est bien plus grande que la moyenne nationale, plus de 40 % contre

⁵⁸ Alexandre Truc, « “Écoterroristes” et “terroristes intellectuels” : Retour sur de (pas si) nouvelles pratiques de gouvernement », *La Revue des droits de l'homme* [En ligne], *Actualités Droits-Libertés*, mis en ligne le 08 mai 2023, consulté le 07 août 2024. URL : <http://journals.openedition.org/revdh/17221> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/revdh.17221>

⁵⁹ <https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/121023/contre-l-a69-la-climatologue-valerie-masson-delmotte-ne-peut-pas-rester-silencieuse>

⁶⁰ <https://www.nouvelobs.com/ecologie/20231004.OBS79024/pour-nous-scientifiques-l-autoroute-a69-est-un-de-ces-projets-auxquels-il-faut-renoncer.html>

30 % environ ». [Une pétition](#) contre l'A69 avait réuni plus de 86 000 signatures le 20 octobre 61. »

En auditionnant associations, avocat-es en charge de près ou de loin de l'A69 et opposant-es nous avons découvert un imbroglio politico-juridique, mais surtout des actions déloyales de ceux et celles chargé-es de faire respecter les lois.

Une attitude déloyale des pouvoirs publics

Le passage en force de l'État, son non-respect des procédures n'est pas nouveau. Comme nous le rappelle l'avocate Alice Terrasse, spécialiste en droit de l'environnement, dont nous reproduisons ici quelques extraits de son audition :

Un projet entaché d'illégalité

« Je suis arrivée tardivement sur le dossier [en 2022]. La déclaration publique avait été attaquée par un autre cabinet en 2018⁶², ils ont eu la décision définitive du Conseil d'État en 2021. »

Emprise de l'État

« Au cours de l'enquête publique, le ton a été donné par le préfet de l'époque François-Xavier Lauch [préfet du Tarn de 01/2022 à 10/2023] également signataire de l'autorisation environnementale (1^{er} mars 2023) qui, quand il s'est exprimé devant le président de la commission d'enquête a déclaré : "Votre mission n'est pas d'empêcher le projet, le projet se fera... [...] La seule question qui vous est posée est comment il se fera, est-ce que les mesures environnementales envisagées à ce stade vous paraissent suffisantes ?"

Ce qui a été déclaré plusieurs fois à la presse : "La question n'est pas de savoir si le projet se fera, mais comment il se fera."

C'est une mainmise de l'État sur un temps qui normalement est totalement entre les mains d'une commission d'enquête indépendante et du public.

Il a clairement donné une orientation, ce qui fait que quand la commission d'enquête s'est prononcée sur tous les volets de l'autorisation environnementale, les acteurs ont pris acte que de toute façon ils n'allaient pas pouvoir se prononcer sur l'opportunité du projet puisque ce n'était pas leur mission.

Mais cette immixtion du représentant de l'État dans la mission de la commission d'enquête est tout à fait inappropriée.

Le préfet a beau répéter comme un leitmotiv : "il y a une déclaration d'utilité publique qui a été validée par le Conseil d'État", chacun sait qu'une délibération n'est pas la validation de la phase opérationnelle d'un projet : nous sommes ici en présence d'une autorisation environnementale qui emporte plusieurs autres autorisations. Parmi elles, ce que l'on appelle une dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées et dans le cadre de

⁶¹ https://www.liberation.fr/environnement/climat/christophe-cassou-le-projet-de-la69-est-emblematic-car-il-coche-toutes-les-cases-de-limpossible-bifurcation-20231013_BATIBLHPWBDATGQ3ZF34ZXRZ3Y/?redirected=1

⁶² On trouve un historique complet des contestations de l'A69 rédigé sous forme de pétition à l'Assemblée nationale : <https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-1999?locale=fr>.

l'examen de cette dérogation il y a "la raison impérative d'intérêt public majeur" (RIIPM) qui est une notion qui va bien au-delà de la simple utilité publique d'un projet. En d'autres termes, ce n'est pas parce qu'un projet dispose d'une DUP qu'il constitue nécessairement une raison impérative d'intérêt public majeur.

Ainsi, la commission d'enquête avait pour mission de se prononcer sur cette RIIPM, mais, sous la dictée du préfet, elle a renoncé à faire ce travail d'analyse pourtant crucial. Il n'est donc pas exagéré d'affirmer que cette étape de la procédure, censée garantir une parfaite information du public, a été volontairement tronquée.

Il y a là l'illustration de deux problèmes : le premier, c'est que l'on entrave la démocratie participative. Déjà, chacun sait que l'enquête publique n'a qu'un impact très modeste sur les décisions administratives : le public est tout juste informé des tenants et aboutissants d'un projet, peut exprimer un point de vue et suggérer des améliorations, mais les commissaires enquêteurs, chargés de faire la synthèse de ces contributions, donnent rarement un avis défavorable, au mieux émettent des avis réservés. Malgré cela, les commissaires enquêteurs doivent rester indépendants et impartiaux.

Ici, nous avons un État qui donne une injonction à la commission d'enquête en disant "vous n'avez pas à dire ça, vous avez seulement à vous prononcer sur ça". Ce procédé est inacceptable.

Par ailleurs, ce passage en force de l'État a envoyé un signal très négatif sur l'état de notre démocratie, ne faisant qu'attiser les tensions et les oppositions au projet. En décrétant qu'il était inutile d'en débattre puisque le projet se ferait quoi qu'il en soit, l'État a donné le ton sur les moyens qui allaient être déployés pour permettre son accomplissement, en dépit d'une très forte opposition locale.

Dès la délivrance des autorisations environnementales, d'importants dispositifs ont été mis en place pour empêcher les rassemblements d'opposants et permettre au concessionnaire de mener les travaux à marche forcée. Les actions de protestation (occupations, manifestations) et les violences policières qui ont suivi, comme on l'avait déjà vu à Sivens, sont la triste conséquence d'un modèle démocratique inadapté aux enjeux actuels.

Pour éviter ces situations dramatiques, les grands projets d'infrastructure devraient être intégrés dans des projets de territoire plus larges et faire l'objet de véritables concertations avec les populations concernées. »

Les commissions d'enquête

Depuis les événements de février/mars 2024, l'arrêt des abattages d'arbres, les enquêtes se sont multipliées. Enquête officielle à l'Assemblée nationale, et dans la presse écrite et audiovisuelle. Qu'y apprend-on ?

La commission d'enquête à l'Assemblée nationale a été créée par la Conférence des présidents du [6 février 2024](#) au titre du droit de tirage prévu à l'[article 141](#) du règlement de l'Assemblée nationale, attribué au groupe [Écologiste-NUPES](#). La commission a désigné [Jean Terlier](#) (RE, Tarn) président et [Christine Arrighi](#) (Écolo-NUPES) rapporteure. Jean Terlier a été accusé par les opposant-es de « conflit d'intérêts » dans ce dossier. Notamment parce que son épouse travaille depuis 20 ans aux laboratoires Pierre Fabre comme cadre (directrice

marketing de l'une des marques du groupe, puis en avril 2023 directrice des congrès et des manifestations scientifiques chez Pierre Fabre). Or, les laboratoires sont le « principal lobbyiste du projet », selon La France insoumise qui dénonçait « un nouveau scandale » avec cette nomination. Depuis, que ce soit concernant les responsables d'ATOSCA, anciens fonctionnaires des routes, la place réelle de la compagne de Jean Terlier chez Fabre, les diverses interventions des laboratoires Pierre Fabre et le rôle de Pierre Fabre lui-même, les informations se multiplient sur les irrégularités de procédures. Il n'est pas de notre rôle de juger ces interventions croisées, mais les diverses informations souvent non démenties laissent planer de drôles de doutes sur la véracité des déclarations et sur la transparence de l'A69⁶³.

En réalité, dit France info, « le groupe Pierre Fabre est bien intéressé financièrement au contrat de concession. La cellule investigation de Radio France l'a découvert en consultant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 d'un fonds d'investissement luxembourgeois (TIIC2) actionnaire de la société ATOSCA qui exploite l'A69 [...]. L'entreprise Opale Invest (rebaptisée par la suite Tarn Sud Développement), actionnaire à 100 % de NGE Concessions, doit augmenter sa participation au capital à hauteur de 5,3 % en étant financée par des entreprises locales, avec en tête, le groupe Pierre Fabre. »

Des arbres coupés illégalement

C'est lors d'une audition de cette commission, le mardi 2 avril 2024, que l'on a appris que l'abattage d'arbres, protégé par plusieurs centaines de policier-es et gendarmes, était illégal. Étaient auditionnés Patrick Berg, directeur de la DREAL (direction régionale de l'environnement) Occitanie et Maxime Cuenot, directeur du territoire du département du Tarn, au sujet de l'abattage des arbres de la forêt de la Cremade (Tarn).

Patrick Berg assure avoir reçu des éléments, de la part d'ATOSCA « peu démonstratifs et peu conclusifs », qui attestent néanmoins d'arbres coupés au mois de février, sans autorisation de la part de la DREAL. Le directeur souligne que dans les arbres dont « on sollicitait l'autorisation d'abattage, des nids ont été retirés quand ils ont été trouvés et des cavités à chiroptères obstrués ». Il affirme donc qu'il n'a « pas validé du tout » l'abattage des arbres de la Cremade.

Des déclarations dont se sont saisis les opposant-es au projet. Le collectif La Voie Est Libre a déclaré que, plusieurs semaines auparavant, un responsable de l'Office français de la biodiversité (OFB), leur aurait confié : « J'ai contacté la DREAL qui valide les opérations, cette zone n'est pas identifiée à enjeu fort après le passage des écologues en début du mois de février. »

[<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/autoroute-a69-atosca-a-abattu-des-arbres-sur-le-trace-sans-l-autorisation-des-services-de-l-etat-2952149.html>]

Le choix d'une durée de concession de 55 ans

Autre point qui interroge, dit France info, « le choix d'une durée de concession de 55 ans. Dans un rapport de l'Autorité de régulation des transports (ART) publié en janvier 2022, on apprend qu'elle se décompose en deux parties : 40 ans correspondant à la période d'amortissement, à laquelle s'ajoutent 15 années supplémentaires afin de répondre "aux exigences des prêteurs" ».

⁶³ https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/enquete-conflit-d-interet-opacite-financiere-dans-les-coulisses-du-projet-controverse-de-l-a69_6495839.html

Et le média d'ajouter : « "C'est inédit en droit des concessions", s'étonne le maître de conférences en droit public et spécialiste des concessions autoroutières, Jean-Baptiste Vila. "Il n'a jamais été question d'accorder 15 ans de contrat supplémentaire pour rassurer les investisseurs. D'un point de vue du droit, on pourrait conclure que cette clause a un problème de légalité." Un constat partagé par l'avocat en droit public, Éric Landot, pour qui "la durée du contrat dans une concession autoroutière doit être calée sur la durée de vie de l'équipement, son amortissement technique, comptable et éventuellement commercial. Si la durée d'amortissement du bien est de 40 ans, elle ne peut pas passer à 55 ans".

Si l'on applique rigoureusement les textes, "la société concessionnaire doit assumer un risque de perte tout au long du contrat. Elle ne doit pas être assurée de se rembourser et de se faire une marge, sinon le contrat n'est plus une concession", ajoute Jean-Baptiste Vila ».

Des travaux effectués en toute illégalité

Un autre élément pose question pour France Info : NGE a prospecté des terrains avant même de décrocher le contrat de l'A69. Le 26 mars 2024, [devant la commission d'enquête parlementaire](#), le responsable d'un bureau d'ingénieurs (Setec International) explique que « dès 2011, des accords commerciaux ont été passés entre la Setec et NGE pour participer au concours d'attribution de la concession ». **Dans le même temps, NGE commence à prospecter des terrains le long du futur trajet de l'autoroute.** Avec un objectif : installer trois carrières pour les futurs travaux de l'A69 dans trois communes du Tarn, Saint-Germain-des-Prés, Villeneuve-lès-Lavaur et Montcabrier.

« Six ans avant l'attribution du marché, NGE signait déjà des contrats de carrières pour construire une autoroute, s'étonne Geoffrey Tarroux du [collectif La Voie Est Libre](#) opposé à l'autoroute. On se demande si les dés n'étaient pas pipés dès le début et si NGE n'avait pas vocation à décrocher ce projet coûte que coûte. »

Le bonus des panneaux solaires

« Dernier aspect méconnu du dossier : l'installation d'une centrale photovoltaïque le long du tracé de l'autoroute [...] Cette installation est susceptible de se faire sur les terrains proches du tracé (qu'on appelle les "délaissés autoroutiers") qui intéressent de plus en plus les sociétés d'autoroutes » dit *France Info*. Or ces revenus complémentaires n'ont pas été intégrés au calcul de rentabilité qui a servi à déterminer la durée et les conditions de la concession.

Là encore, des procédures sont en cours.

Mediapart confirme ces irrégularités : « *Mediapart* a eu accès à des courriers échangés entre l'administration et ATOSCA, le concessionnaire de l'autoroute contestée entre Castres et Toulouse. Ils documentent le passage en force de l'entreprise pour déboiser des zones pourtant protégées. Trois nouvelles plaintes ont été déposées cet été en lien avec les chantiers⁶⁴. »

Bref, les irrégularités sont nombreuses et les travaux réalisés par ATOSCA auraient dû être interdits et non protégés par le préfet du Tarn.

On peut comprendre alors les réactions de désobéissance civile menées par les opposant-es.

⁶⁴ <https://www.mediapart.fr/journal/economie-et-social/050824/a69-comment-l-autoroute-ignore-les-rappels-l-ordre-de-l-etat>

Et ce d'autant que Michel Vilbois, le préfet du Tarn, n'a cessé, comme ses prédécesseurs, d'affirmer son mantra : « L'État est "encore plus déterminé" que les opposants à [l'autoroute A69](#) et fera aboutir ce chantier⁶⁵. »

Plaintes en séries

Sur ces questions administratives, plusieurs plaintes sont actuellement déposées, elles concernent :

Au pénal : les délits constatés d'atteinte à la biodiversité, atteinte à la loi sur l'eau. Elles sont soutenues par les associations Amis de la Terre, FNE, LVEL, GNSA.

Au niveau administratif : recours administratif sur l'environnement et les autorisations environnementales.

« Le procureur semble pour l'instant inactif sur ces dossiers » disent les avocat-es.

⁶⁵ <https://www.leparisien.fr/societe/autoroute-a69-letat-encore-plus-determine-que-les-opposants-assure-le-prefet-22-04-2024-ZZ5WQWA77FD5FEBY23RMICWBYQ.php>

De Sivens à l'A69

L'histoire se répète et il semble qu'aucune leçon n'ait été retenue.

La Ligue des droits de l'Homme de Toulouse a effectué un rapport en 2015⁶⁶, dans le cadre d'une commission citoyenne suite aux événements survenus à Sivens au cours de la mobilisation contre le barrage sur le Tescou, événements ayant entraîné le décès de Rémi Fraisse, consécutif à un tir de grenade offensive OF-F1 (maintenant retirée de l'arsenal des FDO).

Bien qu'à ce jour, fort heureusement, aucun décès n'ait été à déplorer sur la mobilisation contre le projet de l'A69, force est de constater que, 10 ans plus tard, les mêmes questions sur la violence verbale et comportementale des FDO se posent à nouveau dans le Tarn.

Dans ces deux grands projets qualifiés d'inutiles, les témoignages recueillis laissent apparaître l'extrême fermeté des ordres guidant l'intervention des FDO. Une fermeté allant jusqu'à la mise en danger des opposant·es et des non-opposant·es. On observe, dans les deux cas, les principales caractéristiques d'une véritable guerre d'attrition : état de siège, délimitation d'un périmètre interdisant l'accès au site isolant ainsi les militant·es et les privant de ravitaillement, des formes de harcèlement telles que la destruction des affaires personnelles, des insultes, des menaces dont des menaces de viol, des bruits nocturnes inquiétants, des départs de feu. La pression psychologique ainsi exercée, conjointement à des interventions plus frontales et plus ouvertement agressives conduisent, dans les deux cas, à la mise en danger d'autrui. Répétons-le : c'est un miracle qu'à ce jour, aucun décès n'ait été à déplorer sur la mobilisation contre l'A69.

L'expérience et le professionnalisme des gendarmes dans le maintien de l'ordre invitent à penser que ces comportements ne sont pas tous dus à des initiatives individuelles, mais sont aussi bel et bien le fruit d'une responsabilité de l'autorité publique et politique au service d'intérêts privés. Le ministre de l'Intérieur n'a-t-il pas clairement affirmé, suite au rapport de M. Forst, rapporteur spécial de l'ONU, en février dernier, qu'une instance internationale n'avait pas à se mêler d'une affaire relevant du national ?

Par ces mots, l'autorité publique assume clairement le fait de se mettre au-dessus des législations internationales encadrant la désobéissance civile et le droit à la liberté d'expression.

Le rôle de la presse *mainstream*, tant locale que nationale : dans les deux cas, cette presse s'est fait le porte-voix d'une campagne de discrédit du statut des opposant·es par la négation de leur liberté d'expression et la non-reconnaissance de la désobéissance civile, relayant ainsi largement le discours officiel et les déclarations des autorités publiques. L'emploi, maintes fois renouvelé, du terme « écoterroristes », faisant écho aux « djihadistes verts » de Sivens, en est l'exemple le plus marquant. Une vaste campagne de désinformation a été également orchestrée, ne mettant en exergue que la violence des opposant·es et ignorant le rapport de force totalement disproportionné avec les armes de guerre utilisées contre eux et contre elles. À relever également, le silence de la même presse concernant ces deux mobilisations, sur les agressions réitérées de la part de « milices », organisées par des soutiens à la solde de ces deux projets qualifiés d'écocides. À Sivens comme à Saïx, de nombreux témoignages rapportent la présence d'individus cagoulés, vêtus de noir, à bord de voitures aux plaques minéralogiques masquées, venant agresser physiquement les opposant·es, allant jusqu'à attenter à leur vie, comme cela fut récemment le cas lors d'un incendie délibérément provoqué dans le jardin de la maison d'une riveraine opposée au projet, incendie qualifié par

⁶⁶ <https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2015/10/Rapport-Sivens.pdf>

la gendarmerie elle-même de « tentative de meurtre » (septembre 2024). Le silence et l'impunité dont ces « milices » tirent profit restent très inquiétants.

Ces deux mobilisations s'inscrivent dans la longue lutte contre l'accaparement de la nature en tant que bien commun (destruction de zones humides) au profit des intérêts privés de quelques un·es (agriculture intensive ou entreprises privées réunies au sein d'ATOSCA). Le coût très élevé de ces deux grands projets se caractérise par une opacité quant à la gestion de l'argent public qui y est consacré.

À Sivens comme à la Crém'arbre ou à la Cal'arbre, deux idéologies et deux appréhensions du monde différentes s'affrontent. L'une, productiviste, s'inscrit dans la doctrine néolibérale qui régit l'économie mondiale depuis la fin des années 1970 et le début des années 1980, l'autre, soucieuse de la préservation de l'environnement pour les générations futures, est l'héritière d'une pensée écologique qui entend élargir la notion de droit à l'ensemble du vivant, envisagé comme un tout dont l'être humain est une partie. Dans un contexte aggravé par le réchauffement climatique et des épisodes de sécheresse plus longs et plus fréquents, cette idéologie prône une gestion plus responsable des biens communs.

Ces deux projets présentent également des études d'impact environnementaux minimalistes réduisant, quand elles ne les ignorent pas complètement, les impacts que leur mise en œuvre va engendrer sur le territoire.

L'un et l'autre questionnent, au sens le plus large, notre rapport au vivant.

Fin août-septembre 2024 : Intensification de la répression et mise en danger de la vie des opposant·es

Trois chutes dans la semaine, qui auraient pu être mortelles !

Nous pensions terminer ici ce rapport de la commission d'enquête, mais devant l'extrême gravité des faits qui se sont déroulés sur les deux ZAD fin août et début septembre, nous avons décidé d'en rendre compte.

« Dès le 25 août, “une soixantaine de gendarmes sont venus pour tout saccager”, raconte Nina, une habitante des lieux. “Ils ont mis des coups de couteau dans nos tentes, gazé tout le monde, détruit tous nos lieux de vie, puis sont repartis” », rapporte *Reporterre*⁶⁷.

La cellule nationale d'appui à la mobilité CNAMO et ses mises en danger de la vie des opposant.es

Dans les témoignages que nous avons recueillis, la responsabilité de la CNAMO dans ses interventions nous a alarmée. Trois chutes graves dans la semaine ont été constatées ! Les écureuil·les et le militant de la tour (la vigie) sont apparu·es « **comme des miraculé·es** » pour les zadistes et leurs soutiens.

La chute des opposant·es nous a questionné sur l'objectif de ces interpellations. Celui-ci n'a-t-il pas dépassé l'intérêt majeur de l'intégrité physique des personnes ?

Une équipe qualifiée comme étant « l'élite » de la gendarmerie est attendue sur ces résultats. A-t-elle le recul et la sagesse nécessaires pour constater que ces interpellations pouvaient se faire dans un cadre sécurisé, à l'aide de nacelles que la CNAMO ne cesse d'utiliser sur l'A69 ?

Le témoignage de V. et sa chute de la vigie de 7 mètres de haut

« Le vendredi 30 août, à 7 heures du matin, je vois une ligne de 200 à 300 gendarmes qui avance calmement vers le fortin. J'étais seul. Je suis monté dans la vigie. Arrivé en haut, un gendarme me met en joue avec un LBD et hurle de lever les mains, ce que je fais. Je montre mes mains et je filme avec mon téléphone. Je sens que quelqu'un monte car je sens un tremblement de la tour. »



© Antoine Berlioz / Reporterre

⁶⁷ <https://reporterre.net/Chantier-de-l-A69-la-zad-se-prepare-a-un-passage-en-force>

La vigie :

Cette tour est réalisée avec des palettes de bois. Le toit de la vigie était à plus de 7 mètres du sol.

L'ascension se fait par l'intérieur en utilisant les palettes. L'ensemble est une construction faite pour une seule personne à tel point que « lorsque je bougeais le bassin dans mon lit situé en haut de la tour, celle-ci vibrait. »

La CNAMO intervient malgré le danger :

« À travers le plancher, je vois le casque d'un gendarme qui ressemble à celui d'un membre de la CNAMO. Je lui dis : "N'approchez pas, je peux me mettre en danger. Vous me mettez en danger."

Je place des choses sur la trappe et m'assois à côté. La trappe bouge et je me mets sur le bord pour montrer ma vulnérabilité, pensant qu'il n'irait pas plus loin. Dès que je vois la trappe bouger, je grimpe sur le toit. Je pose une première main sur le toit et place ma seconde main mais là, la tour bouge et je tombe. »

La prise en charge par les secours :

« Au sol, je suis conscient et les gendarmes n'ont pas l'air de savoir quoi faire. L'un d'eux me demande : "Est-ce que tu peux bouger ? Est-ce que tu peux te déplacer ?"

Je leur demande d'appeler les pompiers.

J'entends un autre gendarme demander : "Est ce que quelqu'un a appelé les pompiers ?"

Les pompiers venaient de prendre leur service lorsqu'ils ont été appelés pour mon accident. Ils n'étaient pas sur place lors de l'intervention des gendarmes, contrairement à la chute des 2 écureuils le vendredi suivant.

Je tombe à 7 heures 10. Le temps d'attente de prise en charge par les pompiers est long car le terrain doit être dégagé à la tronçonneuse pour faire passer un véhicule tout terrain et m'amener à l'ambulance des pompiers. J'arrive aux urgences à 9 heures 13. J'avais mes lunettes lors de ma chute et lorsque je suis arrivé au sol. Je suis myope et mes lunettes me sont indispensables. Or, j'arrive à l'hôpital sans lunettes, ni chaussures. Mon téléphone a disparu avec la vidéo que j'avais faite. »

Des interrogatoires à l'hôpital :

« Dès le vendredi, je suis interrogé à l'hôpital par un policier de Toulouse. Je comprends alors que ma chute a été filmée par les gendarmes puisqu'il a vu ma chute.

Je serai à nouveau auditionné à l'hôpital de Toulouse alors que je suis sous sédatifs. Le neurologue me demande s'ils peuvent me poser des questions mais il indique qu'ils lui ont affirmé qu'ils avaient des informations à me transmettre. J'accepte donc de les voir.

Je fais un compte-rendu détaillé de la chute, mais ils ne font que me poser des questions : "Depuis combien de temps êtes-vous à la ZAD ? Étiez-vous prêt à mourir ?" »

Des blessures graves :

« J'ai 5 vertèbres fracturées dont une fracture sérieuse, mais mon rachis n'a pas été touché. J'ai beaucoup de douleurs (dix jours après la chute), je suis sous sédation constante. Je ne suis pas en état de monter des escaliers. J'ai eu la peur constante durant trois jours qu'à chaque mouvement ce soit la dernière fois que je bouge mon gros orteil. J'ai eu peur d'être tétraplégique. Je ne dors pas bien car je suis sous morphine. »

Une telle intervention des forces de l'ordre a été planifiée à l'avance et des questions se posent quant aux objectifs et aux priorités de celle-ci :

- **Comment se fait-il que dans une intervention de cette envergure, avec 200 à 300 gendarmes sur un terrain difficile, où des personnes sont installées en hauteur, aucun service de secours n'ait été sur place de manière préventive ?**
- **Quels ordres ont été donnés sur l'interpellation de cette personne dans une tour que les gendarmes savaient être des plus fragile ?**

Un peu plus loin : les écureuil·les
[voir photo en annexe].

Le 5 septembre, les ouvriers de NGE-ATOSCA ont installé des puissants projecteurs pour empêcher les écureuil·les de dormir, érigé des buttes de terre en creusant des tranchées mettant les arbres en danger. Ensuite, un des membres de la CNAMO aurait averti les écureuil·les installé·es.

Le vendredi 6 septembre, 2 écureuil·les ont chuté de l'arbre nommé « Atosc'arbre » où les écureuil·les étaient installé·es suite à l'intervention de la CNAMO venue les déloger. Iels ont été hospitalisé·es et interrogé·es par la police. Ensuite, le docteur urgentiste ayant considéré que leur état était compatible avec la garde à vue, les écureuil·les ont été déplacé·es de l'hôpital par les FDO et placé·es en GAV à 15 heures. Iels en sont sorti·es à 21 heures le même jour. Un des écureuil·les est sorti pour raison médicale et est retourné à l'hôpital.

Un·e autre, dans le même arbre, témoin d'une chute a été arrêté·e à 7 heures lors de l'intervention et descendu·e de l'arbre en rappel par la CNAMO. Ensuite, l'écureuil·le a été placé·e en garde à vue.

Le témoignage d'un·e écureuil·le de sa chute d'Atosc'arbre

« Le 5 septembre en fin d'après-midi, un des membres de la CNAMO est venu nous voir et nous a dit : "Demain matin, y'aura beaucoup de vent ! Accrochez vous !" Cela a alerté mes camarades. J'ai tenté de les rassurer car pour moi, c'était improbable.

Le 6 septembre, à 7 heures du matin, il faisait nuit, je dormais, j'ai entendu un bruit de cliquetis, j'ai vu la Cnamo en bas. J'ai juste eu le temps d'enfiler un pantalon et mon bodard. Peur, panique, surprise, stress, état de choc. Mon camarade est tombé en premier de 5 ou 6 mètres et moi juste après. J'étais pourtant stable dans la cabane.

J'ai senti quelque chose qui me tirait ou qui me poussait...

Au sol, y'avait rien quand j'ai chuté. Je suis tombé·e à même le sol. Heureusement qu'il avait plu et que la terre n'était pas dure. Je n'ai pas eu le temps de me dire que j'allais peut-être mourir. Ils ne seraient pas montés y'aurait pas eu de chute ! Les pompiers sont intervenus de suite. Ils auraient été appelés avant l'intervention (6 heures 30). »

Le témoignage d'un·e écureuil·le témoin de sa chute

« La veille, un de la CNAMO est venu et a dit : "Il va y avoir du vent dans la nuit ! Vous devriez vous attacher ! On ne sait jamais !" J'ai eu un mauvais pressentiment. J'ai senti qu'ils allaient intervenir ! Cette intervention était préméditée.

À 7 heures j'ai été reveillé·e par un·e camarade. Parce qu'il y avait la CNAMO en bas de l'arbre. Ils étaient trois et équipés. Un mec de la CNAMO connu avait passé la tête et posé les coudes

dans notre cabane. Un camarade n'y était déjà plus. J'ai tourné la tête vers l'autre camarade et à ce moment-là, j'ai aperçu un gant qui passait et touchait son genou occasionnant sa chute en arrière. Iel tombe dans le vide. Je la vois tomber très lentement. J'ai cru qu'iel était mort·e. »

Iel, très touché·e, analyse :

« Cette chute vient du déséquilibre occasionné par La CNAMO sur la plateforme. Je l'ai dit aux enquêteurs. Je suis sûr·e que c'est la CNAMO qui a fait tomber iel à 99 %. »

Après ces témoignages glaçants, nous pouvons interroger la contradiction avec le fait de vouloir récupérer en toute sécurité les « accrobranchés⁶⁸ » et ces mises en danger volontaires de la vie des opposant·es. Formé·es pour intervenir dans des situations délicates, les membres de la CNAMO et leur commandement savaient qu'iels n'étaient pas attaché·es. Il faisait nuit, l'opération était dangereuse et en totale insécurité. Il n'y avait pas de matelas, ni de filet pour amortir les chutes. Que s'est-il passé pour qu'iels puissent prendre de telles décisions et agir de la sorte ? Une volonté frénétique d'en finir avec les opposant·es ? Des ordres de la préfecture ? L'aboutissement de la logique d'attrition ?

En tant que commission d'enquête, nous ne pouvons que dénoncer ces pratiques qui nous semblent irresponsables et incompatibles avec la sécurisation de la vie des opposant·es ! Nous rappelons que ce droit est constitutif de la Convention des droits de l'Homme. Sans le droit à la vie, il n'est pas possible de jouir des autres droits !

Attaques et incendie criminel de nervis au Verger

Le 25 août, à Verfeil, le jardin d'une locatrice de maison située sur le tracé de l'autoroute, opposée à l'A69, a vu son jardin être incendié en pleine nuit (3 heures 30) alors que 30 personnes, dont un enfant de 4 ans dormaient sur place. Ce qui a été qualifié de tentative de meurtre par les gendarmes⁶⁹.

7 jours après le 25 août, dans la même maison où habite cette opposante à l'A69, ce qu'il faut bien appeler un commando cagoulé a attaqué la maison de Verfeuil. Ce jour-là, s'y trouvait Alain P., journaliste et membre associé à notre commission.

Le témoignage d'Alain P. :

« Pour mon travail de documentation photographique sur l'opposition à la construction de l'autoroute A69 entre Toulouse et Castres, j'ai passé la nuit du 31/08 au 1/09 au "Verger" à Verfeil, un des lieux d'occupation par les opposants avec la Crem'arbre et la Cal'arbre vers Saix (Tarn). Cette nuit-là était celle de reprise des coupes d'arbres le long de l'A69.

Les occupants du Verger se sont organisés en "vigies" après une attaque aux cocktails Molotov dans la nuit du dimanche 25 septembre. Lors de la nuit du 31/08 au 01/09, une première alerte a eu lieu vers 3 heures 30 du matin avec l'arrivée de

⁶⁸ Ainsi ont été nommé·es les écureuil·les en septembre par la préfecture.

⁶⁹ https://www.instagram.com/reel/C_dU3G0u-Bb/?igsh=MTZ0ZGhoNWZvcGNlaQ%3D%3D&fbclid=IwY2xjawFI6TVleHRuA2FlbQixMAABHUZ4DG5nIHg952gY7OTwcadchUVi3NjxTjG5KoNldeNhNpQjtFp5h1qYyw_aem_oFFI6RPYDLf0JATJGYxtmA

gendarmes et d'une abatteuse. Après la coupe de deux arbres, les gendarmes et l'abatteuse sont repartis vers 4 heures 30.

Je suis parti me reposer dans le dortoir du garage. Vers 7 heures 05, des cris : "les fafs ! Les fafs !" m'ont réveillé. Je suis sorti immédiatement avec mon appareil photo. Je me suis retrouvé très proche d'un homme tout en noir. Je l'ai attrapé et celui-ci m'a aspergé de liquide inflammable à plusieurs reprises, notamment dans l'œil. Pendant ce temps, un autre homme cagoulé partait en courant vers le portail, non sans avoir jeté un cocktail Molotov dans la voiture d'Alexandra. L'homme que je tenais a réussi à se libérer et à partir en courant vers le portail. J'ai continué à le poursuivre, il a réussi à fermer le portail derrière lui. L'un des quatre hommes en noir présents m'a aspergé de gaz lacrymo avec une petite gazeuse à main.

Je me suis reculé et j'ai pris des photos de leur fuite, alors que les occupants du Verger éteignaient la voiture d'Alexandra et que Greg, son compagnon, arrivait à son tour au portail et se faisait asperger de liquide inflammable. Un des hommes cagoulés criait : "mets le feu ! Mets le feu !"

Les 4 hommes cagoulés sont montés dans la voiture où un chauffeur les attendait. Ils sont partis. Greg et moi sommes retournés vers la voiture d'Alexandra. Au bout d'une dizaine de pas, certains ont crié : "au feu ! Au feu !" Les 5 hommes étaient revenus et avaient enflammé les bidons d'essence et les chiffons imbibés devant le portail.

Les occupants du Verger ont réussi à éteindre l'incendie au moment où les pompiers arrivaient.

La gendarmerie puis le service scientifique sont arrivés. Ils ont retrouvés 5 (ou 6 ?) cocktails Molotov dans le jardin, un devant le garage, des bouteilles de liquide inflammable, des chiffons imbibés d'essence, un allume-feu...

Alexandra et Greg ont déposé plainte et ont été entendus comme témoins ainsi que moi-même par la gendarmerie de Balma. J'ai donné des photos des agresseurs à la gendarmerie. Le gendarme ayant pris ma déposition et ma plainte a pris rendez-vous pour moi avec le médecin légiste de Purpan à cause des jets de liquide inflammable, de lacrymo et de douleurs aux mains, bras, épaule et jambe gauche. Le lundi matin, je me suis rendu aux urgences ophtalmiques à cause de mon œil gauche. L'ophtalmo des urgences m'a donné une ITT de 5 jours. »

Rédigé le mardi 3 septembre 2024

Conclusion

Où en est-on ?

La commission d'enquête parlementaire est en stand-by suite à la dissolution de juin 2024. Elle a pourtant permis de montrer les actions illégales d'ATOSCA et donc la légitimité juridique des protestations des opposant·es à l'A69.

Les dossiers seront jugés sur le fond dans quelques mois. Autrement dit, la justice administrative n'a pas encore validé le projet d'autoroute. Et pourtant, les travaux se poursuivent inexorablement.

Le préfet du Tarn a été déplacé pour – si l'on en croit la presse – protéger les employé·es de la préfecture des violences de son chien. Il n'a pas été remplacé (au 01/09/2024). Qui va protéger les opposant·es des violences policières et de la milice ?

« Une société se juge à l'état de ses prisons », disait Albert Camus. L'OIP (Observatoire International des Prisons) comme la Ligue des droits de l'Homme en attestent tous les jours. Une démocratie se juge aussi à l'état de la répression contre ceux et celles qui revendiquent une désobéissance civile contre les « grands projets inutiles », les (vieux) projets qualifiés d'écocides. Projets écocides comme celui de l'A69 où, nous l'avons signalé, l'État et les intérêts particuliers, y compris industriels, essaient de passer en force, quitte à user de moyens illégaux qui portent tort aux citoyen·nes, à leur descendance, aux espèces animales pourtant protégées, à la forêt, aux arbres centenaires et à la transition écologique.

La stratégie de siège et d'attrition

Cette gestion de siège et d'attrition a des effets désastreux à court terme sur les corps (**avec risque de mort pour les écureuil·les**) et à long terme sur la santé psychique.

Qualifiée de traitement inhumain par Michel Forst, rapporteur spécial de l'ONU pour l'environnement, elle est inadmissible sur le plan éthique, et son efficacité même mérite d'être questionnée. En effet, après autant de violences, de mises en danger de la vie d'autrui, de blessures, de militant·es contrôlé·es, fiché·es, poursuivi·es et condamné·es par la justice, la résistance ne faiblit pas, bien au contraire.

Les manifestations interdites par la préfecture n'empêchent pas des milliers de personnes de manifester. Cette répression institutionnelle renforce l'injustice vécue par des personnes qui s'estiment légitimes dans leur action.

La journée de mobilisation du 8 juin 2024, où le seuil de violences avoisinait ce qui a été vu à Sainte-Soline en mars 2023, c'est-à-dire lors d'une opération militaire, devrait faire réagir les responsables politiques, et surtout les professionnel·les du maintien de l'ordre. Il est temps

pour eux, pour elles, d'accepter de changer de méthode, d'enrayer cet engrenage mortifère qu'ils ne cessent d'alimenter. N'est-il pas grand temps de pacifier les méthodes ?

En tous cas, la commission d'enquête demande à ce que les conséquences traumatiques de cette guerre psychologique soient prises en compte.

Notamment parce que la stratégie d'attrition isole les opposant-es, les empêche d'avoir accès à la justice de peur de représailles, les pousse à être perçu-es comme des sous-citoyen-nes et à intérioriser cette négation de droits.

Nous dénonçons les pratiques de la CNAMO qui ont mis en danger la vie des opposant-es. L'exécutif n'a pas le pouvoir de tuer.

Les menaces de viol

S'agit-il d'ordres, dans le cadre du mille-feuille répressif, liés à une guerre psychologique ? D'initiatives individuelles, puis collectives de CRS [puisqu'une seule compagnie de CRS s'est adonnée à ces menaces] ? De tous temps, le viol a été une arme de guerre.

Le fait que des fonctionnaires de l'État, en uniforme, puissent proférer de telles menaces de crime est inacceptable ! **Nous demandons qu'une enquête judiciaire soit engagée pour que de telles barbaries cessent.**

La milice, les commandos

Le 23 mars, il y a déjà eu les exactions des membres d'une milice pro-autoroute composée de petits patrons locaux, d'agents de sécurité, et d'autres personnes aux intentions belliqueuses. Ceux-ci, tout en brandissant une matraque par la fenêtre, avaient déjà essayé de mettre le feu aux installations des zadistes et les avait menacé-es – eux aussi – de viol, tout en proférant des propos sexistes et homophobes. Et ce, à proximité des gendarmes.

« ATOSCA avait besoin de chiens de garde, c'est nous » ; « On va tous vous rôtir et on enclera vos daronnes », ont-ils répété.

Le 13 août 2024, plusieurs zadistes ont été agressé-es par trois individus ; le 25 août, cette milice (ou une autre) a mis le feu à un jardin situé autour d'une habitation privée à Verfeil. Seules les interventions de militant-es et des pompiers ont pu éviter le pire⁷⁰.

Alors que de nombreux-ses opposant-es à l'A69 ont été condamné-es par le tribunal de Castres, **comment de tels faits peuvent-ils être perpétrés en toute impunité ?**

« Dans le même temps les actions militantes plus radicales se poursuivent. Dans la nuit du 22 au 23 août, un impressionnant coffrage destiné à la construction d'un pont a été [incendié](#),

⁷⁰ https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/c-est-une-milice-pro-autoroute-a69-le-jardin-d-une-maison-incendiee-les-opposants-a-l-autoroute-denoncent-une-escalade-dans-la-violence-3023294.html#at_medium=5&at_campaign_group=1&at_campaign=occitanie&at_offre=4&at_variant=V2&at_send_date=20240828&at_recipient_id=726375-1460943904-92913844&at_adid=DM999601

s'inscrivant dans une série de sabotages ciblant des engins et des infrastructures depuis le début du chantier de l'autoroute en mars 2023 » selon *Reporterre*. L'engrenage est en place !

Un continuum de violences concertées

La concomitance de l'action des FDO dont la CNAMO, de l'entreprise ATOSCA et du commando nous laisse à penser qu'il ne s'agit pas de hasard, mais **d'actions appartenant au même continuum de violences où tous les moyens, légaux et illégaux sont utilisés contre les opposant-es à l'A69.**

Nous assistons à une dérive constante vers la violence la plus brutale dans les opérations de maintien de l'ordre et particulièrement en France où la logique dite d'attrition sur l'A69 a failli aboutir à la mort. Ceci démontre à l'évidence la complicité active des autorités administratives et judiciaires, comme des responsables politiques qui, bien qu'alerté-es à d'innombrables reprises sur la gravité des agissements des forces de l'ordre (notamment par la presse et par le délégué de l'ONU), les laissent se poursuivre sans aucune intervention de quelque nature que ce soit, et ce en dépit des antécédents dramatiques qui ont causé mort d'homme, comme à Sivens.

Faudra-t-il la mort d'un-e opposant-e pour que, comme à Sivens, l'État fasse respecter ses propres lois et cesse de donner des blancs-seings aux entreprises privées ?

Parce que parfois les mots sont incompétents pour traduire les impressions, les mélanges de révoltes contre l'injustice, pour les solidarités, et... l'amour,

- après une trentaine d'entretiens, des dizaines heures passées sur le site de l'A69, de multiples appels téléphoniques,
- et pour rendre hommage au courage de ceux, celles qui ont décidé de désobéir pour l'évidence de la vie, de l'espoir...

Nous avons décidé de finir ce rapport avec quelques mots publiés sur les réseaux sociaux par un.e écureuil.le, encore dans les arbres début septembre 2024, comme un ultime témoignage, fidèle à ceux entendus le temps de notre enquête.

Je vois ROUGE

Rouge de COLÈRE et D'AMOUR depuis plusieurs jours. Un cocktail explosif qui me pousse dans mes retranchements, m'encourage à me dépasser, à protéger les mien-nes comme une louve son terrier. Jamais avant une telle RAGE, une telle FORCE, une telle PEUR et un tel AMOUR mêlé-es n'avaient ainsi pris d'assaut mon cœur en simultanément. Je le sens s'étirer de tous les côtés et j'ai peur, j'avoue, de trop le déformer...

Il y a la RAGE de voir notre maison détruite, ravagée, saccagée par des mains barbares et brutales, par leurs machines métalliques brisant, cassant, déchirant le bois, l'écorce si solide de nos chênes tricentenaires. **La RAGE d'entendre leurs rires**, au sol, à ces hommes imbéciles, ignares et navrants, pour qui tous ces feuillages, désormais étendus au sol, sont autant de billets verts à ramasser. **Ils y voient l'appât du gain, la victoire approchant, leurs egos patriarcaux ravis et repus de nos larmes et de nos cris**, fiers de voir étancher leur soif de domination.

Là, nue dans ces branches, je n'ai pas HONTE ni de mon corps, ni de me tenir droite, plantée sur mes deux pieds, au sommet de l'arbre dans lequel j'ai laissé un bout de mon âme. **Mais je HAIS leurs regards** jugeants, curieux, vicieux, pervers, leurs regards lubriques ou dégoûtés par moment. Leurs yeux, **incapables de refléter l'amour**, sont rivés sur moi à chaque instant, me salissent et me pèsent, me débectent. **Je voudrais les crever de mes ongles, s'ils n'étaient pas si rongés...**

Ils me rendent folle de rage, et **ça me terrifie. J'ai tellement PEUR qu'ils soient en train de briser quelque chose en moi**, quelque chose de l'ordre de la compassion profonde, du discernement, de la joie de vivre. **Quelque chose bouge en moi**, je le sens sous ma cage thoracique, mon plexus solaire est lourd, comme écrasé par un poids que je ne connais que trop : celui de la perte. **Le DEUIL de ce lieu me terrifie.**

Tout s'est passé si vite et si lentement à la fois, en tellement d'étapes. **Ils ont balayé nos rêves d'un revers de la main**, lent et calculateur, froid comme la glace, méthodique, militaire. Une montée en tension en crescendo, puis son apothéose.

Je me revois hurler cette nuit, à 2 heures 30 lorsqu'ils abattaient nos amis... « je ne comprends pas... Je ne comprends pas ». Je suis terrifié-e les ami-es... **Je ne comprends pas cette VIOLENCE. Je ne l'ai jamais comprise.** Je ne comprendrai jamais ces gens. Ils sont des monstres à mes yeux. Et j'ai peur, tellement PEUR de ces monstres-ci...

Je suis si TRISTE de voir nos amies les sittelles, perchées aux sommets plats et nets des troncs lacérés, **chercher les branchages auxquels elles s'agrippaient** la tête en bas, ces acrobates, hier matin encore. Mon cœur se brise de les voir perchées dans celles de l'Atoscabre, insouciantes et si jolies, **sans savoir si demain elles le pourront toujours...**

Mais dans ce long couloir sombre jonché de feuilles mortes, de regards oppressants, de sittelles démunies et de troncs lacérés, **une chose seulement vient éclairer mes pas et guider mes choix : VOUS ET L'AMOUR DE VOUS. Vous toustes, toustes, toustes** si présent-es, si merveilleux.ses, si courageux.ses, vous toustes si beaux, si résilient-es, intelligent-es, vos douceurs, vos voix, vos rires, vos cris, vos larmes, **vous, vous, mes AMOURS, mes AMI-ES, ma FAMILLE.** Quel PRIVILÈGE, je pèse ce mot, **de lutter, vivre, expérimenter, souffrir, apprendre, grandir à vos côtés.** Quelle joie, quelle chance j'ai, d'avoir pu prendre les chemins qui menaient jusqu'à vous.

Cet AMOUR qui inonde mon cœur depuis maintenant 6 mois, qui me nourrit et m'apaise, **c'est lui qui me donne CONFIANCE en demain.**

Demain, quoi qu'il arrive, je sais que vous serez là, je sais que je serai là pour vous, je sais qu'on sera ENSEMBLE, uni-es, soudé-es, et c'est ça toute ma force en ce moment.

Vous êtes toute ma FORCE en ce moment.

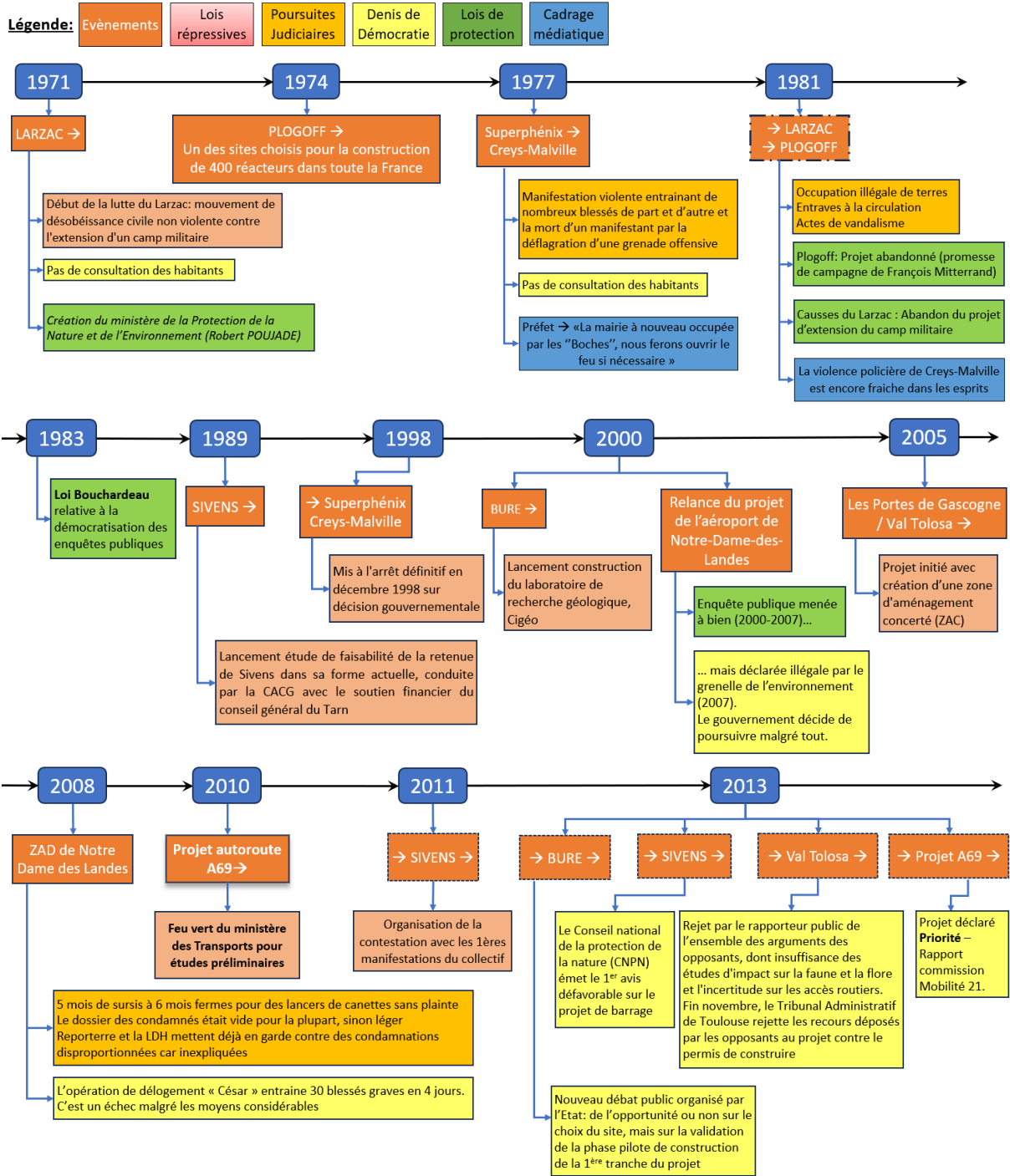
Merci à toustes d'être exactement qui vous êtes. Votre préciosité me rend si riche, si complète, si ancrée. **Je vous AIME si fort...**

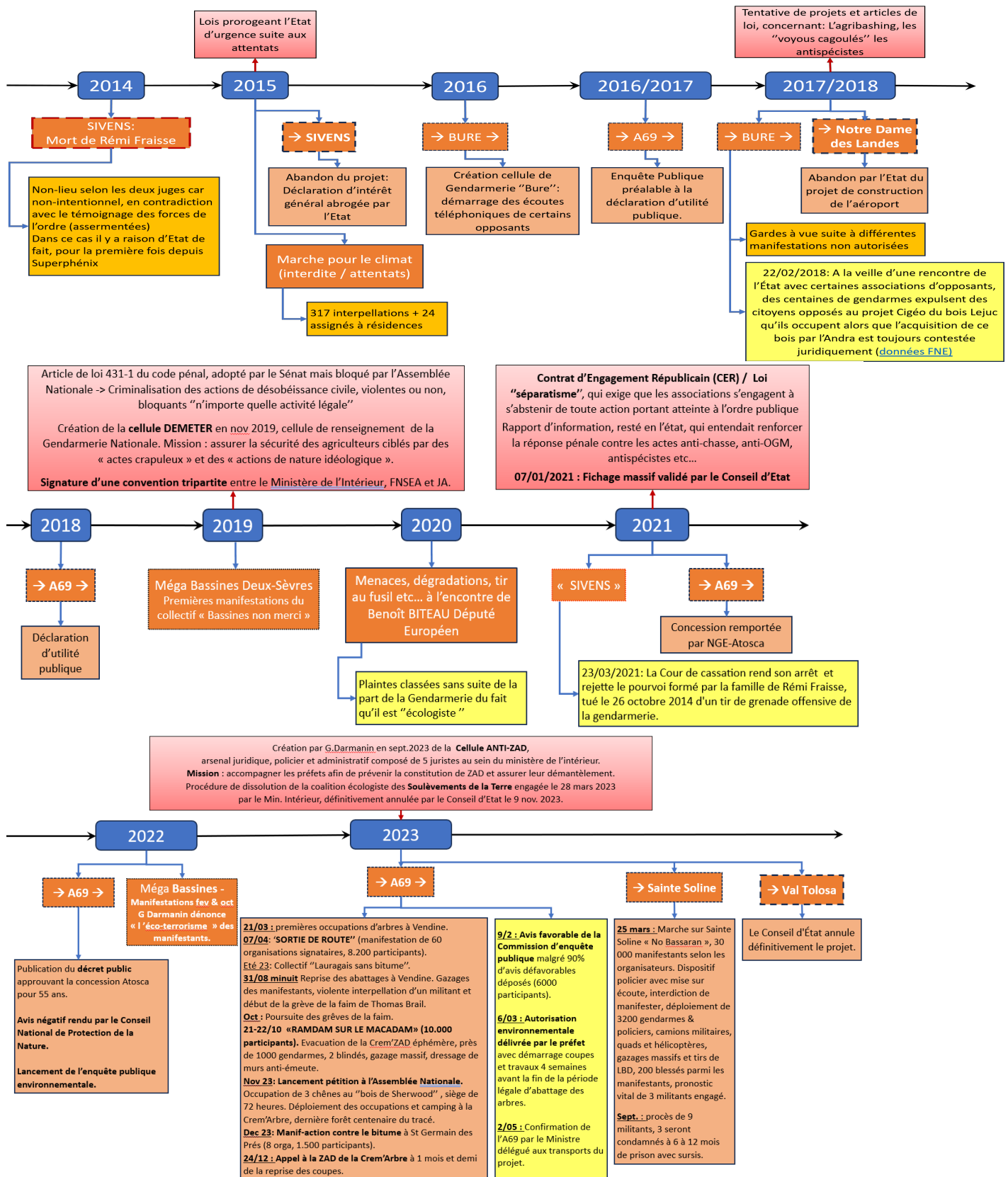
Je vois ROUGE aussi d'amour grâce à vous.

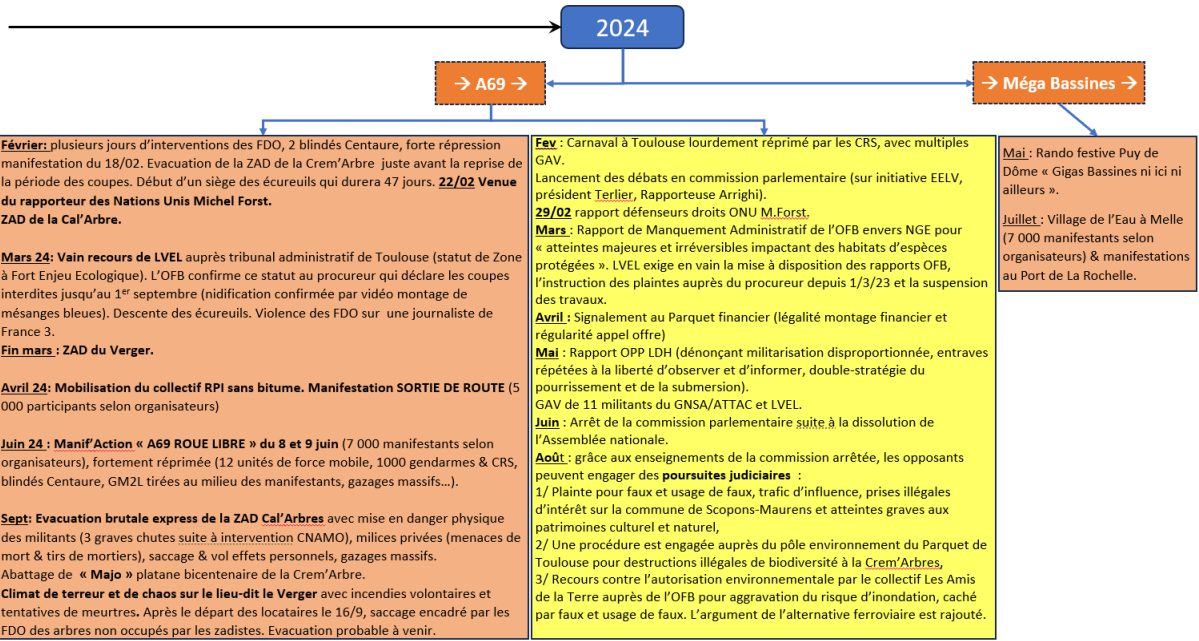
Merci pour tout.

Un.e écureuil.le de la Cal'arbre assiégée, dimanche 1er septembre 2024.

Annexe 1 : Frise : bref historique des luttes écologistes





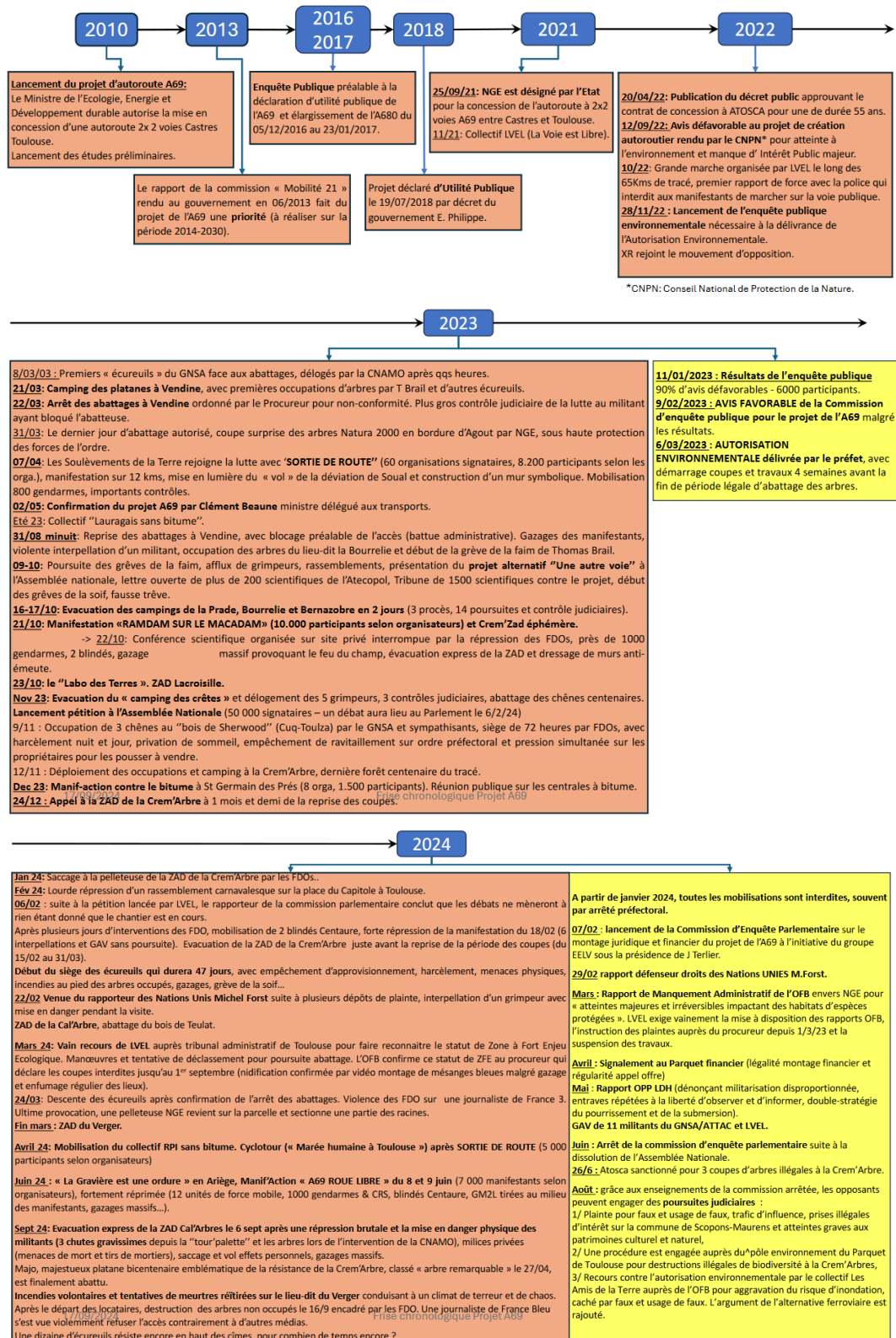


17/09/2024

Frise complète

Sources (liste non exhaustive) : Sites LVEL, Ministère Intérieur, sites officiels [gouv](#), Avis CNPN, « Point d'étape de lutte contre l'A69 » du GNSA, Reporterre, Blast, France Info, « Il était une fois l'A69 » Geneviève [Azam](#) et LVEL.

Annexe 2 : Frise : bref historique des luttes contre l'A69



Annexe 3 : plan de situation des ZAD sur l'A69

Les écureuil-les du GNSA se sont installés dans des arbres au fur et à mesure de l'avancée du chantier : Vendine, Saint-Germain des Prés, ...

Parallèlement, des ZAD se sont implantées à la Crém'arbre, puis à la Cal'arbre.

Bacamps est un campement situé sur un terrain privé qui n'est pas affecté par le tracé de l'autoroute.

La dernière ZAD est celle du Verger, située sur la N126, à 50km à l'Ouest de Saïx.



Annexe 4 : Photos

P8 : Déploiement d'armes contre les opposant.es à l'A69 : hélicoptère, blindés Centaure, lacrymogènes...et départ de feu. *Puylaurens, le 8 juin.*



P9 : La Crém'arbre est dévastée après le passage d'une pelleteuse. Les militant.es recherchent leurs affaires personnelles...en



P 11 : Les lacrymogènes sont utilisés de manière systématique et en grande quantité. recherchent leurs affaires personnelles...en *La Crém'arbre, le 1er mars. vain. Le 22 janvier*



P14 : Gazage sur les soutens aux écureuil.les. *La Crém'arbre, le 1er mars 2024*



P14 : Interpellaton violente. *La Crém'arbre, le 18 février.*



P16 : Descente attendue des écureuil.les après 40 jours de siège. *La Crém'arbre*, le 24 mars 14h00.



P25 et P.27 : Lorsqu'ils n'étaient pas pris pour cible P26 :Des journalistes repoussés par les (comme le 18 mars) les médics et les services gendarmes mobiles. *La Crém'arbre*, le 10 février de secours n'ont pas été une priorité dans ce 2024
confit. *La Crémade*, le 21 octobre 2023



P30 : Quatre nervis se préparent à metre le feu pour la seconde fois en une semaine, au portail de *Le Verger*, le 1er septembre la ZAD du Verger. On distngue au centre de l'image, 6h50. le jet d'essence qui s'écoule.



P42 : Malgré les risques, la CNAMO intervient de nuit sur les écureuil.les avec une nacelle. *La Crém'arbre, le 20 février 2024*



P46 : Remontée d'un.e écureuil.le.
La Crém'arbre, le 24 mars.



P52 : Une lutte pacifique qui embrasse des formes très diverses.
La Crém'arbre, le 22 février 2024



P53 : Michel Forst, rapporteur spécial de l'ONU sur les défenseurs de l'environnement est présent le 22 février à la Crém'arbre, sous l'oeil des gendarmes et...de M Lepelter, Directeur régional de NGE.



P65 : Un militant chute le 30 août de cete tour P65 : Tronçonnage des derniers arbres de la fragile (de 7 à 8m) constituée de palettes, suite Cal'arbre sous les yeux des derniers à l'intervention de la CNAMO. *La Cal'arbre. manifestant.es. Le 2septembre.*



P71 : Des forces de l'ordre au service d'intérêts privés ? *La Crém'arbre, le 17 février 2024*



Crédits photos

Photos d'Alain Pitton

Couverture	
La CNAMO intervient de nuit sur les écureuil.les à la Crém'arbre. Le 20 février 2024	Page 42
Gazage sur les soutiens aux écureuil.les (La Crém'arbre). Le 1er mars 2024	Page 14
Des journalistes repoussés par les gendarmes mobiles. Le 10 février 2024	Page 27
Des forces de l'ordre au service d'intérêts privés. Le 17 février 2024	Page 71
La Crém'arbre dévastée. Le 22 janvier 2024	Page 9
Une lutte pacifique 22 février 2024	Page 52
Des médecins évacuent un blessé sur une civière. 21 octobre 2023	Page 25
Incendie criminel par des nervis. x2	Page 30

Photos de Loïc Faucou

Descente des écureuils à la Crém'arbre, le 24 mars.	Page 16
Michel Forst au milieu des FDO et de M Lepeltier, Directeur régional de NGE. La Crém'arbre, le 22 février.	Page 53
Déploiement d'armes Hélico, Centaure et départ de feu. Puylaurens, le 8 juin.	Page 8
Interpellation musclée. La Crém'arbre, le 18 février.	Page 14
Remontée d'une écureuille. La Crém'arbre, le 24 mars.	Page 46

Photos de Antoine Berlioz

Un militant chute le 30 août du haut de cette tour fragile (de 7 à 8m) constituée de palettes, suite à l'intervention de la CNAMO. <i>La Cal'arbre.</i>	Page 63
---	---------

Photo de Daniel Welzer-Lang

A69 en feu violeurs au milieu	Page 35
-------------------------------	---------

Photo de Marie Toustou

Tronçonnage des derniers arbres de la Cal'arbre sous les yeux des derniers manifestant-es, <i>La Cal'arbre, le 2 septembre.</i>	Page 65
---	---------

Table des matières

Préambule : une situation, deux méthodes.	3
Objectifs et principes	3
Méthodologie	4
La répression grandissante sur les écologistes	5
La lutte contre l'A69 en février-mars 2024	5
Commençons par un constat plus sociologique	5
1- Une expérimentation en mille-feuille du siège : la stratégie d'« attrition »	8
Un premier essai le 9 novembre 2023	8
Vol d'affaires personnelles, harcèlement face à une volonté pacifique de protester	9
Deux faces de la Crem'arbre	10
1 – À terre	10
Harcèlement permanent	10
Des interpellations gratuites.....	10
Violences par gaz lacrymogènes, grenades explosives et matraquage	11
Une violence lancinante attisée par la hiérarchie.....	12
Non-respect des animaux	13
Violences physiques ou par armes interposées.....	13
Violences démesurées (18 mars)	14
Les violences sur les soutiens des écureuil·les pour faire peur	14
2 – Dans les arbres : Violences contre les écureuil·les.....	16
Privé·es d'eau, de nourriture, troubles du sommeil	16
S'agit-il de « torture » ?	17
Le feu comme outils de répression	19
Les tentatives d'arrestation des écureuil·les ont été très violentes	20
Le non-dialogue : la déshumanisation	21
L'ensemble de ces violences est aussi mis en scène par l'État :	21
Refus de soins et entrave des FDO à la circulation des pompiers	24
L'entrave aux secours	25
Accès du site interdit aux journalistes et observateur·es, puis agression de journaliste.	27
Stratégie de tension créée par la hiérarchie	29
Les ouvriers, les voisins, la milice : violences par ouvriers de chantier	29
Utilisation de milice privée comme supplétif aux FDO les week-ends : violences, sexisme et tentatives d'intimidations permanentes. Mobilisation des voisin·es professionnel·les en soutien à l'A69	30

Provocation et mise en danger mortel des écureuil·les	31
Gardes à vue et interdictions de territoire : faire peur, menacer...	32
Les gardes à vue	32
Après les GAV, les interdictions de territoire sont apparues.	32
L'utilisation de l'interdiction de territoire comme couche du mille-feuille répressif	33
2 - Une politique sexiste et homophobe : émergence du genre, réactions et menaces virilistes, menaces de viol... autour de l'A69	35
L'A69 : des affrontements entre hommes dont certain·es sont aujourd'hui des femmes et des personnes non-binaires.....	39
3 - On est passé de justesse à côté d'une catastrophe : la mort d'un·e écureuil·le	41
Les écureuil·les, des écolo-pacifistes respectueux·euses des lois et des FDO	41
La CNAMO peu habituée aux arbres commet plusieurs erreurs sur les nacelles	42
Le stress	43
Face au stress, devant le non-professionnalisme de la CNAMO et les provocations de certain·es gendarmes, la solution des écureuil·les : se mettre en danger.....	45
Les séquelles psychologiques	47
4 - Une question fondamentale : le droit de défendre le vivant	49
La désobéissance civile	51
La protection de la désobéissance civile pacifique dans le cadre du droit international des droits humains.....	51
Désobéissance civile protégée.....	53
Pourquoi la désobéissance civile ? La situation juridique et administrative de l'A69	55
Une attitude déloyale des pouvoirs publics.....	56
Les commissions d'enquête	57
Des arbres coupés illégalement	58
Le bonus des panneaux solaires	59
De Sivens à l'A69.....	61
Fin août-septembre 2024 : Intensification de la répression et mise en danger de la vie des opposant·es	63
La cellule nationale d'appui à la mobilité CNAMO et ses mises en danger de la vie des opposant·es	63
Le témoignage de V. et sa chute de la vigie de 7 mètres de haut.....	63
Un peu plus loin : les écureuil·les.....	65
Le témoignage d'un·e écureuil·le de sa chute d'Atosc'arbre.....	65
Le témoignage d'un·e écureuil·le témoin de sa chute	65
Attaques et incendie criminel de nervis au Verger	66
Le témoignage d'Alain P. :.....	66
Conclusion	68

La stratégie de siège et d'attrition	68
Les menaces de viol	69
La milice, les commandos	69
Un continuum de violences concertées.....	70
Je vois ROUGE	71
Annexe 1 : Frise : bref historique des luttes écologistes.....	72
Annexe 2 : Frise : bref historique des luttes contre l'A69.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 3 : plan de situation des ZAD sur l'A69	76
Annexe 4 : Photos	77
Crédits photos.....	811